



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

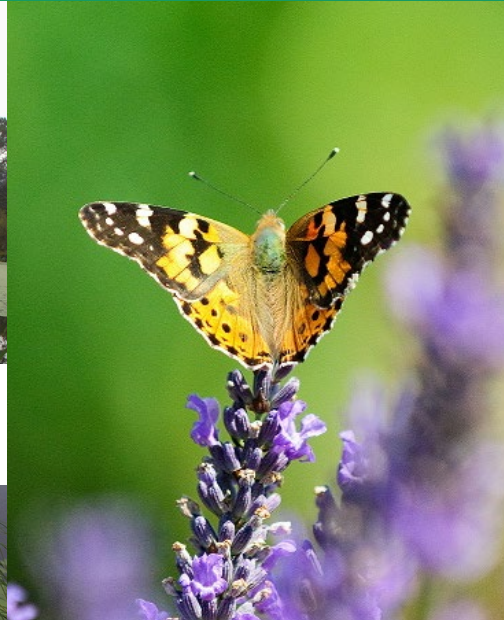


3^e Plan national d'actions



en faveur

des milieux



humides



Bilan



Remerciements

La Direction de l'eau et de la biodiversité, en charge de l'animation du plan et de sa mise en œuvre, remercie l'ensemble des membres du Groupe national milieux humides et de ses six groupes thématiques pour leur travail et leur mobilisation.

Elle remercie tout particulièrement les porteurs et pilotes des actions qui ont permis d'atteindre la grande majorité des objectifs, grâce à leur implication.

Elle remercie également les animateurs des groupes thématiques, qui ont organisé les rencontres et les échanges, ont fortement alimenté les débats et permis l'enrichissement et l'articulation de très nombreuses actions.

Elle remercie enfin l'ensemble des acteurs concernés (établissements publics, collectivités, associations...) qui œuvrent au quotidien pour la préservation et la restauration des milieux humides.



ÉDITO

Les milieux humides sont parmi les écosystèmes les plus menacés au monde. L'importance de ces milieux est pourtant telle qu'elle a suscité l'unique convention internationale visant à la conservation d'un type de milieux à l'échelle mondiale, signée le 2 février 1971 à Ramsar (Iran).

En France, la préservation et la gestion durable des zones humides sont reconnues par la loi comme relevant de l'intérêt général. Le code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau (Art. L.211-1), et vise en particulier la préservation des milieux humides, en prévoyant que « *les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux (...) [doivent tenir] compte des difficultés particulières de conservation, d'exploitation et de gestion durable des zones humides et de leur contribution aux politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations, notamment par une agriculture, un pastoralisme, une sylviculture, une chasse, une pêche et un tourisme adaptés.* »

Il convient aujourd'hui d'ajouter à cette liste, leur forte contribution à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier.

Ces milieux ont très fortement régressé en France, 67 % de leur superficie ont été perdus au cours du XX^e siècle, dont la moitié en 30 ans (1960-1990) et une grande partie a été profondément artificialisée, par les aménagements hydrauliques, le drainage, l'urbanisation, les infrastructures de transport, les extractions de matériaux... Ces espaces ont longtemps souffert d'une mauvaise réputation, considérés insalubres, tout en étant paradoxalement très convoités notamment une fois « assainis » pour favoriser la productivité, au détriment d'autres fonctions. Les milieux humides sont pourtant de vrais atouts pour les territoires, et se situent au cœur du grand cycle de l'eau. Au-delà de leur rôle écologique, ils remplissent de très nombreuses fonctions et présentent de grands intérêts sociaux et économiques. Ils sont appelés à jouer un rôle important dans l'adaptation de notre société au changement climatique.



Le 3^e Plan national en faveur des milieux humides a été lancé en 2014 avec pour ambition de poursuivre les efforts de préservation et de reconquête, et de permettre une meilleure prise en compte des milieux humides par l'ensemble des acteurs et dans l'ensemble des politiques menées à tous niveaux.

Fort de plus de 50 actions réparties en 6 axes de travail (Agriculture, Aménagement du territoire, Communication-éducation-sensibilisation-participation-CESP, Connaissance, Outre-mer et Urbanisme), il affiche un bilan très satisfaisant. Il a permis de faire progresser un grand nombre de sujets, et a rempli largement ses engagements. Il a eu un fort pouvoir mobilisateur auprès des têtes de réseaux nationales autour des milieux humides, et a constitué une référence et un point d'ancrage pour les acteurs nationaux - même s'il reste peu lisible au niveau des territoires.

Pourtant, malgré cette réussite, la situation des milieux humides ne semble pas s'améliorer. Les enjeux qu'ils portent sont peu, voire pas pris en compte dans les

politiques menées, qu'il s'agisse de politiques impactantes (agriculture, urbanisation, infrastructures de transports...), ou au contraire de politiques dans lesquelles ces milieux jouent un rôle favorable (conservation de la biodiversité, adaptation et atténuation du changement climatique...).

Pour remédier à cela, la future stratégie nationale pour la biodiversité, qui doit être lancée en 2021, intégrera les objectifs du prochain Plan national en faveur des milieux humides, afin que cette thématique soit entièrement incluse dans le socle des politiques nationales et territoriales.

Il s'agira d'être plus ambitieux, en intégrant les décisions arrêtées dans le Plan Biodiversité de juillet 2018¹, dans les conclusions des Assises de l'eau de juillet 2019², et surtout les préconisations du rapport parlementaire « Terres d'eau, Terres d'avenir – Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique » remis en janvier 2019 au Premier ministre par Mme Tuffnell et M. Bignon³.

¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>

² https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20190701_Dossier_de_presse_Assises_Eau.pdf

³ <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/terres-d-eau-terre-d-avenir-faire-de-nos-zones-a2722.html>



Sommaire

I. INTRODUCTION	7
II. ÉLABORATION DU BILAN	8
III. RAPPEL DU CADRE DU 3^e PLAN ET BILAN GLOBAL	9
1) Le 3 ^e Plan national en faveur des milieux humides (PNMH).....	9
a) Les objectifs et ambitions du 3 ^e PNMH.....	9
b) Bilan global du 3 ^e PNMH.....	10
2) La gouvernance du 3 ^e PNMH	12
a) Le groupe national pour les milieux humides (GNMH).....	12
b) Les groupes thématiques (GTh).....	14
c) Les outils de suivi du 3 ^e PNMH.....	17
IV. BILANS PAR AXE THÉMATIQUE	19
1) Agriculture (10 actions).....	19
a) GTh Agriculture – Assemblée permanente des Chambres d’agriculture.....	19
b) Bilan des actions agriculture	20
2) Aménagement du territoire (11 actions)	24
a) GTh Aménagement du territoire - Forum des marais atlantiques & Ligue pour la protection des oiseaux.....	24
b) Bilan des actions aménagement du territoire	25
3) Connaissance (9 actions).....	28
a) GTh Connaissance – Tour du Valat & UMS PatriNat AFB - CNRS - MNHN	28
b) Bilan des actions connaissance	29
4) Urbanisme (7 actions)	32
a) GTh Urbanisme - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).....	32
b) Bilan des actions urbanisme.....	33
5) CESP (3 actions).....	36
a) GTh CESP – Agence française de la biodiversité & Société nationale de protection de la nature.....	36
b) Bilan des actions CESP	37
6) Outre-mer (9 actions).....	39
a) GTh Outre-mer – Conservatoire du littoral/Comité français de l’UICN & Agence française de la biodiversité.....	39
b) Bilan des actions outre-mer	40
7) Bilan des actions hors GTh (10 actions).....	44
a) Actions internationales (6 actions).....	45
b) Autres actions (4 actions).....	46
V. PERSPECTIVES	48
VI. LISTE DES FIGURES	50
VII. LISTE DES TABLEAUX	50
VIII. LISTE DES SIGLES	51
ANNEXE - FICHES BILAN DES ACTIONS	53



Marais de Kaw, Guyane © M. Windstein



I. Introduction

Après deux plans d'actions dont le premier fut initié en 1995, le 3^e Plan national en faveur des milieux humides (PNMH) a été lancé en 2014 sur une durée de 5 ans : 2014-2018. Les objectifs étaient de poursuivre les efforts de préservation et de reconquête et de permettre une meilleure prise en compte des fonctionnalités de ces milieux par l'ensemble des acteurs, tout en se focalisant sur des actions concrètes et réalisables.

Composé de 55 actions initialement si l'on tient compte des dédoublements, et *in fine* de 59 actions avec les 4 actions qui ont été ajoutées en cours de route, réparties en 6 axes de travail, il a été co-construit avec l'ensemble des acteurs et notamment l'appui du Groupe national pour les milieux humides (GNMH). Sa mise en œuvre a été suivie et évaluée par ce groupe chaque année, et parallèlement six groupes plus restreints, les « groupes thématiques » (GTh), conjointement pilotés par un ou deux porteur(s) de projet et par la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB). Ils ont été mis en place pour approfondir le suivi des actions par grands thèmes. Cette nouvelle manière de travailler a permis de mieux fédérer les acteurs concernés par thématiques et d'impulser une dynamique favorable à la mise en œuvre et au suivi des actions.

Le présent bilan rend compte des modalités de travail mises en œuvre et de l'avancement des travaux engagés, qui répondent aux différents enjeux pour le maintien et la restauration des milieux humides.

Ainsi, au 31 décembre 2018, la grande majorité des actions du plan ont été réalisées. Le PNMH est un vrai succès en termes de mise en œuvre, avec 96,6% d'actions engagées dont 61% totalement réalisées à son terme. Ce succès s'explique par le fait qu'un grand nombre d'actions étaient précisément définies, c'est-à-dire avec des structures pilotes et des financements déjà identifiés. Cette réussite est aussi due au long travail et à l'investissement des différents groupes thématiques, et de leurs animateurs respectifs, qui ont permis de préciser les objectifs et les modalités de mise en œuvre, voire de redéfinir les actions quand cela s'est avéré nécessaire.

Construit avec l'ensemble des membres des différents groupes, validé au niveau national en septembre 2019⁴, ce bilan met en lumière les réussites et les faiblesses, et tente de proposer des pistes pour la construction du prochain plan d'actions. La fin du 3^e plan ne marque pas la fin des efforts et des travaux à poursuivre en faveur des milieux humides.

⁴ Le GNMH est depuis 2019 intégré à la commission spécialisée « Stratégies nationales, et engagements internationaux et européens de la France » du Comité national de la biodiversité (CNB)

II. Élaboration du bilan

Pour l'établissement de ce bilan, il a été décidé de ne pas recourir à une mission d'inspection du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), comme cela avait été le cas pour le précédent plan. En effet, il est apparu plus opérant de porter un regard plus large sur les politiques touchant aux milieux humides, bien au-delà du seul Plan national milieux humides qui ne suit qu'un nombre limité d'actions, et du seul ministère de la transition écologique et solidaire : c'est ainsi que le Premier ministre a confié une mission à des parlementaires, Mme Frédérique Tuffnell, députée de la Charente maritime, et M. Jérôme Bignon, sénateur de la Somme, afin de dresser un large état des lieux et de définir des préconisations s'adressant à l'ensemble des ministères concernés et de leurs services, et à l'ensemble des acteurs. Le rapport « Terres d'eau, Terres d'avenir - Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique » a été remis au Premier ministre en janvier 2019.

Dès lors, il a été décidé d'établir en parallèle un bilan du fonctionnement global des travaux fondé sur l'avancement effectif des actions et sur l'appréciation portée par les membres des groupes thématiques et par la

Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB). Chacun des groupes thématiques a ainsi été amené à travailler sur la base des propositions co-élaborées par ses animateurs et la DEB.

Le présent bilan, piloté par la DEB, s'appuie donc largement sur les réflexions et les travaux menés au sein du groupe national et des groupes thématiques.

Il a été conçu pour présenter non seulement un état de l'avancement des actions mais aussi un bilan qualitatif sur le fonctionnement de la mise en place de la nouvelle gouvernance, enfin des pistes d'amélioration pour la construction du prochain plan.

Les années 2018 et 2019 ont été consacrées à la préparation du bilan ([Figure 1](#)), avec l'ensemble des groupes thématiques. Pour chaque action, une fiche bilan a été réalisée par les animateurs du groupe concerné et la DEB, en lien avec les pilotes d'action. Toutes ces fiches sont présentées en annexe.

Le projet de bilan complet a ensuite été présenté et validé par le GNMH, le 16 septembre 2019, version qui a ensuite été complétée par des éléments factuels en lien avec les animateurs des GTh.



Figure 1 : Calendrier des travaux de bilan du 3^e Plan national d'actions en faveur des milieux humides

III. Rappel du cadre du 3^e plan et Bilan global

Le présent bilan reprend de manière synthétique les éléments élaborés par et avec les différents GTh. Les fiches « bilan » des actions sont disponibles en annexe, et les bilans présentés par chacun des groupes thématiques sont disponibles sous <http://pnmh.espaces-naturels.fr/accueil>

Sont présentés ici un rappel des objectifs du plan et de sa gouvernance, ainsi qu'un bilan global.

1) Le 3^e Plan national en faveur des milieux humides⁵ (PNMH)

a) Les objectifs et ambitions du 3^e PNMH

Le 3^e PNMH a fixé plusieurs objectifs généraux qui sont de poursuivre une action

spécifique sur les milieux humides, de disposer rapidement d'une vision de la situation globale et d'établir une stratégie de préservation et de reconquête qui associe l'ensemble des acteurs.

Son ambition a été de poursuivre la dynamique engagée par les précédents plans nationaux. Sans prétendre refléter l'ensemble des actions mises en œuvre en faveur des milieux humides, puisque n'y sont pas listées de nombreuses actions menées par les établissements publics, les services de l'État, les collectivités, etc., il visait principalement trois objectifs : renforcer la visibilité et la coordination des outils disponibles ; améliorer les dispositifs existants quand cela est nécessaire ; proposer des actions nouvelles le cas échéant.

6 axes

59 actions (55 + 4)

- **Axe 1** : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement (5 actions)
- **Axe 2** : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides (7 actions)
- **Axe 3** : Entretien, préserver et reconquérir les milieux humides (5 actions)
- **Axe 4** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace... (14 actions) :
 - **Axe 4.1** : dans les politiques agricoles (8 actions)
 - **Axe 4.2** : dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace (6 actions)
- **Axe 5** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides (18 actions) :
 - **Axe 5.1** : en zone urbanisée (7 actions)
 - **Axe 5.2** : en outre-mer (7 actions)
 - **Axe 5.3** : sur le littoral et les estuaires (4 actions)
- **Axe 6** : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent (3 actions)

⁵<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/3e%20plan%20national%20d%E2%80%99action%20en%20faveur%20des%20milieux%20humides%20%282014-2018%29.pdf>



Il devait aussi permettre la mise en œuvre des engagements pris par la France dans le cadre des conventions et accords internationaux relatifs à la préservation des zones humides (Convention de Ramsar), de la diversité biologique, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, et des règles européennes.

b) Bilan global du 3^e PNMH

Est ici exposée une approche globale de la mise en œuvre du 3^e PNMH. Un bilan plus complet par thématique sera détaillé dans la suite de ce document et les bilans complets de chacune des actions sont présentés sous forme de fiches en annexe.

1) Forces et faiblesses du 3^e PNMH

Le 3^e Plan national d'actions en faveur des milieux humides est apparu pertinent pour permettre au niveau national la réalisation de nombreuses actions durant ces cinq ans.

Parmi les **points positifs** qui lui sont reconnus, il faut mettre en avant son caractère indispensable. En effet le sujet « milieux humides » est encore trop méconnu et nécessite d'être traité par un plan spécifique. Il constitue un vrai levier de mobilisation qui contribue à l'objectif de préservation des milieux humides, au renforcement des réseaux d'acteurs et à la réalisation de nombreuses actions.

Il a également le mérite de contenir de très nombreuses actions menées par différents acteurs, visant à une opérationnalité réelle. Ces actions assez bien définies, ou qui l'ont été grâce aux travaux des GTh, ont permis de nombreuses avancées, de plus ou moins grande envergure mais toutes utiles. Son suivi précis par action a été aisé. Il a été mis en œuvre avec souplesse puisque les GTh ont pu redéfinir ou réorienter certaines actions, dans l'objectif de les rendre plus opportunes et efficaces. Ils ont également pu intégrer de nouvelles actions importantes.

La mise en place des GTh a permis d'impliquer davantage d'acteurs dans la mise en œuvre que précédemment, ce qui a beaucoup contribué à l'enrichissement des actions, et a créé de vraies dynamiques et articulations.

Néanmoins, ce plan a montré quelques **faiblesses** dont le nombre d'actions relativement important. Il affiche en effet un large panel d'actions un peu trop « diverses et variées », au nombre de 55 initialement (et 59 finalement), de niveaux et d'enjeux très hétérogènes, et surtout sans priorisation. Sont souvent suivies des actions portées par d'autres « plans » (par exemple les actions menées dans le cadre d'IFRECOR), ce qui auraient un sens si le plan visait à l'exhaustivité – ce qui n'est pas le cas puisque de très nombreuses actions essentielles ne sont pas listées et suivies (par exemple la police de l'eau, les actions des agences de l'eau, des collectivités, etc.).

Ce ciblage sur des actions précises n'a pas permis d'avoir une vue d'ensemble des actions menées en parallèle, hors plan, sur les territoires par les agences de l'eau, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et autres acteurs. Ces actions parallèles sont parfois mal appréhendées par les membres des différents groupes, alors qu'elles devraient être mieux articulées avec les objectifs du plan. De ce fait, les agences de l'eau qui étaient très impliquées dans la mise en œuvre du précédent plan, et mènent de nombreuses actions d'acquisition de connaissance, de restauration et de gestion, n'ont eu qu'une faible résonance dans la mise en œuvre de celui-ci, même si elles en ont assuré le suivi au travers de leur participation aux GTh. De même, les actions des services déconcentrés et des agents en charge du contrôle de l'Office français de la biodiversité (OFB) ne sont pas non plus mises en valeur.



En outre, le plan repose principalement sur les têtes de réseaux nationales de l'écologie, notamment le ministère, ses établissements publics et les organismes intéressés. L'insuffisance d'un portage politique plus large, au-delà des acteurs des zones humides, n'a pas permis au PNMH d'atteindre de manière satisfaisante ses objectifs. De plus, il a aussi manqué de résonance au niveau des territoires : les acteurs territoriaux, et notamment les collectivités à toutes échelles, n'ont pas été fortement associés à l'élaboration, et à la mise en œuvre de ce plan, alors qu'ils sont incontournables sur un domaine où la déclinaison et la décision locales sont nécessaires.

Si travailler sur la base d'un plan spécifique est une force, cela peut créer une faiblesse par isolement vis-à-vis des autres politiques nationales dans lesquelles les enjeux des milieux humides devraient être mieux intégrés. Ceci explique sans doute la désaffection des collectivités, qui doivent gérer l'intégration des objectifs de nombreux outils. Et ceci explique aussi la difficulté rencontrée pour valoriser et diffuser les travaux en cours.

De plus, l'insuffisance des moyens mis en œuvre a contraint les objectifs du plan. Le montant des moyens consacrés aux milieux humides est très difficile à évaluer compte tenu des nombreux intervenants et des crédits tout aussi opérants mais mis en œuvre au titre d'autres politiques. Si des moyens importants sont mobilisés pour les milieux humides par le ministère en charge de l'Écologie et surtout par ses établis-

sements publics (notamment : agences de l'eau, office français de la biodiversité, conservatoire du littoral...), il n'en reste pas moins qu'il existe un vrai déficit de moyens financiers pour la mise en œuvre des actions du plan. L'effort financier public n'est pas proportionnel aux enjeux effectifs et ne permet pas d'atteindre l'objectif général d'enrayer la dégradation et la perte des milieux humides – même s'il ne faut pas oublier que le moteur essentiel à mobiliser est celui de la volonté de faire.

Enfin, le plan n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs ni d'indicateurs de résultats, ce qui rend impossible l'évaluation de l'efficacité des actions et le pilotage des enjeux majeurs par les résultats.

2) Bilan de la mise en œuvre des actions

Le 3^e PNMH est un vrai succès en termes de mise en œuvre des actions prévues, avec 96 % d'actions lancées au 31 décembre 2018. Sur les 59 actions du PNMH, 61 % ont été réalisées au 31/12/2018 et sont pour la plupart poursuivies, taux qui devrait être de 77 % fin 2020 et seulement 2 actions ont été abandonnées (Tableau 1). 6 actions ont vu leurs objectifs réajustés et 4 actions ont été ajoutées. Ce succès s'explique par le fait que de nombreuses actions étaient précisément définies, avec des structures pilotes et des financements déjà identifiés. Mais cette réussite est particulièrement due au long travail et à l'investissement des différents GTh qui ont permis de préciser les objectifs et les modalités de mise en œuvre (recherche de pilotes et/ou de financeurs), voire redéfinir les actions le cas échéant.



Tableau 1 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 59 actions du 3^e Plan national d'action en faveur des milieux humides par grands thèmes

Thème	Nombre total d'actions	Action finalisée	Action en cours et poursuivie	Action en cours avec difficultés	Action non démarrée
Agriculture	10	7 (70 %)	2 (20 %)	-	1 (10 %)
Aménagement du territoire	11	8 (72,7 %)	-	2 (18,2 %)	1 (9,1 %)
Connaissance	9	4 (44,4 %)	3 (33,3 %)	2 (22,2 %)	-
Urbanisme	7	5 (71,4 %)	1 (14,3 %)	1 (14,3 %)	-
CESP	3	1 (33,3 %)	2 (66,7 %)	-	-
Outre-mer	9	5 (55,6 %)	1 (11,1 %)	3 (33,3 %)	-
Hors GTh	10	6 (60 %)	1 (10 %)	3 (30 %)	-
Total	59	36 (61,0 %) dont 2 nouvelles	10 (17 %) dont 2 nouvelles	11 (18,6 %)	2 (3,4 %)

La mise en place des groupes thématiques, en partitionnant les enjeux par thèmes a permis de mobiliser davantage d'acteurs et de têtes de réseaux nationales par rapport aux plans précédents. Même si elle a pour contrepartie une difficulté à traiter de questions transversales entre différents GTh, cette nouvelle organisation de travail a fortement contribué à amorcer des dynamiques de réseaux. Les actions ont également pu être enrichies et articulées les unes avec les autres.

2) La gouvernance du 3^e PNMH⁶

La mise en œuvre de ce 3^e PNMH a été suivie, alimentée et évaluée par le groupe national et notamment par les six groupes plus restreints, les groupes thématiques, créés pour assurer le suivi effectif des actions par grands thèmes : Agriculture, Aménagement

du territoire, Connaissance, Urbanisme, Communication-Sensibilisation-Éducation-Sensibilisation (CESP) et Outre-Mer (Figure 3).

a) Le groupe national pour les milieux humides (GNMH)

1) Composition du GNMH

Le GNMH a été constitué en 2014, sur la base du précédent « Groupe national pour les zones humides » qui a assuré le suivi du 2^e plan. Il est composé des représentants des principaux acteurs concernés par les milieux humides : État (services de l'État et établissements publics), associations, collectivités territoriales, usagers, syndicats, soit plus de 70 organismes.

À partir de 2019 le GNMH a été intégré à la commission « Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France » du Comité national de la biodi-

⁶ <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Plaqueette%20PNMH-light.pdf>



versité (CNB), laquelle est chargée de suivre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale pour la biodiversité, à laquelle il est prévu que le futur plan « milieux humides » soit adossé.

La composition de la Commission spécialisée n'intégrant pas nombre d'anciens membres du GNMH, il a été décidé que les réunions dédiées aux sujets Milieux humides et notamment au PNMH, seront élargies à l'ensemble des membres du GNMH qui ne sont pas membres de la Commission.

À noter enfin que pour donner plus d'indépendance au groupe, un président extérieur à l'administration avait été nommé fin 2014 pour le lancement de ce 3^e plan national, situation qui n'a toutefois pas perduré, le président désigné ayant été nommé au sein de l'administration⁷. La question de la présidence ne se pose toutefois plus puisque le GNMH fonctionne désormais dans le cadre de la gouvernance du CNB et de sa Commission « Stratégies ».

2) Missions du GNMH

Le groupe national participe à l'élaboration et à la validation du Plan national d'actions et assure le suivi général de sa mise en œuvre sur toute la durée du plan. Il s'appuie sur les 6 GTh qui lui rendent compte sous forme de bilan de la mise en œuvre effective des actions qui leur sont confiées et de leur suivi.

Plus largement, il constitue une instance nationale d'échanges et de partage pour toutes les questions relatives à la prise en compte des milieux humides dans les politiques publiques. Il peut ainsi débattre, être saisi pour avis et émettre des propositions au niveau national sur des sujets relatifs aux milieux humides.

Il est également impliqué dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar : comme prévu par la circulaire du 24 décembre 2009⁸, le GNMH représente une instance consultative pour les projets de nouveaux sites Ramsar. Il peut également être consulté dans le cadre de la préparation des Conférences des Parties de la Convention, qui ont lieu tous les trois ans, pour avis sur les projets de résolutions.

Il se réunit au moins une fois par an pour faire un bilan annuel de l'état d'avancement des actions du plan.

3) Bilan du fonctionnement du GNMH

Après le lancement du plan, en juin 2014 (à la suite de sa validation par le groupe national zones humides en mai 2014, 5 réunions en plénière ont été organisées entre décembre 2014 (lancement des travaux) et septembre 2019 (bilan complet) réunissant en moyenne plus de quarante membres (Figure 2). Compte tenu du délai nécessaire à la réalisation des travaux de bilan au sein des différents GTh, et du calendrier du CNB et de ses commissions, la dernière réunion a été retardée à septembre 2019.

Ce groupe a le mérite de rassembler la majorité des acteurs concernés, et ce régulièrement, pour échanger sur le plan national et tous sujets relatifs aux milieux humides. Toutefois, par sa taille et par l'ampleur des sujets suivis dans le PNMH, il est difficile d'avoir de vrais échanges stratégiques lors des réunions. Celles-ci sont en effet très chargées si l'on souhaite que le GNMH plénier soit informé des travaux des GTh, puisque les bilans sont présentés pour chaque GTh par son ou ses animateurs.

⁷ Le GNMH a été présidé à partir de décembre 2014 par M. François Mitteault, qui était alors Directeur Général adjoint de l'environnement et de l'agriculture de la Région Poitou-Charentes, et qui a été nommé Directeur de l'eau et de la biodiversité du ministère de juin 2015 à avril 2018.

⁸ https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0024019/met_20100003_0100_0016.pdf;jsessionid=8E8A8631F3628FD5EFFDE51E9075A8C5

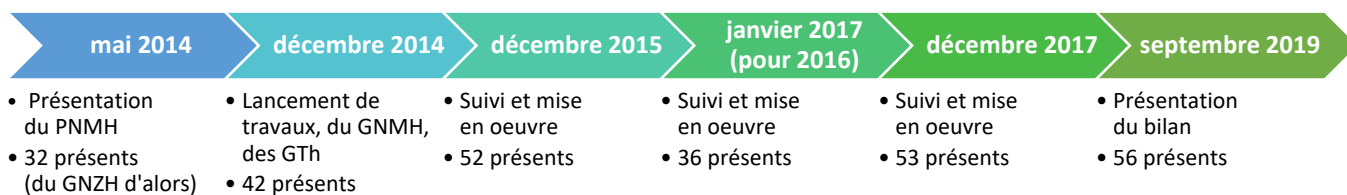


Figure 2 : Calendrier des réunions du GNMH sur la période du PNMH (2014-2018)

En outre, on peut signaler que, sur la période 2014-2018, il été saisi, par voie électronique, pour la labellisation de 6 nouveaux sites au titre de la Convention de Ramsar. Il a été également saisi pour la préparation de la 13^e conférence des Parties de la Convention de Ramsar (Dubai, octobre 2018), notamment sur un projet de résolution porté par la France et le Sénégal. Peu de membres ont réagi aux saisines électroniques.

Pour rendre les travaux du groupe national plus efficaces et plus stratégiques, il conviendra d'en réviser le mandat et le fonctionnement, afin de ne pas le limiter au seul suivi des actions du plan, et de lui permettre des échanges sur des points ciblés. Pour alléger le mandat du groupe, un groupe thématique « International » ou « Ramsar » pourrait être créé pour suivre spécifiquement les projets de sites Ramsar et les travaux de la Convention, en lieu et place du GNMH.

Enfin, sa composition pourrait être réétudiée pour constituer un groupe plus équilibré et plus opérationnel, tirant parti de la composition de la commission spécialisée et des acteurs essentiels pour les milieux humides. Le groupe doit comporter des membres dotés d'un pouvoir décisionnel ou d'une vraie expertise pour avancer de manière plus effective sur les sujets prioritaires : agriculture, fiscalité, urbanisation, compensation, etc. En ce sens, les

membres non participatifs devront être soit remobilisés, soit non reconduits, et de nouveaux membres ajoutés, pas ou peu représentés, notamment les collectivités locales, tout en sachant que les structures participant à des GTh ne sont pas systématiquement membres du groupe national.

La fréquence d'une réunion annuelle de suivi peut être conservée.

b) Les groupes thématiques (GTh)

1) Composition et missions des GTh

La mise en œuvre des 1^{er} et 2^e plans nationaux était suivie par un seul « groupe restreint ». Pour appliquer les recommandations de l'évaluation du 2^e plan national, l'organisation a été repensée afin de faire participer à ce suivi et aux décisions qu'il suppose, un plus grand nombre d'acteurs : c'est ainsi qu'ont été créés des groupes thématiques destinés à suivre les grands thèmes définis par le GNMH : Agriculture, Aménagement du territoire, Connaissance, Urbanisme, Communication/Éducation/Sensibilisation/Participation (CESP) et Outre-mer. Ces deux derniers GTh ont été créés avec une double mission de suivi et de transversalité : suivi des actions spécifiques qui leur sont attribuées, mais aussi des volets « CESP » ou « Outre-mer » de l'ensemble des actions, ce qui devait les amener à travailler avec l'ensemble des GTh.



Tous les GTh ont été créés à partir de décembre 2014, avec les membres pertinents et souhaitant y participer. Un ou deux animateurs ont été désignés par GTh (voir ci-après). Chaque GTh a eu pour mission de suivre les actions relevant du thème concerné. Certaines actions qui ne pouvaient être classées dans ces thématiques ont été suivies directement par la DEB et sont classées « Hors GTh » (Figure 3). Tous les GTh ont démarré leurs travaux dès le 1^{er} trimestre 2015.

Les GTh se composent à la fois des porteurs de projets, des financeurs et d'autres acteurs concernés par la thématique, après accord de la DEB. Les compositions de ces groupes sont souples. Les membres des GTh ne sont pas obligatoirement membres du GNMH. Chaque GTh peut inviter autant d'experts et personnes référentes qu'il souhaite afin de l'informer et de l'éclairer, et d'échanger avec les membres. Toutefois, la DEB essaie de conserver à ces groupes une taille réduite permettant une vraie opérationnalité.

Les animateurs, qui sont tous membres du GNMH, assurent, en lien avec la DEB, l'organisation et l'animation des réunions, les relations avec les pilotes d'action, le suivi du tableau de bord et rendent compte au GNMH du bilan des actions. Le choix et l'organisation de l'animation ont été ajustés

en fonction des thématiques. Dans certains cas une seule structure a été choisie et dans d'autres, une co-animation a été retenue. Généralement l'animateur désigné est un porteur de projet, choisi au regard de son statut et de sa légitimité à piloter le sujet (Figure 3).

Les membres des GTh ont pour mission essentielle de suivre l'avancement des actions de manière effective, de les préciser voire de les réorienter au besoin, de proposer des solutions en cas de difficultés, de mettre en perspective d'autres projets ou réalisations non inscrits dans le PNMH pour les articuler ou les intégrer si pertinent.

Ils assurent également, sous le pilotage des animateurs du GTh concerné, l'analyse des aspects « CESP » des actions qu'ils suivent, ainsi que du volet « Application outre-mer ». Ils assurent enfin toute articulation nécessaire avec d'autres GTh, en tant que de besoin.

Afin d'assurer une organisation globale cohérente et partagée, de recueillir leurs avis, de préparer les bilans annuels notamment, la DEB réunit régulièrement, environ une fois par an, les animateurs de GTh.

En termes de fréquence, chaque GTh, maître de son organisation, a défini son calendrier (1 à 3 réunions annuelles).



Basses Vallées angevines © JL Aubert

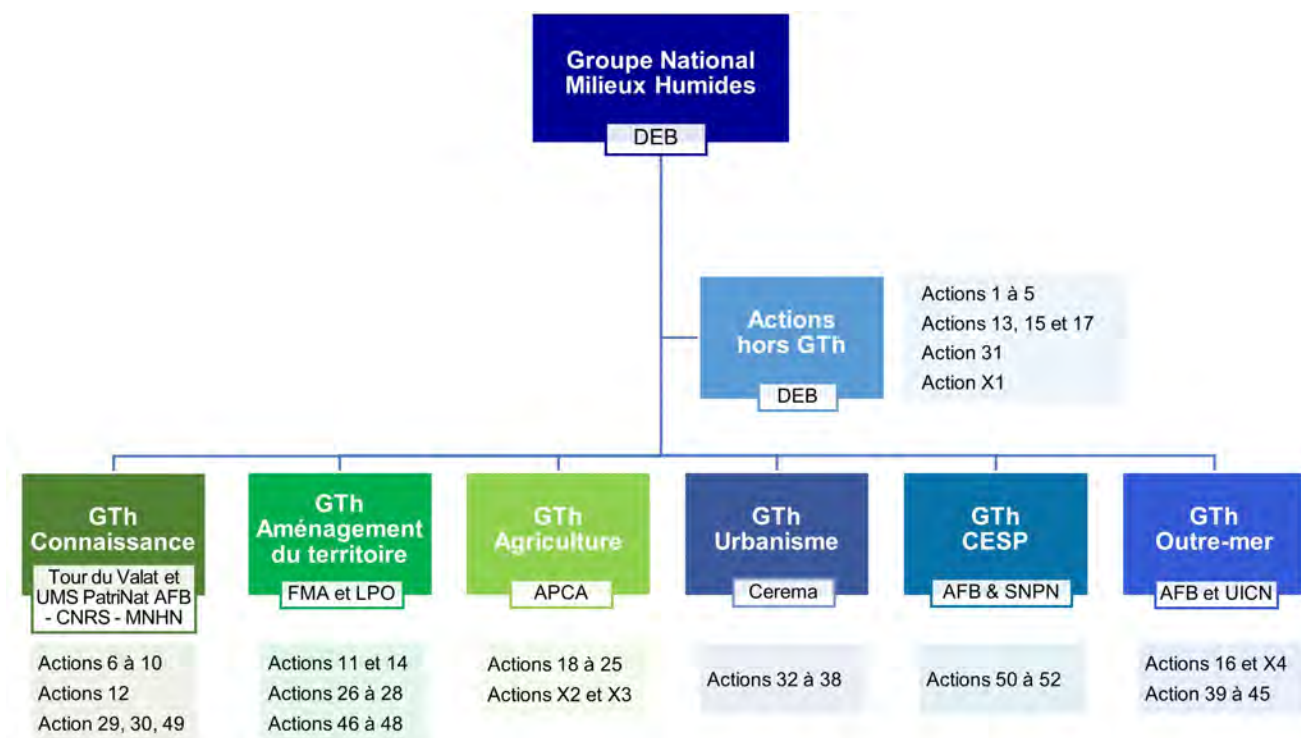


Figure 3 : Organisation de la gouvernance du 3^e PNMH et répartition des actions

2) Bilan du fonctionnement des GTh

La décomposition du suivi des actions du plan en 6 grands thèmes a permis de rendre ce suivi plus opérationnel. Si la liste des GTh décidée fin 2014 semble toujours relativement opérationnelle, des pistes d'amélioration doivent être analysées pour optimiser le suivi de l'avancement des travaux avec notamment :

- la redéfinition du GTh Aménagement du territoire, qui intègre de nombreuses sous-thématiques difficiles à articuler, et la question des frontières entre ce dernier et le GTh Urbanisme, qui avait déjà été soulevée en 2014 ;
- le fonctionnement du GTh OM et de ses groupes régionaux, GTh dont le caractère

transversal avec les autres GTh ne peut être mené à bien compte tenu des enjeux et des attentes très différents entre acteurs métropolitains et acteurs ultramarins, sans parler des grandes différences existant également entre chacun des territoires d'outre-mer ;

- l'opportunité de créer un GTh « International » ou « Ramsar » pour rendre les avis sur les projets de nouveaux sites Ramsar et pour le suivi des travaux de la Convention.

Concernant la composition des groupes, elle est globalement assez complète et équilibrée, même si de manière générale il est difficile de mobiliser certains représentants dont les représentants nationaux



des collectivités. Ceci pourrait être amélioré par la recherche de représentants de territoires ciblés, avancés dans l'intégration des enjeux des milieux humides au sein de leur territoire. Il conviendrait de mener une réflexion sur les compositions des divers GTh en tenant compte des réseaux d'acteurs définis dans le cadre de la stratégie CESP, sur la base des travaux menés par le GTh CESP avec chaque GTh.

Les GTh se sont emparés de leur rôle et ont investi complètement leur mission. Ils ont précisé les actions du 3^e PNMH, les objectifs et les modalités de mise en œuvre formalisés sous la forme de « fiches action » durant les deux premières années du plan. Ce travail a permis de préciser les objectifs des actions et l'identification des acteurs. Néanmoins, cette étape pourtant nécessaire, par le nombre important d'actions, s'est avérée longue et fastidieuse. Les GTh ont donc émis le souhait que les modalités de mise en œuvre du prochain plan soient précisées dès sa validation, afin d'être en mesure d'élargir leurs échanges et travaux à l'ensemble des sujets susceptibles de les concerner. Ils souhaitent ainsi avoir la possibilité de prévoir dans les réunions davantage de présentations de travaux et d'actions menés par les territoires, de développement d'outils opérationnels (retours d'expérience, expérimentations...), portés par des acteurs très divers, afin d'alimenter les réflexions.

Les membres des GTh se sont mobilisés et ont échangé pendant toute la durée de ce plan. Cette mobilisation représente un coût pour les structures, or la participation aux réunions se fait sur la base du volontariat, sans prise en charge des frais de déplacement. Ces conditions ont pu limiter la participation de certains organismes. Aucune solution alternative n'était possible compte tenu de l'inexistence de salles de taille suffisante équipées pour la visio-

conférence, solution qui devrait désormais être développée. Sur ce point, d'autres propositions sont faites pour l'organisation de réunions délocalisées permettant à la fois de rencontrer les acteurs des territoires, de découvrir des réalisations concrètes et de mieux faire connaître les travaux du PNMH.

La segmentation des questions par thème a parfois rendu difficile le traitement des questions transversales, pourtant nombreuses. Dans la construction du prochain plan, l'étude du traitement de ces questions sera à analyser. Une réunion inter-GTh annuelle portant sur des sujets précis intéressant plusieurs GTh pourrait ainsi être prévue afin de croiser les informations.

Les animateurs de GTh ont largement rempli leur rôle. Leur mandat comprend de nombreuses tâches et suppose la mobilisation de moyens non négligeables par les organismes concernés, or tous ne sont pas conventionnés avec la DEB. Ce point devra être analysé afin d'assurer un soutien équilibré aux animateurs des groupes.

Les bilans synthétiques relatifs au fonctionnement de chacun des groupes et au suivi des actions seront présentés plus loin.

c) Les outils de suivi du 3^e PNMH

Différents outils ont été créés pour permettre le suivi du plan :

- un tableau de bord des actions, qui permet de suivre chaque année leur avancement ;
- des fiches actions permettant, au-delà du bref descriptif présenté par le plan national, de préciser pour chaque action les objectifs, les modalités de mise en œuvre (pilote, partenaires, financements, calendrier...), les volets « CESP » et « OM », et *in fine* les suites à envisager ;
- une plateforme internet de partage, accessible à l'adresse <http://pnmh.espaces-naturels.fr/>



La plateforme internet avait pour objectifs de faciliter le partage des informations et la communication entre les membres du GNMH et des GTh. L'ensemble des documents de travail y est versé :

- pour le cadre général : documents de référence (plans nationaux et rapports), fiches actions, tableaux de suivi des actions, bilans annuels et bilan final ;
- pour chaque réunion du GNMH et des GTh : ordre du jour, présentations et documents associés, comptes-rendus ;
- en outre la DEB et les animateurs de GTh, lesquels ont chacun une page dédiée, y présentent des actualités, et une page spécifique permet de suivre les projets de sites Ramsar et les travaux de la Convention.

La plateforme internet constitue un outil de travail pour les membres du GNMH et des GTh, et n'est pas destinée au grand public, même si elle est rendue publique. Peu de retours ont été formalisés concernant son utilisation, les membres du GNMH l'utilisent très peu. En effet, à l'exception du cadre général et du suivi des actions, l'information n'y est pas synthétisée, ce qui la rend peu lisible. Dans la perspective de sa disparition et de sa reprise éventuelle dans le futur Centre de ressources milieux humides de l'AFB/OFB, ou sur le site qui suivra les travaux de la future stratégie nationale pour la biodiversité, une stratégie de partage et de communication pourrait être étudiée afin de communiquer davantage sur les travaux du PNMH.



Flamands roses dans une lagune © Jean Jalbert (Tour du Valat)

IV. Bilans par axe thématique

1) Agriculture (10 actions)

a) GTh Agriculture – Assemblée permanente des Chambres d’agriculture

Le GTh Agriculture compte 29 structures membres dont 9 sont pilotes d’action. Sa structure est équilibrée, même s’il gagnerait à être élargi à d’autres représentants du monde agricole et des collectivités notamment. Au sein de ce GTh, la présence de structures locales serait un atout pour bénéficier de retours d’expérience diversifiés et alimenter l’objectif de mieux inscrire les enjeux liés aux milieux humides dans les politiques agricoles.

Ce groupe est animé par l’Assemblée permanente des Chambres d’agriculture (APCA) par le biais d’une convention avec la DEB. Il est animé à deux niveaux, avec un président de Chambre d’agriculture, qui est accompagné par un poste dédié à l’animation, également en charge du pilotage de l’action portée par l’APCA dans le PNMH. Même si l’on peut regretter la succession des animateurs, avec 4 animateurs différents en l’espace de 4 ans, ce portage a permis une grande activité du groupe. De plus, disposer d’un poste dédié à l’animation a permis un meilleur suivi de la mise en œuvre des actions, leur articulation et enrichissement réciproque. Sur le plan de la communication

et de la valorisation des travaux du GTh Agriculture, l’APCA a investi son rôle en informant régulièrement son réseau des chambres d’agriculture, et en alimentant le site internet du plan national.

12 réunions ont été organisées sur la période 2014-2018 (Figure 6) dont une délocalisée, option qui a été plébiscitée. En moyenne, les réunions rassemblent une vingtaine de membres, et ont permis de nombreuses interventions d’experts et référents non-membres sur divers sujets. La dynamique du groupe a été propice aux échanges, partages d’expérience et transferts de connaissance. Les membres sont impliqués et facilement mobilisables. Le groupe souhaite poursuivre sur cette dynamique, tout en ayant la possibilité de mettre en place une réunion annuelle élargie à d’autres GTh pour assurer une meilleure transversalité.

Ce groupe a même été au-delà des missions qui lui ont été confiées, puisque, dans le cadre de la mission interministérielle CGEDD/CGAAER qui a donné lieu au rapport « Préservation de l’élevage extensif, gestionnaire des milieux humides », il en a constitué le comité de suivi. Il a également participé à une étude pour identifier les leviers mobilisés en faveur des activités agricoles en milieux humides dans les 10^e programmes des agences de l’eau.

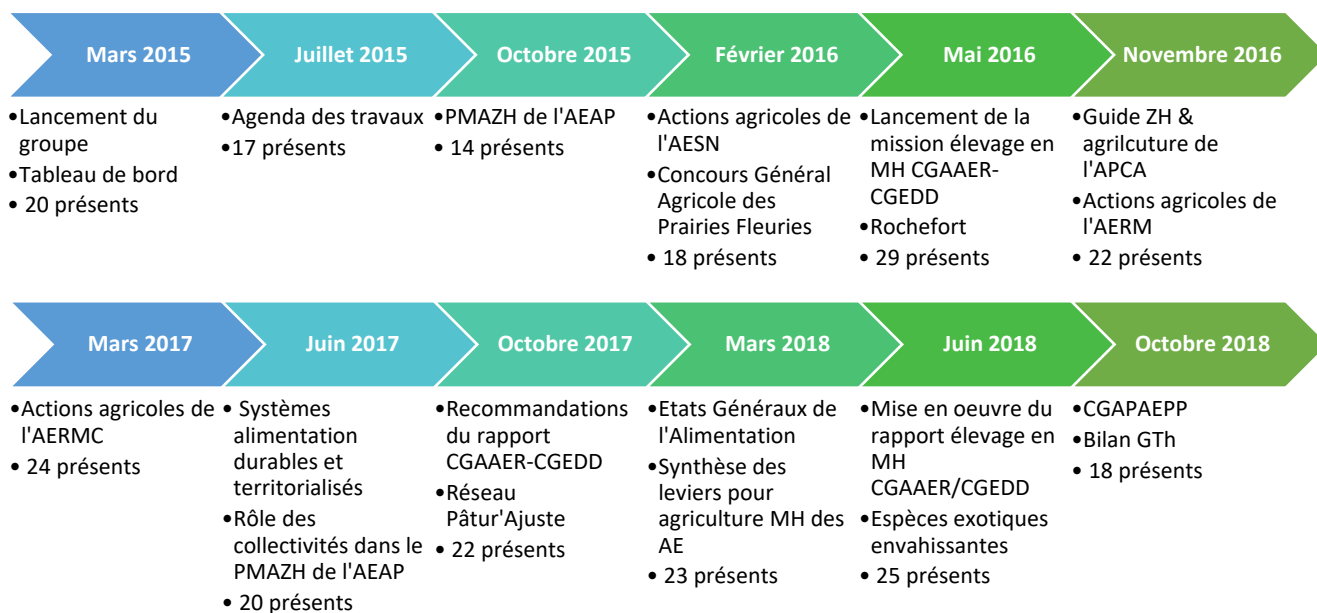


Figure 4 : Calendrier des réunions du GTh Agriculture sur la période du PNMH (2014-2018)

b) Bilan des actions agriculture

Tableau 2 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 9 actions agriculture du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilotes / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
18	Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide	Pilotes : MAA - repris par AFB / SCOPELA Financeur : AFB	Réseau Pâtur'Ajuste et réseau Educagri (SupAgroFlorac), INRA (appui scientifique), APCA (Résolia + Réseau ZH), FNAB, FMA, INRA	Action réalisée et poursuivie (action redéfinie)	
19	Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide	Pilote : APCA Financeur : MTES (DEB)	IDELE, Réseau des PNR, réseau des CEN, Réseau Natura 200, agences de l'eau, Pôles-relais ZH	Action réalisée et poursuivie	http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/concilier_agricultureZH_EXTERNE_VF_0.pdf
20	Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides Action révisée et ré-intitulée : Elaborer un guide technique sur les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage	Pilotes : Scopéla / INRA St Laurent de la Prée Financeur : MTES (DEB)	Réseau CIVAM, Réseau Pâtur'Ajust, Réseau INRA, IDELE	Action redéfinie et en cours	



21	Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide	Pilotes : SNGTV / appui technique VET'EL Financier : MTES (DEB)	DEB, AFB, APCA, VIVEA, FAFSEA, DGER (MAA), Réseau PNR, Réseau CEN, réseau LPO, INRA, CNRS, Ecoles vétérinaires, CDS/FNGDS, IDELE, Université Montpellier III,	Action réalisée et à poursuivre	https://www.sngtv.org/4DACTION/NS2013_TELECHARGEMENT_ACTION/23582/REFERENTIEL.pdf
22	Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide	Pilote : IDELE Financier : -	Partenaires potentiels : MTES-CGDD, APCA, CA, INRA, CEN, RAD, FMA, Association Française pour la Production Fourragère, AE	Action abandonnée	
23	Mettre en place des outils financiers pour développer l'agroécologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre	Pilote & Financier : MAA	Régions, agences de l'eau, opérateurs locaux, DRAAF	Action réalisée et poursuivie	
24	Promouvoir des formes d'élevage collectives	Pilotes : MAA - repris par APCA Financeurs : MAA & MTES (DEB)	DRAAF, FMA, FNSEA	Action réalisée et poursuivie	voir https://agriculture.gouv.fr/pres-de-10-000-agriculteurs-engages-dans-les-groupements-dinteret-economique-et-environnementale
25	Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir	Pilotes : PNR Caps et marais d'Opale et CA de Saint-Omer Financier : AEAP	Agences de l'eau, Pôle légumes région Hauts-de-France, CA, Comité MAB France	Action réalisée et poursuivie	
X2	ACTION NOUVELLE - Développer le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries en milieux humides	Pilotes : APCA/FPNRF Financier : APCA	Fondateurs : FPNRF, AFB, Comité national d'organisation / Locaux : Régions, GRTgaz, RTE, agences de l'eau, FEADER, associations AOP, Caisses régionales... / Potentiels : PRZH, associations de collectivités, l'Institut de l'élevage...	Action réalisée et poursuivie (ajoutée au PNMH)	voir https://www.concours-general-agricole.fr/concours-general-agricole/les-concours/le-concours-des-pratiques-agro-ecologiques/concours-des-pratiques-agro-ecologiques-prairies-et-parcours/
X3	ACTION NOUVELLE - Préserver l'élevage extensif en milieux humides	Pilote : FMA, animateur national Financeurs : MAA & MTES (DEB)	MTES, MAA, Synd Mixte Baie de Somme/GLP, CA Somme, Charente-Maritime et Manche, CA Rochefort Océan, CC Bassin de Marennes, PNR Marais du Cotentin et du Bessin, INRA de Saint Laurent de la Préé	Action en cours (ajoutée au PNMH)	https://www.reseaurural.fr/preservation-de-lelevage-extensif-gestionnaire-des-milieux-humides voir https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000820.pdf



L'avancement des actions du volet « Agriculture » du 3^e PNMH dans l'ensemble s'est très bien déroulé (Tableau 4). Les actions identifiées sont toutes regroupées sous l'Axe 4.1 « Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles » et intrinsèquement cohérentes, même si l'action relative au maraîchage est apparue isolée au sein d'une majorité d'actions dédiées à l'élevage. Sur les 8 actions initialement prévues seulement une action n'a pas démarré. 2 actions ont été redéfinies pour permettre de mieux traiter les enjeux liés aux formations. 2 actions ont été ajoutées à l'initiative du GTh : une action portée par l'APCA concernant le Concours général agricole avec une place importante accordée aux milieux humides, et une action portée par le Forum des marais atlantiques pour la mise en œuvre du rapport CGAAER/CGEEDD coordonnant des projets de territoire pour le maintien de l'élevage en milieux humides.

La prise en compte des milieux humides par les acteurs du monde agricole est un enjeu majeur pour leur préservation et leur valorisation. Celle-ci passe par le développement de savoirs et d'outils agronomiques, vétérinaires, sociologiques, économiques et environnementaux. La communication, la sensibilisation et la formation des différents acteurs jouent également un rôle crucial.

À travers les actions menées, le 3^e plan national a tenté de soulever les différents enjeux permettant de concilier production agricole et préservation des milieux humides. De nombreux territoires se sont engagés notamment au travers des chambres d'agriculture pour valoriser les milieux humides dans des systèmes d'exploitation agricole. Les démarches collectives ont été valorisées, avec 7 Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) labellisés « Zones

humides – Marais », et encouragées notamment avec le lancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport CGAAER/CGEEDD, intervenu en cours de plan. La mise en œuvre d'outils financiers pour développer l'agroécologie dans les milieux humides a été conduite avec l'élaboration et la contractualisation de mesures agroécologiques et climatiques (MAEc) notamment par le biais de l'engagement Herbe 13, opérationnel depuis 2015. Avec l'échec de l'extension de l'indemnité compensatoire de handicap naturel aux milieux humides notamment, elles restent toutefois très insuffisantes pour garantir le maintien de l'élevage en milieux humides.

En termes de savoirs, un référentiel destiné à mieux maîtriser l'usage des traitements anti-parasitaires a été produit pour former et sensibiliser les vétérinaires. Une étude sur la valeur d'usage des milieux humides pour l'élevage, action qui a été redéfinie et élargie de la seule valeur fourragère à la valeur d'usage, est en cours afin d'élaborer un guide technique à destination des conseillers et agriculteurs.

Même si l'élevage est l'une des principales activités agricoles permettant de maintenir l'ouverture de ces milieux, d'autres activités étaient abordées telle que la promotion du maraîchage en milieux humides. Néanmoins, il apparaît que l'action ciblée dans le PNMH s'appuie sur une problématique locale et reste peu reproductible à l'échelle nationale.

Enfin, l'action portant sur la révision des programmes de formations agricoles n'a pu être mise en œuvre car définie après la révision globale desdits programmes. Elle a été redéfinie avec une étude permettant de capitaliser les expériences du réseau Pâtur'Ajuste et des propositions d'améliorations de la formation des agriculteurs.



Il s'avère que, si l'on souhaite faire fortement évoluer les politiques agricoles pour mieux préserver les activités qui maintiennent les milieux, cet axe du plan national doit bénéficier d'un engagement et d'un soutien plus importants du ministère en charge de l'Agriculture, même si ce dernier a été mobilisé au niveau technique tout au long du plan, et aussi de la profession agricole qui

représente peu les intérêts des agriculteurs concernés au niveau national. Ces sujets sont en effet de vrais enjeux de société, sachant que l'élevage connaît une crise majeure, avec un fort risque de déprise agricole, d'artificialisation des terres agricoles ou d'intensification des pratiques incompatibles avec la préservation de l'environnement.



Prairie humide de la baie de Somme © Matthieu Franquin (SMBSGLP)



2) Aménagement du territoire (11 actions)

a) GTh Aménagement du territoire - Forum des marais atlantiques & Ligue pour la protection des oiseaux

Le GTh Aménagement du territoire compte 19 structures membres dont 6 sont pilotes d'action. Sa composition apparaît incomplète, avec notamment l'absence des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire que sont les collectivités territoriales, qui n'ont pas suivi les travaux au-delà des premières réunions.

6 réunions ont été organisées sur la période 2014-2018 (Figure 5). En moyenne les réunions rassemblent une quinzaine de membres, les pilotes d'action étant les participants les plus réguliers. La grande diversité des sujets traités dans ce groupe a été perçue comme une contrainte pour l'animation, car selon les sujets, les acteurs se sentent plus ou moins concernés. Pour ces raisons, les animateurs ont eu des difficultés

à conserver le rythme de 2 réunions annuelles, et aucune réunion n'a même été organisée en 2018. Le présent bilan du groupe a été établi lors de la réunion du 9 mai 2019. Toutefois, chaque réunion a été saluée par les membres du groupe pour la richesse et la qualité des interventions.

Le GTh a également été à l'origine de la 1^{re} réunion inter-GTh tenue en novembre 2016 sur la séquence ERC.

Faute de financement dédié à l'animation, qui a fonctionné sur le principe du volontariat, la Ligue pour la protection des oiseaux s'est retirée. Le Forum des marais atlantiques, quant à lui, a poursuivi l'animation. Il conviendrait de relancer une réflexion pour une coanimation avec un nouvel acteur.

Le GTh souhaite poursuivre ses réunions à raison d'une par an et propose comme les autres GTh l'organisation d'une réunion transversale inter-GTh annuelle.

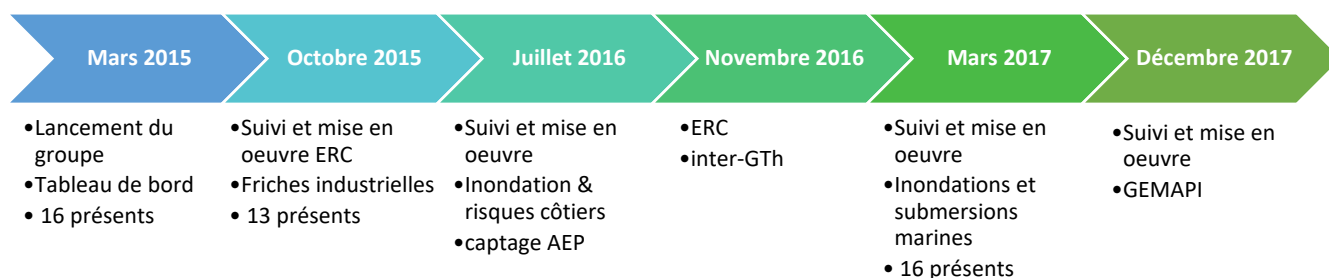


Figure 5 : Calendrier des réunions du GTh Aménagement du territoire sur la période du PNMH (2014-2018)



Pour pallier les difficultés rencontrées durant la mise en œuvre des objectifs de ce GTh, son mandat devra être réévalué et reprécisé et la cohérence des actions suivies améliorée. En effet, lors de la création des différents GTh, fin 2014, il avait été difficile de délier les thèmes « Aménagement du territoire » et « Urbanisme ». La création de

deux GTh avait été décidée pour éviter de créer un groupe trop important et avec un trop grand nombre d'actions à suivre, ce qui l'aurait rendu peu opérationnel. Ceci peut également être résolu par un futur plan dont l'organisation en axes et actions se reflèterait plus facilement dans les différents groupes.

b) Bilan des actions aménagement du territoire

Tableau 3 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 11 actions aménagement du territoire du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilotes / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
11a	Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides	Pilote : MNHN (SPN) devenu UMS PatriNat AFB-CNRS-MNHN), AFB Financeurs : AFB, conseil départemental de l'Isère	Partenaires de recherche, Biotope, Irstea, Univ Grenoble et Tours, Partenaires techniques Cerema, FMA, Directions régionales de l'AFB...	Action réalisée et poursuivie	http://www.zones-humides.org/guide-de-la-m%C3%A9thode-nationale-d%C3%A9valuation-des-fonctions-des-zones-humides
11b	Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides	Non identifié		Action non réalisée	
11c	Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zones humides - Expérimentation d'offre de compensation	Pilote : MTES Financeur : MTES	DREAL, DEB, Dervenn	Action réalisée et poursuivie	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ERC%20-%20Exp%C3%A9rimentation%20Sous%20bassin%20versant%20de%20I%27Aff.pdf
14	Mettre en œuvre les plans d'actions des SRCE/SAR en matière de préservation et restauration des milieux humides	Pilote : MTES Financeurs : Régions, État	AFB, Irstea, MNHN, Cerema, FNE, H&B, FPNRF, FNCAUE	Action réalisée et poursuivie non au titre du PNMH	http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/rapport_trame_bleue_final.pdf
26	Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	Pilotes : MTES (DEB et DGPR) et Cerema Financeur : MTES (DEB et DGPR)	EPTB Seine Grands Lacs, AERM	Action réalisée et poursuivie	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/170601_Guide_Prise%20en%20compte%20MH%20dans%20PAPI.pdf



27	Réaliser des fiches thématiques de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)	Pilote : Cerema Financier : MTES (DEB)	AFB	Action redéfinie et en cours	
28	Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	Pilote : AFEPTB / ANEB Financeurs : MTES et AFB	Réseau des EPTB	Action réalisée et poursuivie	https://bassinversant.org/lafeptb-aneb-prepare-un-espace-dedie-sur-les-synergies-entre-la-gestion-globale-de-leau-et-les-autres-politiques-publiques
46	Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	Pilote & financeur : AFB	Les Pôles-relais lagunes méditerranéennes et zones humides littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord.	Action réalisée et poursuivie	http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Onema_maq_Anguilles8p_v3.pdf
47	Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	Pilote & financeur : CELRL	Agences de l'eau, collectivités...	Action réalisée et poursuivie	http://www.conservatoire-du-littoral.fr/84-les-zones-humides.htm
48a	Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - Partie DEB	Pilote : MTES (DEB) Financeurs : MTES (DEB & DGPR) / Fonds de concours AFITF/ fonds européen Life/ CELRL	Cerema, CELRL, IFRECOR, comité français UICN, Forum des marais atlantiques, agences de l'eau, Onema, DGPR, DHUP, CGDD...	Action réalisée et poursuivie	https://www.lifeadapt.eu/ https://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/resources/pub/Ecosystem-DRR_fr.pdf http://dynamiqueslittoral.fr/connexion
48b	Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - Partie FMA	Pilote : Forum des marais atlantiques Financeurs : AELB et FMA	CELRL	Action réalisée et poursuivie	https://maraislittoralex.myportfolio.com/

Malgré ces difficultés dans l'animation du GTh, l'avancement des actions du volet « Aménagement du territoire » du 3^e PNMH est très satisfaisant (Tableau 3). Sur les 11 actions suivies, seulement une action n'a pas démarré et une action a été retardée, mais elle a été lancée et est en cours de mise en œuvre.

Il est important de souligner que la prise en compte des fonctions des zones humides a nettement été améliorée dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire et Compenser ». Ceci a été favorisé en grande partie par la sortie en juin 2016 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides et l'effort de



déploiement dans les territoires (33 sessions de formation en 3 ans). Ces formations ont permis de former 194 organismes distincts dont 34 % de services de l'État & leurs établissements publics, 19 % de collectivités territoriales & leurs établissements publics, 29 % de bureaux d'études et 7 % d'aménageurs. De plus, différents travaux de cadrage, de définition, de développement d'outils et de méthodes sont menés en parallèle par le Commissariat général du développement durable pour préciser et améliorer l'application de la séquence ERC.

D'autre part, le rôle des milieux humides dans les outils de planification de la gestion des risques littoraux (prévention des inondations et des submersions marines) et de la gestion du trait de côte a été étoffé par la production de guides s'appuyant principalement sur des retours d'expérience, par le lancement de projets expérimentaux pour explorer des solutions durables pour le littoral de demain, par la mise à disposition de documents de communication ou encore par le lancement de démarches participatives. De nombreuses actions de sensibilisation ont également été menées auprès des collectivités et de leurs groupements, et d'autres acteurs responsables de la planification.

En parallèle, le Conservatoire du littoral a poursuivi sa politique d'acquisition foncière des milieux humides littoraux et estuariens

pour les préserver face aux pressions d'artificialisation grandissantes, 4 800 ha ont été acquis sur 2014-2018 ce qui représente le tiers de l'ensemble des acquisitions réalisées par l'établissement. On peut rappeler ici que cette action est complétée par celle des agences de l'eau, dont les compétences avaient été élargies par les lois « Grenelle » de 2009-2010 à l'acquisition foncière de zones humides, notamment dans les zones non couvertes par la compétence du Conservatoire, et qui ont poursuivi fortement leur politique d'aide en permettant sur leurs 10^e programmes 2013-2018 l'acquisition de plus de 15 000 ha de zones humides.

Ce plan a permis aussi de lancer des travaux pour rapprocher les politiques de la gestion de la ressource en eau avec celle de la préservation des milieux humides en lançant une étude visant à valoriser les fonctions des milieux humides (hydrologique et biogéochimique) dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable.

Malgré ces nombreux efforts, il apparaît que l'intégration d'une trame « milieux humides » dans les documents de planification et d'aménagement des collectivités territoriales, aux niveaux régional, départemental ou communal, est toujours peu réalisée. Les responsables de la planification reprochent souvent l'insuffisance de connaissance précise pour localiser ces habitats.



3) Connaissance (9 actions)

a) GTh Connaissance – Tour du Valat & UMS PatriNat AFB - CNRS - MNHN

Le GTh Connaissance compte 19 structures membres dont 6 sont pilotes d’action. Sa structure est relativement bien équilibrée. Il convient cependant de rester attentif à lui conserver son caractère complémentaire des autres groupes de travail, tels que le Groupe technique « Milieux humides » du

Sandre⁹ ou encore la réunion thématique « Biodiversité et milieux humides »¹⁰ de l’Observatoire national de la biodiversité (ONB).

6 réunions ont été organisées sur la période 2014-2018 (Figure 4). En moyenne une vingtaine de membres du GTh sont présents, les pilotes d’action sont les participants les plus réguliers. Le groupe est dynamique, réactif et force de propositions, ce qui a permis des échanges riches et positifs.

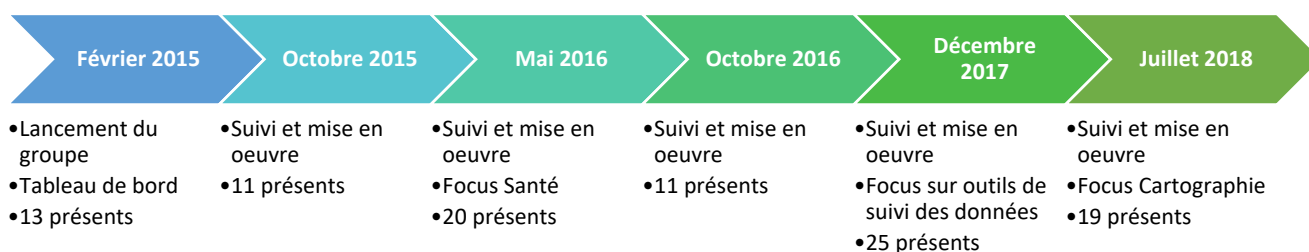


Figure 6 : Calendrier des réunions du GTh Connaissance sur la période du PNMH (2014-2018)

Le groupe souhaite poursuivre ses travaux à la fréquence d’une réunion annuelle, et

propose une réunion annuelle transversale avec d’autres GTh.

⁹ Le GT « Milieux humides » Sandre établit et met à disposition le référentiel « milieux humides » des données du Système d’Information sur l’Eau. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d’utilisation, décrit les modalités d’échange des données sur l’eau à l’échelle de la France. D’un point de vue informatique, le Sandre garantit l’interopérabilité des systèmes d’information relatifs à l’eau.

¹⁰ La RT « Biodiversité et milieux humides » de l’ONB élabore un jeu d’indicateurs pertinents pour le suivi des effets de la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) concernant sa thématique, ainsi que des jeux d’indicateurs spécifiques à des niveaux plus fins de suivi lorsque les enjeux nationaux, européens et internationaux le demandent. Elle s’attache à faire progresser la réflexion sur les questions essentielles qui accompagnent les indicateurs et mobilise les données nécessaires à leur calcul.



b) Bilan des actions connaissance

Tableau 4 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 9 actions connaissance du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilote / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
6	Développer l'Observatoire national des milieux humides	Pilotes : MTES et repris par AFB (2017) Financeurs : MTES puis AFB (2018)	Tour du Valat, MNHN, Association Ramsar France, AE, UICN, FCEN, SNPN, WWF, Cerema, MTES, MAA, MOM, AFB/ONB, AFEPTB/ ANEB, ONF	Action réalisée et poursuivie	http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/questions/zones-humides
7	Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de zones humides	Pilote : MTES Financeur : MTES	INRA, AGROCAMPUS Ouest, SOeS, Cerema, MAA, CGDD	Action retardée mais en cours	http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/?p=1538
8	Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides	Pilote : MTES Financeur : MTES	IRSTEA, Réseaux Lacs Sentinelles, Univ Orléans, Paris Diderot, CNRS, AE, AGROCAMPUS ouest, CA, FMA, OE Martinique, AFB, MNHN, MAA, Tour du Valat, ONCFS, ONF, Comité Français-UICN, Cerema, Pôle-relais Mares-ZHI-VA, Ramsar France	Action réalisée et poursuivie	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9matique-2018-2020-les-milieux-humides-et-aquatiques-continents.pdf
9	Bancariser les inventaires de zones humides Nouveau libellé : « Mettre à disposition les données sur les milieux humides »	Pilotes : agences de l'eau - repris par Forum des marais atlantiques Financeurs : agences de l'eau/AFB	Forum des marais atlantiques, DREAL, AE, OIEau, AFB, FCEN, MTES, INRA, BRGM, Patrinat, SMEAG, CEN BFC...	Action en cours et poursuivie (redéfinie)	http://www.zones-humides.org/actualite/C3%A9/strat%C3%A9gie-dam%C3%A9lioration-de-lorganisation-nationale-des-donn%C3%A9es-sur-les-milieux-humides
10	Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides	Pilotes : MTES - repris par FCEN (2017) Financeurs : MTES/AFB/AE	CEN, AE, MTES, AFB, MNHN	Action retardée mais en cours	http://www.reseau-cen.org/fr/les-programmes/mheo-0
12	Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides	Pilote : MTES Financeur : AFB	AFB, MNHN	Action réalisée et poursuivie	http://www.zones-humides.org/point-sur-la-recherche-scientifique-et-ses-d%C3%A9bouch%C3%A9s-rationnels-2001-2011



29	Organiser un colloque national sur les connaissances et la gestion des têtes de bassin versant	Pilote : AFB Financeur : AFB	OIEau, MTES, AELB et AERM, Pôles-relais ZH, APCA, ONF	Action réalisée et poursuivie	http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Rencontres36.pdf
30	Action réintitulée : Améliorer la connaissance et la prise en compte des liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE	Pilote : AFB/BRGM Financeur : AFB	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires : BRGM ; ECO-MED ; GEONORD • sites d'étude : Marais de Sacy, Baie de Somme, CEN Nord et Pas-de-Calais • Comité de suivi : AFB, agences de l'eau, MNHN, acteurs du projet RhoMeO, experts et chercheurs 	Action retardée mais en cours (redéfinie)	
49	Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne	Pilote : Forum des marais atlantiques Financeurs : AFB/Agences de l'eau	GRISAM - Irstea, AFB, Pôle-relais Lagune méditerranéennes	Action en cours et poursuivie	http://www.forum-zones-humides.org/elaboration-protocoles-harmonises-suivis-piscicoles-marais.aspx

L'avancement des actions du volet « Connaissance » du 3^e PNMH est relativement satisfaisant. Toutes les actions ont été engagées (Tableau 2). Les sujets traités sont variés et couvrent une grande partie des thèmes liés à l'acquisition et l'avancée des savoirs et connaissances. Néanmoins, certaines actions ont pris du retard dans leur démarrage.

Le plan a permis la mise en place des étapes fondamentales pour améliorer l'identification des milieux humides et assurer la mise en œuvre d'une organisation nationale des données. Pour ce faire, une stratégie a été validée nationalement, fixant la sémantique, les protocoles & méthodes d'acquisition de données d'inventaire et de suivis des milieux humides et les modalités d'échanges. Il s'agit là de l'un des enjeux majeurs du plan : préciser et organiser les fonctionnalités d'un sous-ensemble du système d'information « eau », fédérateur des systèmes d'information « nature & paysage » et « mer », pour les données sur les

milieux humides, et ainsi apporter des éléments pour le dimensionnement du pilotage national de la politique des milieux humides.

De plus, le jeu d'indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité sur le sujet milieux humides a largement été enrichi, avec 19 indicateurs à l'issue du plan.

Les avancées des connaissances sur les services rendus, les apports des milieux humides en termes de continuité écologique notamment pour l'accueil des populations piscicoles, ou encore le lien fonctionnel avec les eaux souterraines ont pu être étoffés. L'importance de la préservation des têtes de bassin versant, essentielles pour la ressource en eau, de l'adaptation de la frange littorale aux enjeux du changement climatique, ou encore de la conciliation des usages pour une gestion durable et équilibrée des ressources naturelles, ont fait l'objet d'une large communication durant toute la période de ce plan.



Ce GTh s'est principalement focalisé sur les sujets en lien avec le développement de la connaissance, c'est-à-dire l'acquisition des données et l'analyse de ces dernières, au détriment des sujets concernant la recherche et le développement de savoirs fondamentaux. Le groupe considère que l'ordre des actions défini dans le plan national manque parfois de logique, avec des travaux sur l'état de conservation ou encore sur les services des milieux humides (même si un inventaire national semble toujours hors de portée) lancés avant l'acquisition des connaissances robustes de leur répartition et de leurs fonctions. En outre, le manque d'objectifs clairs et lisibles dans le 3^e plan national ayant contraint le groupe dans l'avancement de certaines actions, il apparaît nécessaire que les besoins en termes de connaissance soient clairement identifiés pour la construction du prochain plan.

Il préconise le lancement de sujets réellement novateurs, ambitieux, avec une forte résonance dans l'actualité des milieux humides, tels que le lancement d'un programme de recherche et développement de modélisation des milieux humides et de leurs fonctions. Lors de l'élaboration du prochain plan, il est ainsi proposé de renouveler l'enquête et la synthèse des acquis et des besoins opérationnels réalisée par le Muséum national d'histoire naturelle sur 2001-2011, pour la période 2011-2021, afin d'avoir un panorama complet des avancées de la recherche et des transferts opérationnels vers les gestionnaires, mais aussi de classer les actions par type tels que : science fondamentale, science appliquée, développement expérimental ou développement purement technique, ce qui apporterait de la structure et de la clarification.



Pointe de l'Espiguette : milieu d'arrière-dune humide © Arnaud Bouissou / Terra



4) Urbanisme (7 actions)

a) GTh Urbanisme - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Le GTh Urbanisme compte 15 structures membres dont 2 pilotes d'action, le Cerema et le MTES (DEB/DHUP). Sa composition pourrait être enrichie avec des représentants des territoires : collectivités (élus et/ou services techniques), et services de l'État, et des professionnels concernés.

Durant le 3^e PNMH, 9 réunions ont eu lieu à raison de 2 à 3 réunions par an (Figure 7). Le

nombre de participants a été relativement stable au cours des années avec en moyenne une douzaine de participants. Le groupe bénéficie, comme le GTh Agriculture, d'un panel d'actions cohérent, ce qui en facilite le suivi. Il a été difficile de conserver un dynamisme fort au fil des années autour d'un sujet qui devrait pourtant mobiliser tous les acteurs concernés, compte tenu de l'impact de l'urbanisation sur les milieux humides.

Le GTh Urbanisme a dépassé son mandat initial pour agir comme Comité de pilotage du 2^e Grand Prix « Milieux humides et Urbanisme » (établissement du règlement et du guide de rédaction, constitution du Jury).

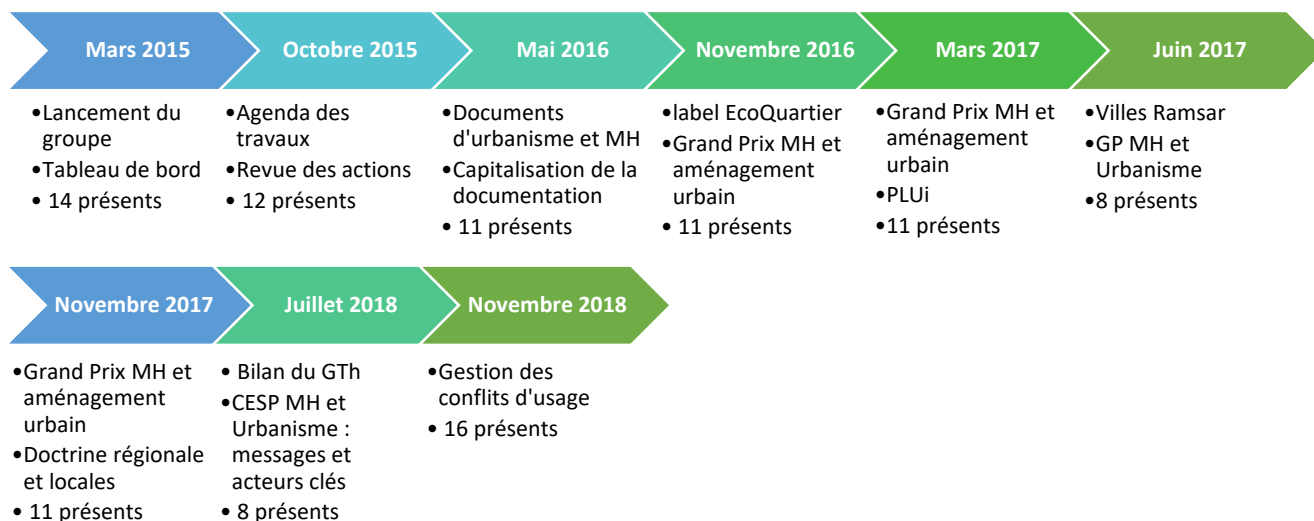


Figure 7 : Calendrier des réunions du GTh Urbanisme sur la période du PNMH (2014-2018)



b) Bilan des actions urbanisme

Tableau 5 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 7 actions urbanisme du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilotes / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
32	Publier un recueil d'expériences issues du 1 ^{er} Grand Prix « Zones humides en milieux urbanisés »	Pilotes : MTES (DEB), MCT (DHUP), Cerema Financeurs : MTES (DEB) & MCT (DHUP)	Collectivités, AFEPTB, Ramsar France, Agence d'urbanisme, paysagistes conseil de l'État, DDT	Action réalisée et terminée	https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/milieux-humides-amenagement-urbain
33	Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides	Pilotes : MTES (DEB), MCT (DHUP), Cerema Financeurs : MTES (DEB) & MCT (DHUP)	Pôles-relais zones humides...	Action réalisée en grande partie et poursuivie	https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/integrer-milieux-humides-amenagement-urbain-valeurs-partager ou https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CEREMA_Publication_Integrer-milieux-humides-dans-amenagement-urbain.pdf
34	Lancer un nouveau Grand prix « milieux humides et urbanisation »	Pilotes : MTES (DEB), MCT (DHUP), Cerema Financeurs : MTES (DEB) & MCT (DHUP)	AMF, AFB, AE Comité de pilotage : SNP, Pôles-relais zones humides, CAUE 28, Chartres métropole, DDT Corrèze	Action réalisée et terminée	https://www.ecologie.gouv.fr/2e-grand-prix-milieux-humides-et-urbanisme-decouvrez-laureats
35	Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation »	Pilotes : MTES (DEB), MCT (DHUP), Cerema Financeurs : MTES (DEB) & MCT (DHUP)	A définir	Action réalisée et poursuivie	https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/nature-ville-serie-fiches
36	Prévenir les conflits d'usage sur les milieux humides en zones urbaine et périurbaine	Pilotes : MTES (DEB & CGDD) Cerema Financeurs : MTES (DEB & CGDD)	A définir	Action réalisée et poursuivie	https://www.citeverte.com/fileadmin/Citeverte_Ressources/PDF/Publication_Gemap_i_BrochureCerema2017.pdf



37	Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label ÉcoQuartier	Pilotes : MTES (DEB), MCT (DHUP), Cerema Financeurs : MTES (DEB) & MCT (DHUP)	Cerema ; Collectivités & partenaires du label ÉcoQuartier	Action réalisée et à poursuivre	http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/document/prendre-en-compte-les-milieux-humides-dans-l-amenagement-le-cas-des-ecoquartiers/
38	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux (PLUi)	MTES-DEB&MCT-DHUP Cerema	Cerema, DREAL/DDT(M), Collectivités	Action en partie réalisée	http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/MH_PLUi_Rapport_Analyse_T1_Final_signe.pdf http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/MH_e_tPLUi_synthese_260918_0.pdf

Les différentes actions étaient bien définies dès l'origine, et sur les 7 actions suivies par le groupe, toutes ont été menées à bien, dont 5 entièrement. Deux actions ont vu leurs objectifs ajustés (Tableau 5). L'axe Urbanisme du 3^e PNMH a contribué à renforcer l'approche territorialisée de la gestion des milieux humides, même si des efforts restent à poursuivre.

Une bonne prise en compte des zones humides dans l'aménagement et l'urbanisme demande d'avoir un panel d'acteurs informés et compétents. Ce plan a permis la production de documents de sensibilisation et de valorisation notamment des opérations réussies de valorisation des milieux humides en milieu urbain à destination de différents acteurs : élus, collectivités, services de l'État... Des fiches thématiques et des supports à caractère pédagogique sur les enjeux des milieux humides en ville ont été produits, avec un nombre de téléchargements assez important. Un deuxième Grand Prix « Milieux humides et Urbanisme » a été organisé sur 2017-2018 en

partenariat avec l'Association des maires de France, l'AFB et les agences de l'eau. Sur 24 dossiers reçus, 9 candidats ont été récompensés. En parallèle, une étude a été lancée pour permettre d'approfondir la notion de conflits d'usage en zone urbaine et périurbaine. De plus, les enjeux des milieux humides ont été intégrés dans la charte et le référentiel du label ÉcoQuartier. Ce label encourage, accompagne et valorise les projets d'aménagement et d'urbanisme durables.

Cependant, malgré les travaux réalisés par le Cerema pour une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme, ces problématiques n'ont malheureusement pas été clairement intégrées dans le guide d'accompagnement du nouveau règlement du PLUi et dans les actions de communication menées par la direction en charge de l'urbanisme (DHUP). La préservation au niveau juridique ou opérationnel des milieux humides dans les opérations d'urbanisation ne semble donc pas assurée. En effet, en termes de pilotage, l'axe a été porté principalement par la DEB



alors qu'elle est peu compétente sur le sujet de l'urbanisme. La DHUP a participé à l'ensemble des réunions et a porté plus particulièrement une action, mais il convient de rechercher une implication au moins égale des deux directions pour pouvoir agir de manière plus forte sur la politique publique de l'urbanisme.

Le manque d'articulation avec d'autres travaux tels que les liens avec la séquence « Éviter, Réduire et Compenser », les enjeux de l'aménagement du territoire et les enjeux agricoles s'est fait ressentir. La thématique de l'urbanisme a été traitée de manière trop isolée et nécessite d'être élargie à celle de la

planification plus globale. De plus, les conclusions du rapport « Terres d'Eau, Terres d'Avenir » et celles de la 2^e séquence des Assises de l'Eau démontrent qu'il est désormais indispensable d'aller au-delà de la préservation en encourageant davantage des actions de renaturation et de reconquête. Le Plan Biodiversité (MTES, 2018) propose notamment dans son axe 1 de « limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette ». La désartificialisation ou la désimpermeabilisation, notamment d'anciennes zones humides, sont des solutions intéressantes pour y répondre.



Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau © Laurent Mignaux / Terra



5) CESP (3 actions)

a) GTh CESP – Agence française de la biodiversité & Société nationale de protection de la nature

Le GTh CESP compte 13 structures membres dont 3 sont pilotes d’action. Les compétences et la représentativité dans certains domaines (communication, éducation à l’environnement et au développement durable, sciences humaines et sociales) ont progressivement été renforcées dans le GTh par l’intégration ou l’invitation de nouveaux membres. Certains manques demeurent, en particulier dans la représentation des collectivités et territoires mais il est important de souligner que ce groupe a très bien fonctionné. Il a été proactif dans les travaux de définition de la nouvelle stratégie CESP s’appuyant sur l’évaluation réalisée par le CGEDD.

La particularité de ce GTh est son caractère transversal : au-delà des actions dont il a eu la charge, son mandat était aussi d’appuyer

les autres GTh à mieux définir leurs besoins en termes de communication, formations, etc., et de travailler avec eux sur ces volets de diffusion pour l’ensemble des actions du PNMH. Pour ce faire, d’une part un correspondant CESP a été mis en place dans les GTh, d’autre part des sessions de travail ont été programmées par les animateurs du GTh CESP dans tous les autres GTh. Cela a permis d’apporter des éléments structurants pour aborder la définition des outils de diffusion à préciser dans chaque action, et pour identifier, dans le cadre de la définition de la stratégie de CESP portée par ce GTh, les réseaux d’acteurs pertinents, les cibles, et les objectifs de communication, de sensibilisation, de formation pour chaque thématique du PNMH. Le rôle joué par les correspondants et surtout par les animateurs du GTh CESP et l’aide qu’ils leur ont apportée, ont été très appréciés par les autres groupes.

9 réunions ont été organisées sur la période du 3^e PNMH (Figure 8). En moyenne les réunions ont rassemblé treize participants.

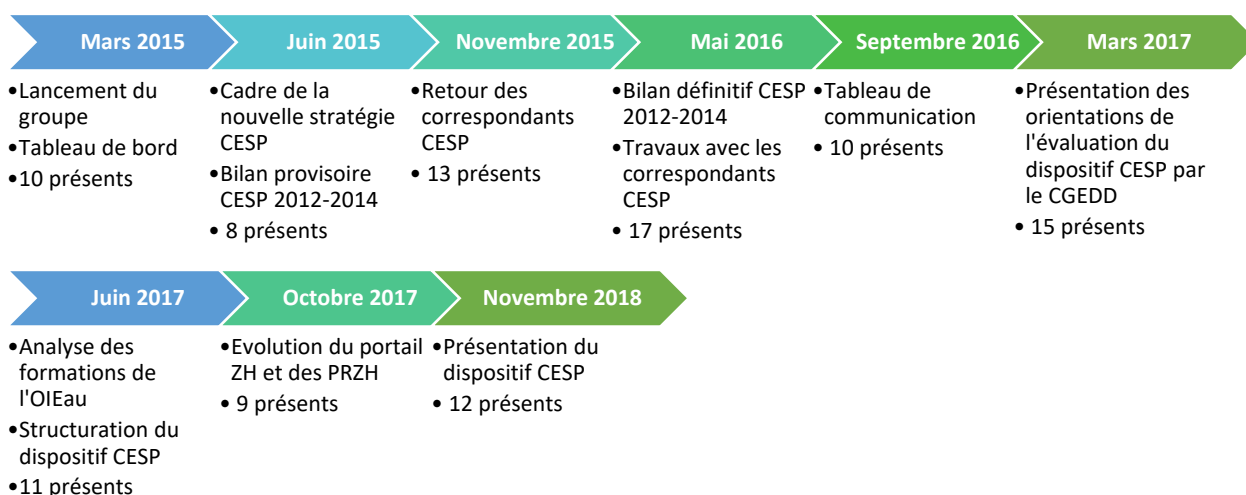


Figure 8 : Calendrier des réunions du GTh CESP sur la période du PNMH (2014-2018)



b) Bilan des actions CESP

Tableau 6 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 3 actions CESP du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilotes / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
50	Achever la mise en œuvre du dispositif de communication-formation-sensibilisation (2012-2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape	Pilotes : AFB & SNPN Financeurs : AFB & MTES (DEB)	DEB, PRZH (FMA, FCEN, UICN, TDV, ANEB...) et EEDD (Ecole et nature, Teragir, UNCPIE)	Action quasiment réalisée (achèvement, évaluation et poursuite du dispositif 2012-2014 ; lancement anticipé d'actions de la stratégie 2020-2030) - sera achevée en 2020	
51	Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar	Pilote : Ramsar France Financeurs : AFB	Tour du Valat Observatoire national de la biodiversité Sites Ramsar Acteurs des zones humides Centres d'accueil zones humides	Action quasiment réalisée - sera achevée en 2019-2020	
52	Renforcer les démarches de communication événementielle sur les milieux humides	Pilote : Ramsar France Financeur : AFB	PRZH, LPO, SNPN, AFB, FCEN, RNF, Agences & offices de l'eau, UNCPIE, Fête de la nature	Action réalisée et poursuivie http://www.zones-humides.org/agir/ramсар-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides	

Ce plan a permis de définir les nouvelles modalités d'action et d'évaluation de la stratégie de communication, éducation, sensibilisation et participation concernant les sujets relatifs aux milieux humides, en cours de finalisation. Ces nouvelles modalités s'appuient largement sur le bilan du groupe CESP, sur l'évaluation faite par le CGEDD du premier dispositif CESP 2012-2014, sur l'analyse de l'offre de formation 2017 « milieux humides » réalisée par l'Office international de l'eau, ainsi que sur le bilan de la coopération de l'Onema-AFB et des pôles-relais zones humides (PRZH) sur la période 2013-2018.

Quelques chiffres : les 5 pôles-relais, le centre de ressources sur les milieux humides de l'AFB, la Société nationale de protection de la nature et l'association Ramsar France font état de 300 000 à 350 000 pages vues par an, de plus de 1 000 actualités et événements relayés par an, plus de 8 000 abonnés à leurs lettres électroniques, près de 4 000 abonnés à leurs revues, plus de 8 000 followers sur Twitter, 25 000 ressources disponibles sur leurs bases documentaires, plus de 400 événements animés entre 2013 et 2018 (colloques, séminaires, journées techniques, ateliers, formations...).



La stratégie de CESP ne vise pas seulement les acteurs concernés et intéressés par les milieux humides. Sa plus-value se situera au niveau de sa capacité à :

- rassembler/ordonnancer les efforts de communication des acteurs des milieux humides, avec un état des lieux de ce qui existe et n'existe pas ;
- rechercher une coordination/synergie de ces acteurs ;
- ouvrir à d'autres publics/enjeux/territoires/échelles, que ce soit pour les acteurs convaincus de l'importance des milieux humides ou pour les autres ;
- donner un cadre de travail commun, à une échelle nationale, qui incite à promouvoir le sujet des milieux humides dans d'autres programmes d'acteurs, donnant du sens et de la légitimité au sujet ;
- proposer une méthode réfléchie pour développer ou décliner localement des actions de CESP ;
- légitimer l'action des acteurs de CESP notamment par rapport aux financeurs.

La stratégie nationale de CESP a pour objectifs d'apporter aux acteurs des recom-

mandations et des outils (cartographie d'acteurs, tableau de bord) pour leurs activités de CESP relatives aux milieux humides.

De plus, le plan a permis d'amplifier les démarches de communication événementielle sur les milieux humides avec plus de 1 000 animations annuelles organisées depuis 2016, plus de 600 puis 700 en ce qui concerne la Journée mondiale des zones humides, soit 42 % des animations répertoriées au niveau mondial, durant le mois de février. Ces animations ciblent différents publics : scolaires, grand public, professionnels et décideurs. Sur le plan éducatif, il ne s'agit que d'actions ponctuelles, l'introduction des problématiques des milieux humides dans les programmes scolaires serait à développer.

Un travail est toujours en cours sur l'évaluation du potentiel d'accueil des touristes pour les sensibiliser aux milieux humides sur les sites labellisés Ramsar pour qu'à terme un réseau de centres d'accueil « milieux humides » soit créé et animé par l'association Ramsar France.



Groupe en visite sur mares salées © Francis Muller

6) Outre-mer (9 actions)

a) GTh Outre-mer – Conservatoire du littoral/Comité français de l’UICN & Agence française de la biodiversité

Le GTh Outre-mer national compte 9 structures membres dont 3 pilotes d’action. L’animation de ce GTh a évolué sur la période du plan. Après une co-animation Conservatoire du littoral (délégation Outre-mer) / MNHN jusqu’à début 2017, le CDL a confié son rôle au Comité français de l’Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui a repris le pilotage du Pôle-relais Zones humides tropicales. Quant à l’animatrice du MNHN - UMS Patrinat, elle a été intégrée à l’AFB lors de sa création début 2017.

Outre les évolutions des postes d’animateurs, la mise en œuvre de ce groupe a rencontré différents obstacles. En effet, chacun des territoires d’outre-mer présente des particularités, des enjeux et des besoins

spécifiques. Pour prendre en considération ces différences et mettre en place des groupes opérationnels et représentatifs des besoins de chacun des territoires d’outre-mer, le GTh OM a été organisé en 3 grands bassins, en plus de son « noyau » national : Océan Atlantique, Océan Indien et Océan Pacifique (Figure 9), afin de circonvenir à la complexité pratique de réunir l’ensemble des acteurs concernés compte tenu des décalages horaires importants entre les territoires.

Ce GTh avait pour mission de suivre les 9 actions qui lui avaient été confiées, ainsi que l’ensemble des actions du PNMH pour leur volet outre-mer (le cas échéant). Ce travail transversal à mener avec l’ensemble des GTh n’a pu être accompli du fait des écarts trop importants entre les priorités et moyens métropolitains et ceux relatifs à chacun des territoires, qui entravent la recherche de solutions communes.

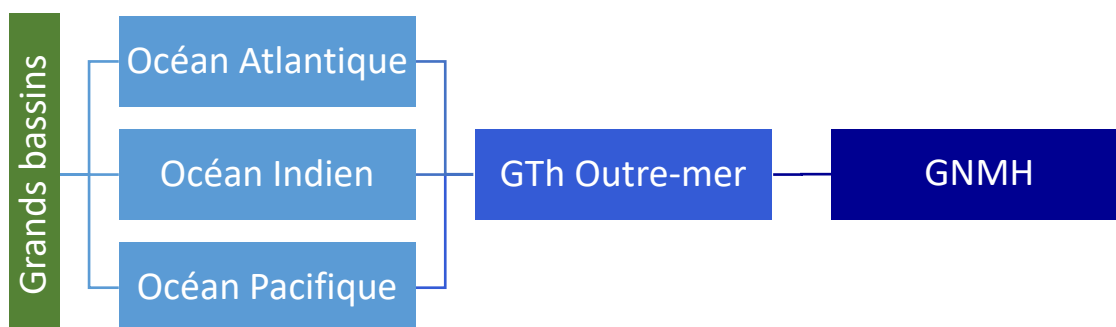


Figure 9 : Présentation de l’organisation par bassin du GTh Outre-mer du 3e PNMH (2014-2018)

Grâce à une animation très engagée, plusieurs événements nationaux ou territoriaux ont été organisés, souvent greffés à d’autres événements pour optimiser les déplacements : réunion

organisée après un séminaire DOM « eau et milieux aquatiques » de l’Onema en 2015 (métropole), lors du passage dans les territoires des animateurs du GTh, avec en 2016 des réunions dans chacun des groupes



régionaux (Antilles-Guyane, Réunion et Mayotte, Nouvelle-Calédonie), qui ont permis de faire le point des actions outre-mer et des volets outre-mer de l'ensemble des actions du PNMH, ainsi que des acteurs intéressés, et enfin une réunion plénière en visio-conférence fin 2017 (Figure 10). D'autre

part, les sujets relatifs à la préservation des zones humides ont été abordés, sous l'angle des actions menées par le Pôle-relais zones humides tropicales, lors des réunions du Groupe Outre-mer du Comité français de l'UICN.

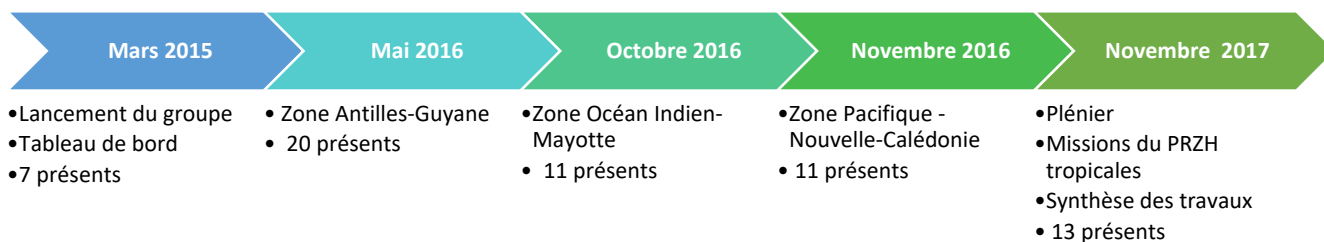


Figure 10 : Calendrier des réunions du GTh Outre-mer sur la période du PNMH (2014-2018)

b) Bilan des actions Outre-mer

Tableau 7 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 9 actions du OM du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilotes / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
16	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer	Pilote & Financeur : MTES (DEB)	MOM, Collectivités concernées	Action en cours, mais non suivie au titre du PNMH	
39	Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions de mers régionales	Pilote & Financeur : MTES (DEB & MI)	MTES/DAEI - MEAE, collectivités concernées	Action en partie en cours mais non suivie au titre du PNMH	
40	Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	Pilotes : MOM & MTES Financeur : IFRECOR	Membres du comité national IFRECOR	Action réalisée et poursuivie	https://inpn.mnhn.fr/docs/OutreMer/MNH-N-Biodiv-BD%20planche.pdf
41	Évaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français	Pilotes : MOM & MTES Financeur : IFRECOR	Membres du comité national IFRECOR	Action réalisée et poursuivie	http://ifrecor-doc.fr/items/show/1670



42	Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	Pilotes : MOM & MTES Financeur : IFRECOR	Membres du comité national IFRECOR, Réseaux d'observations de l'IFRECOR	Action réalisée	www.ifrecor-doc.fr/items/show/1654
43	Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (soit 35 000 ha)	Pilote & Financeur : CELRL	MTES, MOM, DEAL, Collectivités territoriales, ONF, OIEau	Action réalisée et poursuivie	
44	Consolider le Pôle-relais « mangroves et zones humides outre-mer » et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves	Pilotes : CELRL repris par Comité français UICN (2017) Financeurs : AFB, IFRECOR, Offices de l'eau, DEAL	AFB, CELRL, MTES (DEB), IFRECOR, OE, MNHN	Action réalisée et poursuivie	www.pole-tropical.org
45	Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	Pilotes & Financeurs : MOM & MTES	Membres du comité national IFRECOR	Action en cours (retardée)	https://sites.google.com/a/ifrecor-sirecco.org/sirecco/
X4	ACTION NOUVELLE - Identification et délimitation des zones humides d'outre-mer	Pilotes : AFB, MTES (DEB) et IRD Guyane Financeurs : AFB	DEAL, Offices de l'eau, partenaires scientifiques (Cirad, Universités, etc.), Pôles relais zones humides tropicales	Action en cours (ajoutée au PNMH)	

Sur les 8 actions prévues initialement ciblant spécifiquement les zones humides ultramarines, 5 actions ont été réalisées, et 3 actions sont en cours. Une action, jugée prioritaire par l'ensemble des acteurs, a été ajoutée au PNMH dès 2015 et est en cours de réalisation, avec pour objectif de proposer des protocoles pour la délimitation de zones humides qui serviront de base scientifique et technique à la rédaction d'un projet d'arrêté interministériel pour les territoires d'outre-mer et permettre ainsi l'application à ces derniers de l'arrêté de 2008. Par ailleurs, les acteurs ultramarins ont exprimé de grands besoins sur la mise en œuvre d'actions qui ne les ciblaient pas spécifiquement, notamment celles liées à l'urbanisme, l'agriculture et les espèces exotiques envahissantes, qui n'ont été abordées que pour leur mise en œuvre en métropole dans le cadre du

3^e PNMH. Ils se sentent ainsi concernés par 30 actions très directement, également par 4 autres actions mais de manière moins prioritaire, enfin « intéressés » par 11 actions supplémentaires (rapport UMS Patrimoine de 2016).

Les zones humides considérées dans le plan regroupent : les récifs coralliens, les herbiers, les mangroves, et toutes les zones humides terrestres. Par ailleurs, des inventaires de zones humides ont été réalisés par la plupart des territoires ultra-marins, et certains territoires finalisent leurs Plans d'actions zones humides (Mayotte). Par ailleurs, des études ont été lancées sur des habitats spécifiques (mangroves, prairies salées...) tandis que des outils ont été mis à disposition pour évaluer la valeur des services rendus et l'état de santé des récifs



coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers) et sensibiliser les scolaires et le grand public sur l'importance de préserver les milieux humides (outils pédagogiques du Pôle-relais zones humides tropicales).

L'avancement important des travaux de connaissance, d'aide à la gestion et de préservation de zones humides spécifiques à l'outre-mer (récifs coralliens, mangroves, herbiers, forêts marécageuses, prairies salées, mares, étangs...) a été possible grâce à des opérations menées par l'IFRECOR, le Conservatoire du littoral, le pôle-relais zones humides tropicales et le MNHN pendant toute la période de ce plan. Grâce aux actions d'acquisition foncière opérées par le Conservatoire du Littoral, plus de 24 000 ha de mangroves sont désormais sous propriété du CDL dans l'optique d'y mettre en place des mesures de gestion adaptées, tandis que 10 000 ha supplémentaires sont en réserve naturelle nationale – ce qui représente la quasi-totalité des mangroves des Antilles et de Mayotte, et plus du tiers des mangroves de Guyane. Le CDL protège en outre 20 000 ha de milieux humides autres que des mangroves dans les outre-mer (hors Pacifique où il n'intervient pas).

Le pôle-relais zones humides tropicales a quant à lui été largement renforcé. Il a été particulièrement actif sur trois cibles : gestionnaires, élus et jeunes, avec la multiplication d'actions pédagogiques et notamment la mise en place des premières « zones humides éducatives » en Guadeloupe, le déploiement du Réseau d'observation et d'aide à la gestion des mangroves (ROM) et le lancement d'un guide juridique sur les zones humides à destination des élus et des services techniques d'outre-mer.

Compte tenu des réflexions engagées avec chacun des territoires pendant la période du

3^e PNMH, il semble important de concentrer les efforts sur les aspects suivants, en sus de poursuivre les actions de l'IFRECOR et du Pôle-relais zones humides tropicales :

- finaliser l'adoption de l'arrêté interministériel sur les zones humides applicable aux outre-mer des bassins Atlantique et Océan Indien ;
- renforcer/initier la gestion des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral (communes, intercommunalités et associations gestionnaires) ;
- déployer les efforts de sensibilisation des scolaires sur l'importance des zones humides dans tous les territoires (aires éducatives, outils pédagogiques, etc.) ;
- renforcer et pérenniser le Réseau d'observation et d'aide à la gestion des mangroves ;
- renforcer la prise en compte des zones humides dans les divers outils juridiques permettant leur protection (PLU ou équivalent/schémas d'aménagement territoriaux/plans de gestion des risques, etc.).

D'autre part, plutôt que de séparer des actions pour les outre-mer, il paraît souhaitable que l'outre-mer soit intégré, dans la mesure du possible, aux autres groupes thématiques avec *a minima* un référent représentant les outre-mer intégré dans chaque groupe thématique en priorisant l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'agriculture – tout en rappelant que pour les territoires du Pacifique, la compétence environnement appartient aux territoires et non à l'État.

En tout état de cause, ces réflexions sur les enjeux et priorités outre-mer devront être entrepris pendant les travaux d'élaboration du futur plan afin que les objectifs fixés soient réalisables et que sa mise en œuvre puisse se dérouler sur des bases claires et partagées.



Bras de mangrove, Île d'Europa © A. Laubin

7) Bilan des actions hors GTh (10 actions)

Tableau 8 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des actions hors GTh du PNMH (2014-2018)

	Actions	Pilotes / Financeurs	Partenaires	État d'avancement des actions	Livrables
1	Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France	Pilote & Financeur : MTES (DEB)	Association Ramsar France, MNHN-UMS PatriNat	Action réalisée et poursuivie	https://rsis.ramsar.org/
X1	ACTION NOUVELLE-Lancer le nouveau Label « Ville Ramsar » en France	Pilote & Financeur : MTES (DEB)	Association Ramsar France, expert français GEST, SNPN, membres du GTh Urbanisme	Action réalisée et poursuivie (ajoutée au PNMH)	https://www.ramsar.org/fr/news/18-villes-recompensees-pour-leur-action-en-faveur-de-la-sauvegarde-des-zones-humides-urbaines
2	Mettre en place l'objectif 15 d'Aïchi de restauration de 15 % d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les MH	Pilotes : MTES (DEB & DAEL) Financeur : non renseigné	MTES/DEB	Action non suivie au titre du PNMH	
3	Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar	Pilotes : MTES (DEB & MEAE) Financeur : MTES (DEB)	Corr nationaux GEST (RNN Baie de Somme, Tour du Valat) et CESP (SNPN, AFB) Experts : AFB, MNHN, Tour du Valat...	Action réalisée et poursuivie	
4	Poursuivre la relance de MedWet en Méditerranée	Pilotes : MTES (DEB) & Secrétariat MedWet Financeurs : MTES (DEB), AERMC puis AFB	AE RMC jusqu'en 2017, AFB depuis 2018 Fondation Tour du Valat	Action réalisée et poursuivie	https://medwet.org/fr/
5	Lancer un projet international Ramsar / AEWA de gestion intégrée des MH et des oiseaux en Afrique subsaharienne	Pilote : MTES (DEB) Financeurs : MTES (DEB & DGPR)	ONCFS, Tour du Valat, CIRAD, OMPO, Wetlands international, Birdlife international, Direction des PN Sénégal	Action réalisée et poursuivie	
13	Mettre en œuvre les PdM des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des MH	Pilotes & Financeurs : AE	Collectivités, syndicats de rivières...	Action réalisée mais non suivie au titre du PNMH	



15	Mettre en place des projets « LIFE » à l'instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois »	Pilote : CEN Franche-Comté Financeurs : Union Européenne, AERMC, CR Franche-Comté, CD Doubs et Jura	SMMA du Haut-Doubs, PNR Haut-Jura, Amis RN lac de Remoray, SMA Dessoubre /Valorisation du BV, DREAL BFC Appuis	Action en cours et poursuivie	http://www.life-tourbieres-jura.fr/
17	Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves	Pilotes : AE - AFEPTB - collectivités (départ., région) Financeurs : non renseigné	Non renseigné	Action en cours mais non suivie au titre du PNMH	
31	Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau à la conservation des MH	Pilote & Financeur : Fédération nationale des chasseurs	Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) / FRC et FDC et réseau des 70 000 ACC	Action réalisée et poursuivie	http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/PNMH-FICHE%20ACTION%2031_Annexe1_qualite-optimale.pdf

a) Actions internationales (6 actions)

La France est partie contractante de la Convention de Ramsar sur la préservation des zones humides. Après avoir rempli deux mandats successifs (sans possibilité de renouvellement immédiat) au sein du Comité permanent, la France reste investie dans les travaux de la Convention et assiste aux réunions du Comité, notamment dans le cadre de la préparation de la 14^e Conférence des parties (CoP) qui signera en 2021 le cinquantenaire de la Convention. Compte tenu des immenses enjeux de la sauvegarde des milieux humides en Méditerranée, la France a poursuivi son rôle de pays hôte et de support majeur à l'initiative MedWet (mediterranean wetlands), qui est la plus importante (en nombre de pays et de membres) des initiatives régionales de la Convention de Ramsar.

En ce qui concerne le réseau français de « zones humides d'importance internationale » ou « sites Ramsar », 6 nouveaux

sites ont été désignés au titre de la convention entre 2014 et 2018, ce qui représente une superficie de 130 000 ha supplémentaires. Une campagne de mise à jour des données des sites, qui sont révisées tous les 6 ans, a été lancée en 2017 et se poursuit. La DEB a réalisé en 2016, avec l'appui de l'association Ramsar France, une enquête auprès des gestionnaires de sites et des DREAL pour faire le bilan de l'application de la circulaire du 24/12/2009 sur la gestion des sites Ramsar. Les résultats ont montré que la quasi-totalité des sites respectent les modalités de gestion définies par la circulaire, mais que le label « Ramsar » n'est pas toujours bien mis en valeur. Ont été initiés les travaux de mise à jour de la circulaire et de définition d'une stratégie de désignation des sites, ainsi que le renforcement de l'association Ramsar France qui regroupe les gestionnaires des sites. Enfin la France s'est fortement impliquée dans la définition et le lancement lors de la 12^e CoP (juin 2015) du nouveau



label « Ville Ramsar », et dans les premières labellisations, puisque 4 candidats français ont été récompensés sur 18 au niveau mondial lors de la 13^e CoP (octobre 2018).

L'action d'appui technique de la France prévue dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) a été menée à bien, sur tous ses volets (appui à l'élaboration, la mise à jour et/ou l'évaluation de plans de gestion de zones humides et de sites Ramsar ; renforcement des capacités de gestion des zones humides et de suivi des oiseaux d'eau ; diagnostics de sites basés sur une approche écosystémique ; etc.).

En revanche le suivi de l'action relative à l'objectif 15 d'Aïchi n'a pas été assuré dans le cadre du PNMH - même si nombre de restaurations de milieux humides peuvent être intégrées dans la mise en œuvre de cet objectif.

b) Autres actions (4 actions)

Dans le cadre d'un renforcement global de leurs aides en faveur des milieux aquatiques, les agences de l'eau ont mené et financé dans leurs 10^e programmes de mesures (2013-2018) de nombreuses actions pour l'acquisition, la préservation, la restauration, la gestion et l'entretien des milieux humides. Ainsi, sur l'ensemble de la période :

- près de 104 600 ha de milieux humides ont fait l'objet d'aides des agences de l'eau pour des opérations d'acquisition, d'entretien ou de restauration ;
- les acquisitions ont porté sur plus de 15 600 ha ;
- les aides des agences en faveur des milieux humides (acquisition, entretien, restauration, hors animation) ont atteint le chiffre de 213 millions d'euros.

En outre, conformément à l'élargissement de leurs missions réalisé par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité,

de la nature et des paysages, les agences ont lancé des appels à projets « biodiversité » qui ont pour certains bénéficié aux milieux humides, avec là encore de nombreux projets de travaux de restauration de milieux notamment.

La prise en compte des milieux humides constitue un pan important des Plans grands fleuves, mais cette action n'a pas bénéficié d'un réel suivi dans le cadre du PNMH.

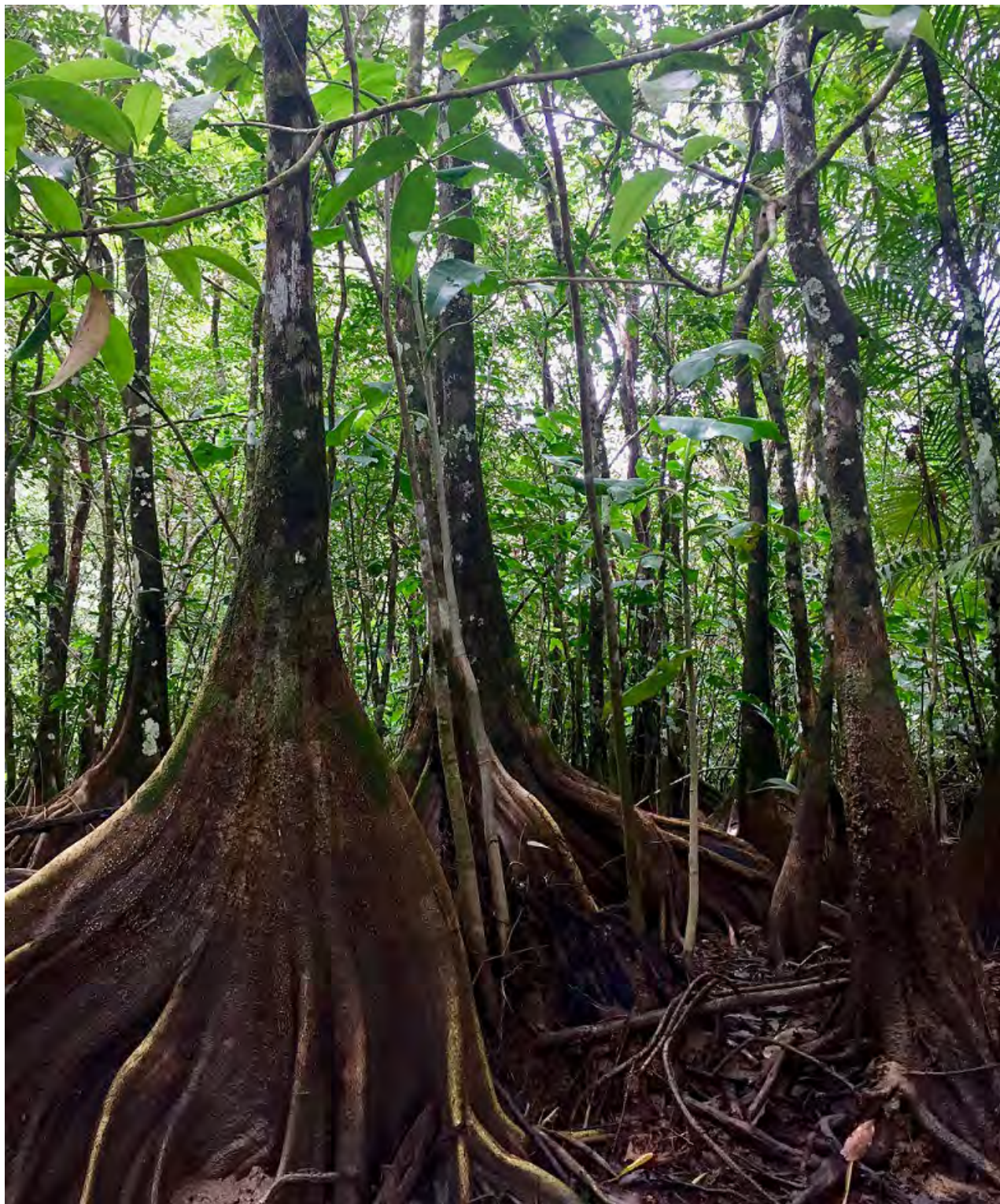
Ce plan a également permis de renforcer la préservation des tourbières, qui sont des milieux particulièrement fragiles et importants pour le stockage du carbone, et à ce titre sont mis en avant par la Convention de Ramsar notamment, avec la réalisation de grands projets de restauration de ces milieux par la mobilisation de fonds européens (programme LIFE+ ou FEDER). Le LIFE + « Tourbières du Jura » est devenu une référence en la matière et a favorisé le développement d'opérations similaires : à titre d'exemple, le projet « Antropofens » transfrontalier (Hauts de France-Wallonie) a été retenu par le programme LIFE+ en 2019.

Pour finir, le monde de la chasse, qui a été, avec les associations de protection de la nature, parmi les premiers à alerter les pouvoirs publics sur la disparition des zones humides, est bien conscient de l'importance de ces milieux, non seulement pour son activité mais également pour le maintien de la biodiversité, pour la prévention des catastrophes naturelles ou pour le maintien de la qualité des eaux. Aussi, les chasseurs entretiennent-ils de très nombreuses zones humides permettant le maintien de ces territoires en espaces naturels. Ces actions ont encore été renforcées dans le cadre du PNMH, et se poursuivront très certainement dans le cadre du futur plan. On peut souligner ici la création par la loi « chasse » du 24 juillet 2019, à l'initiative de la



Fédération nationale des chasseurs, d'un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office français de la biodiversité (OFB), fonds qui est abondé par une écocontribution des

chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.



Forêt à pterocarpus, Guyane © A.Caillaud



V. Perspectives

Durant la mise en œuvre du 3^e PNMH, des évolutions nombreuses et importantes ont eu lieu, qui changent fortement le paysage dans lequel s'inscrira le plan suivant – on peut citer notamment, mais sans du tout prétendre à l'exhaustivité :

- les évolutions institutionnelles et de gouvernance de grande envergure : création de l'Office français de la biodiversité, lancement des agences régionales de la biodiversité, repositionnement des agences de l'eau qui intègrent désormais les questions de biodiversité, mise en œuvre de la loi GEMAPI qui redessine le paysage institutionnel et permet une meilleure intégration des enjeux, intégration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) dans un document intégrateur, les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), etc. ;
- évolutions du cadre européen et international : lancement par l'UICN du concept de « Solutions fondées sur la nature », que la France promeut fortement aux niveaux européen et international, réflexion sur le second cycle de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, avec l'intégration de nouveaux indicateurs dont ceux sur la continuité terre-mer dans les marais littoraux, révision du cadre de la Politique agricole commune, qui doit aboutir au niveau européen en 2020 et sera ensuite déclinée par les États membres, règlement européen du 30 mai 2018 relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et

de la foresterie, avec un volet consacré spécifiquement aux zones humides, travaux de la Commission pour élaborer une Stratégie pour la biodiversité, préparation du Congrès mondial de la nature de l'UICN et de la 15^e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, etc. ;

- interventions de plusieurs travaux et décisions concernant directement ou indirectement les milieux humides : Plan Biodiversité (2018) et ses 90 actions, dont notamment le lancement du chantier sur le « zéro artificialisation nette », rapport parlementaire « Terres d'eau, terres d'avenir : "Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique" » (janvier 2019), Assises de l'eau « Grand cycle » avec des engagements spécifiques sur les milieux aquatiques et humides (juillet 2019)... ;
- montée en puissance des acteurs des territoires et des entreprises dans ces enjeux, avec notamment le réseau des Territoires engagés pour la nature, puis celui des Entreprises engagées pour la nature.

Une première décision importante a été l'intégration du futur plan dans la future stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) dont le lancement est prévu en 2021. Ceci doit permettre d'assurer aux mesures spécifiques une meilleure intégration dans les autres politiques publiques, qui concourent à la préservation des milieux humides ou au contraire les impactent, mais aussi au sein des territoires. Il bénéficiera ainsi d'un portage interministériel et inter-services, et d'une articulation forte avec les stratégies régionales.



Les travaux d'élaboration du prochain plan accompagneront donc ceux de la SNB et se dérouleront sur les années 2019 à 2021. Ils seront conduits notamment dans le cadre des GTh, lors d'échanges avec les diverses instances concernées, et auprès des acteurs territoriaux. Ces travaux feront l'objet de présentations et d'échanges au sein de la Commission « Stratégies nationales, engagements européens et internationaux » du Comité national de la biodiversité.

Pour suivre les préconisations déjà faites pour le futur plan, plusieurs points sont à prendre en compte :

- impliquer plus directement l'ensemble des acteurs et notamment ceux en charge des politiques « impactantes », afin que les préoccupations soient intégrées dans ces politiques et portées par ces acteurs ; réétudier les compositions du GNMH et des GTh afin d'intégrer des acteurs importants qui en ont été absents ou insuffisamment représentés ;
- se fonder autant que possible sur l'identification en amont des causes majeures de destruction et de dégradation, sur les préconisations et décisions actées (Plan Biodiversité, Rapport parlementaire, Assises de l'eau...), sur la réalisation d'un état des lieux de ce qui est déjà fait, et afficher des objectifs (priorisés) à décliner en actions ;
- définir pour les objectifs fixés, dans la mesure du possible, des indicateurs permettant de rendre compte de leur avancement et de leur efficacité ;
- mieux intégrer les problématiques liées aux politiques « cours d'eau » qui concernent directement les milieux humides ;
- mieux intégrer les engagements et actions tant des agences de l'eau que des services de police de l'eau ;

- donner les grands objectifs et les lignes directrices nationaux, et définir une articulation avec les stratégies locales ;
- identifier le plus précisément possible, dès son lancement, les points-clés des actions qui y seront inscrites : porteurs de l'action, partenaires, moyens humains et financiers... ;
- améliorer la visibilité des travaux globalement et au-delà du cercle des acteurs des milieux humides : intégration du suivi de la mise en œuvre du plan dans une plateforme spécialisée « eau et biodiversité » plus large et « médiatisée », mais aussi intégration dans différentes plateformes professionnelles de référence pour les acteurs hors du cercle « milieux humides », et réfléchir à des outils de valorisation des porteurs d'action.

Les résultats du 3^e PNMH, s'ils sont satisfaisants en termes de réalisation d'actions, restent manifestement modérés, voire décevants, quant à la situation des milieux humides, et ce malgré la gravité connue de cette situation : aussi il est plus que jamais nécessaire de renforcer de manière très importante les efforts engagés pour préserver et reconquérir ces milieux dont le caractère essentiel est pourtant connu et reconnu. Outre leur valeur intrinsèque et leur importance pour la biodiversité, ils seront parmi les plus importantes des « solutions fondées sur la nature » pour répondre aux immenses défis auxquels nous sommes confrontés, notamment celui de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Ces enjeux ne peuvent que résonner avec force au sein des politiques nationales et territoriales, avec une ambition plus résolue, celle de déconstruire ce qui incite à détruire les milieux humides, et à construire un système global et partagé incitant à leur protection, préservation et restauration.



VI. Liste des figures

Figure 1 : Calendrier des travaux de bilan du 3 ^e Plan national d'actions en faveur des milieux humides.....	8
Figure 2 : Calendrier des réunions du GNMH sur la période du PNMH (2014-2018).....	14
Figure 3 : Organisation de la gouvernance du 3 ^e PNMH et répartition des actions.....	16
Figure 4 : Calendrier des réunions du GTh Agriculture sur la période du PNMH (2014-2018).....	20
Figure 5 : Calendrier des réunions du GTh Aménagement du territoire sur la période du PNMH (2014-2018).....	24
Figure 6 : Calendrier des réunions du GTh Connaissance sur la période du PNMH (2014-2018).....	28
Figure 7 : Calendrier des réunions du GTh Urbanisme sur la période du PNMH (2014-2018).....	32
Figure 8 : Calendrier des réunions du GTh CESP sur la période du PNMH (2014-2018).....	36
Figure 9 : Présentation de l'organisation par bassin du GTh Outre-mer du 3 ^e PNMH (2014-2018).....	39
Figure 10 : Calendrier des réunions du GTh Outre-mer sur la période du PNMH (2014-2018).....	40

VII. Liste des tableaux

Tableau 1 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 59 actions du 3 ^e Plan national d'action en faveur des milieux humides par grands thèmes	12
Tableau 2 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 9 actions agriculture du PNMH (2014-2018)	20
Tableau 3 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 11 actions aménagement du territoire du PNMH (2014-2018)	25
Tableau 4 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 9 actions connaissance du PNMH (2014-2018)	29
Tableau 5 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 7 actions urbanisme du PNMH (2014-2018).....	33
Tableau 6 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 3 actions CESP du PNMH (2014-2018)	37
Tableau 7 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des 9 actions du OM du PNMH (2014-2018)	40
Tableau 8 : Bilan au 31/12/2018 de l'état d'avancement des actions hors GTh du PNMH (2014-2018)	44

VIII. Liste des sigles

ACC : Association de chasse communale	CNRS : Centre national de la recherche scientifique
ADCF : Assemblée des communautés de France	DAEI : Direction des affaires européennes et internationales
AE : Agence de l'eau (AEAG : Adour-Garonne, AEAP : Artois-Picardie, AELB : Loire-Bretagne ; AERM : Rhin-Meuse, AERMC : Rhône-Méditerranée-Corse, SN : Seine-Normandie)	COFIL : Comité de pilotage
AEP : Alimentation en eau potable	DCE : Directive cadre sur l'eau
AFB : Agence française de la biodiversité	DDT : Direction départementale des territoires
AFEPTB : Association française des établissements publics territoriaux de bassin (devenue ANEB)	DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
AMF : Association des maires de France	DEAL (Outre-mer) : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ANEB : Association Nationale des Élus des Bassins (ex-AFEPTP)	DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité
AOP : Appellation d'origine protégée	DGPR : Direction générale de la prévention des risques
APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture	DHUP : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
ATEN : Atelier technique des espaces naturels (désormais intégré dans l'OFB)	DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières	DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
CA : Chambre d'agriculture	DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	EARM : Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques (DEB)
CEN : Conservatoires d'espaces naturels	ECO-MED : Écologie & Médiation, bureau d'étude écologique
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EPTB : Établissement public territorial de bassin
CESP : Communication éducation sensibilisation participation	ERC : Éviter, réduire et compenser
CDL : Conservatoire du littoral, ou :	FAFSEA : Fond national Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles
CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux	FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable	FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
CGDD : Commissariat général au développement durable	FMA : Forum des marais atlantiques
CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	FNAB : Fédération nationale d'agriculture biologique
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	FNCAUE : Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CNB : Comité national de la biodiversité	FNC : Fédération nationale des chasseurs
	FNE : France Nature Environnement



FNGDS : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FPHFS : Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage

FPNRF : Fédération des Parcs naturels régionaux de France

FRC : Fédération régionale des Chasseurs

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GEONORD : bureau d'études indépendant basé en Hauts-de-France, créé en 2008 par des ingénieurs agronomes

GEST : Groupe d'évaluation scientifique et technique (Convention de Ramsar)

GIEE : Groupement d'intérêt économique et environnemental

GLP : Grand Littoral Picard

GNMH : Groupe national milieux humides

GRTgaz : société française créée le 1^{er} janvier 2005, gestionnaires de réseau de transport de gaz en France

GTh : Groupe thématique (du GNMH)

GRISAM : Groupe d'intérêt scientifique sur les poissons amphihalins

H&B : Humanité & Biodiversité

IDELE : Institut de l'Élevage

IFRECOR : Initiative française pour les récifs coralliens

INRA : Institut national de la recherche agronomique

IRD : Institut de recherche pour le développement

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MAA : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

MAB : Man and biosphere (Homme et biosphère)

MedWet : Mediterranean Wetlands (Initiative régionale de Ramsar pour les zones humides méditerranéennes)

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

MOM : Ministère des Outre-mer

MTES : Ministère de la Transition écologique et solidaire

OFB : Office français de la biodiversité

OIEau : Office International de l'Eau

OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental ou Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats

ONB : Observatoire national de la biodiversité

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

OE : Office de l'eau (Outre-mer)

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : Office national des forêts

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PMAZH : Programme de maintien de l'agriculture en zones humides

PNMH : Plan national en faveur des milieux humides

PNR : Parcs naturels régionaux

RAD : Réseau agriculture durable

RNF : Réserves naturelles de France

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SAR : Schéma d'aménagement régional

SCOPELA : Bureau de Conseil et formation Agriculture et environnement

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

SMEAG : Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne

SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

SNPN : Société nationale de protection de la nature

SOeS : Service de l'observation et des statistiques

SRCE : Schémas régionaux de cohérence écologique

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UMS PatriNat : Unité mixte de service Patrimoine Naturel MNHN / OFB

UNCPIE : Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'Environnement

VET'EL : Association de vétérinaires en élevage

VIVEA : fonds d'assurance formation (syndicats agricoles)

WWF : World Wildlife Fund ou Fonds mondial pour la nature



Annexe

Fiches bilan des actions







Sommaire fiches bilan actions

ACTION 1	
Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France.....	60
ACTION X 1	
Lancer le nouveau Label « Ville Ramsar » en France.....	62
ACTION 2	
Mettre en place l'objectif 15 d'Aïchi de restauration de 15 % d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides.....	64
ACTION 3	
Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar.....	65
ACTION 4	
Poursuivre la relance de Medwet en Méditerranée.....	66
ACTION 5	
Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique subsaharienne.....	67
ACTION 6	
Développer l'Observatoire national des milieux humides.....	68
ACTION 7	
Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux des zones humides.....	70
ACTION 8	
Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides.....	72
ACTION 9	
Bancariser les données sur les milieux humides.....	74
ACTION 10	
Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides.....	76
ACTION 11A	
Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides.....	78
ACTION 11B	
Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides.....	80
ACTION 11C	
Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zones humides - Expérimentation d'offre de compensation.....	81
ACTION 12	
Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides.....	83
ACTION 13	
Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau.....	85
ACTION 14	
Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et restauration des milieux humides.....	86
ACTION 15	
Mettre en place des projets « LIFE » à l'instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois ».....	88
ACTION 16	
Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité outre-mer.....	89



ACTION 17	
Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves.....	91
ACTION 18	
Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en MH.....	92
ACTION 19	
Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en MH	94
ACTION 20	
Élaborer un guide technique « Valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage » (ex. : Monter une étude sur la valeur fourragère des prairies humides).....	96
ACTION 21	
Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en MH	98
ACTION 22	
Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en MH	100
ACTION 23	
Mettre en place des outils financiers pour développer l'agroécologie dans les MH et suivre leur mise en œuvre	101
ACTION 24	
Détecter et promouvoir les formes d'élevage collectives	103
ACTION 25	
Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage et son avenir en MH	105
ACTION X2	
Développer le Concours des pratiques agro-écologiques prairies et parcours dans les territoires de polyculture-élevage en milieux humides.....	107
ACTION X3	
Préservation de l'élevage extensif en milieux humides	109
ACTION 26	
Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations.....	111
ACTION 27	
Réaliser des fiches thématiques de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP).....	113
ACTION 28	
Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	115
ACTION 29	
Organiser un colloque national sur les connaissances et la gestion des têtes de bassin versant	117
ACTION 30	
Réaliser un guide sur les liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE	119
ACTION 31	
Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides.....	121
ACTION 32	
Publier un recueil d'expériences issus du 1 ^{er} Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé »	122
ACTION 33	
Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides	124
ACTION 34	
Lancer un nouveau Grand Prix « Milieux humides et Urbanisme »	126
ACTION 35	
Publier des fiches thématiques « Milieux humides et urbanisation ».....	128



ACTION 36	
Approfondir la notion de conflits d'usage en zones urbaine et périurbaine.....	130
ACTION 37	
Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label ÉcoQuartier	132
ACTION 38	
Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux	134
ACTION 39	
Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions Mers régionales	136
ACTION 40	
Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	137
ACTION 41	
Évaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer	139
ACTION 42	
Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers).....	140
ACTION 43	
Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du Littoral d'ici trois ans (soit 35 000 ha).....	142
ACTION 44	
Consolider le Pôle-relais Mangroves & Zones humides d'outre-mer et pérenniser le Réseau d'observation des mangroves	144
ACTION 45	
Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers).....	146
ACTION X4	
Identification et délimitation des zones humides d'outre-mer	148
ACTION 46	
Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens.....	150
ACTION 47	
Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux littoraux et estuariens	152
ACTION 48 (DEB)	
Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte.....	154
ACTION 48 (FMA)	
Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte.....	156
ACTION 49	
Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne	158
ACTION 50	
Achever la mise en œuvre du dispositif de communication - formation - sensibilisation (2012-2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape.....	160
ACTION 51	
Évaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar	162
ACTION 52	
Renforcer les démarches de communication événementielle sur les milieux humides.....	164



Roselière du marais de Kervigen, Plomodiern (29) © O. Robin, EPAB

Rappel de la répartition des actions entre groupes thématiques

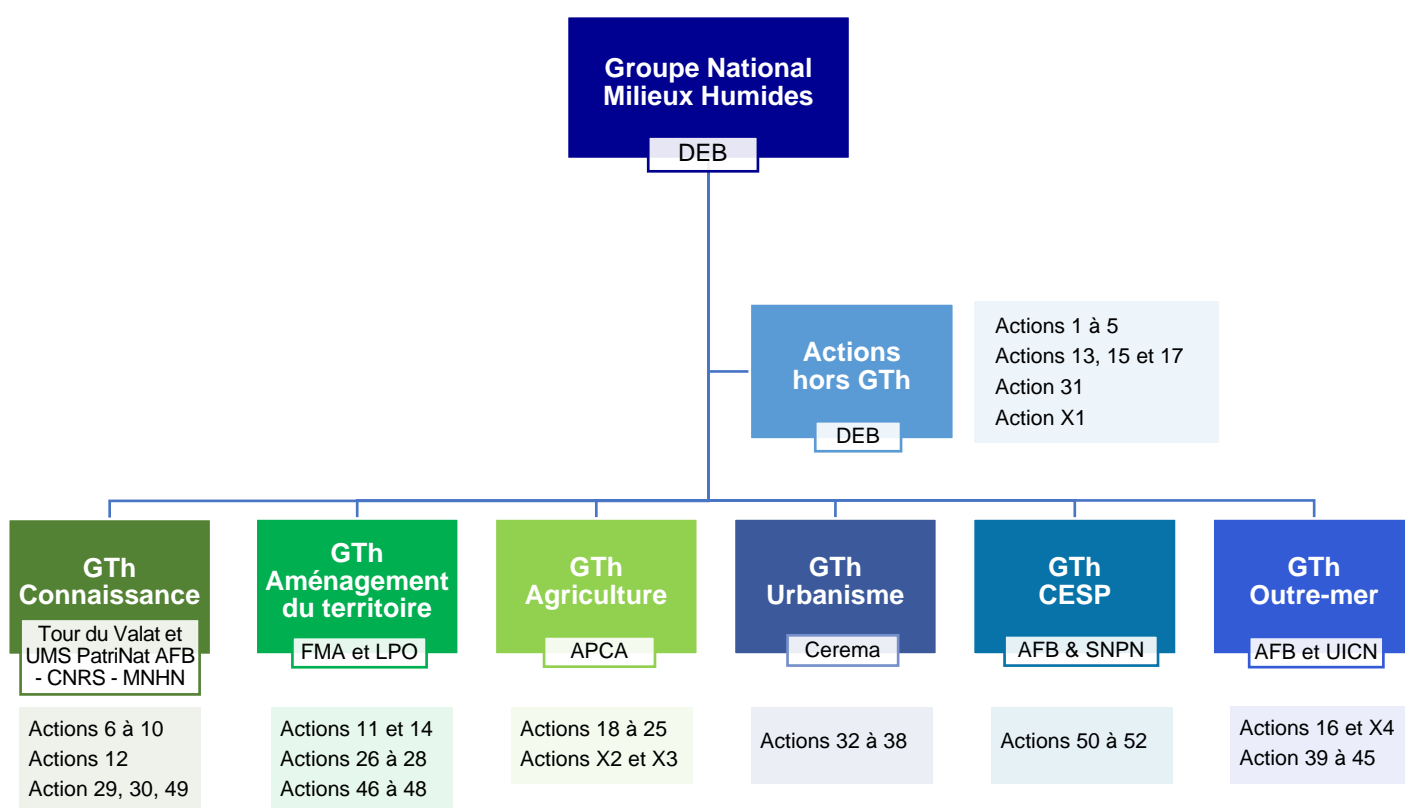


Figure 1 : Organigramme des groupes thématiques et répartition des actions du 3^e Plan national d'action en faveur des milieux humides

Les fiches bilan des actions du 3^e PNMH ci-après ont été rédigées par les pilotes d'action, les animateurs des groupes thématiques et la DEB, en collaboration avec les membres des groupes thématiques.

Action 1

Hors GTh

Finalisée/En cours	Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France
Objectif	1- création de nouveaux sites d'importance internationale, ou sites « Ramsar » 2- mise à jour régulière des données relatives aux sites Ramsar 3- mise en œuvre de la gestion sur les sites désignés, conformément à la circulaire du 24/12/2009
Pilotes d'action	MTES/DEB
Partenaires	Association Ramsar France, MNHN UMS Patrinat ; DREAL et gestionnaires de sites Ramsar
Financeurs	Moyens internes DEB Conventions MTES-DEB/Ramsar France et MTES-DEB/MNHN
Durée	2013 - 2019
Résultats fin 2018 <ol style="list-style-type: none">1. L'objectif de 3 sites par an affiché dans le plan a très vite été dénoncé car l'essentiel est apparu comme le portage des projets au niveau local et non comme une multiplication de sites non portés, l'objectif a donc été de désigner des sites opportuns : de 2014 à 2018, 6 sites ont été désignés dont un en outre-mer, pour une superficie de plus de 130 000 hectares. De nombreux projets (une douzaine) sont en cours fin 2018. En outre, le rapport de mise à jour de la liste (priorisée) des sites susceptibles de répondre aux critères Ramsar, piloté par le MNHN en lien avec Ramsar France et le MTES-DEB a été finalisé pour publication début 2019.2. En préparation de la COP13 d'octobre 2018, la DEB a lancé en 2017 auprès des DREAL, et avec l'appui de l'association Ramsar France, une campagne de mise à jour des données des sites qui accusait un fort retard. Cette campagne a permis de faire avancer les mises à jour de manière importante mais sans toutefois aboutir à la régularisation des retards : 6 fiches à jour ont été publiées, près d'une quinzaine sont très avancées, mais autant n'ont pas encore pu être récupérées au niveau national.3. La DEB a réalisé en 2016, avec l'appui de l'association Ramsar France, une enquête auprès des gestionnaires de sites et des DREAL pour faire le bilan de l'application de la circulaire du 24/12/2009 sur la gestion des sites. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans une synthèse disponible ici.	

Il en ressort que la quasi-totalité des sites respectent les modalités de gestion définies par la circulaire, malgré quelques situations à revoir, mais que l'aspect « Ramsar » de ces sites protégés ou gérés sous d'autres statuts n'est pas toujours mis en valeur.

Bilan

Cette action a donné lieu à de nombreuses avancées, même si certains points ne sont pas entièrement réalisés :

1. L'objectif de 3 désignations par an ayant été écarté dès 2014, l'objectif d'avancer dans les désignations est atteint, les sites désignés bénéficiant d'un réel portage et donc d'une promesse de bonne gestion.
2. La mise à jour des données des sites : il apparaît que ce travail qui se présente tous les 6 ans et fait partie des engagements de la France, doit être ravivé au sein des structures gestionnaires et des services de l'État qui assurent le suivi. Il faut préciser, à la décharge des gestionnaires, que la procédure est très lourde, qu'elle a été rendue plus difficile sur cette période par la bascule dans une base de données internationale entièrement renouvelée.
3. Si les modalités de gestion prévues sont globalement respectées, et si la gestion des sites est bien cadrée et suivie selon les différents statuts des sites (réserve naturelle, site Natura 2000...), il s'avère qu'il est nécessaire dans de nombreux cas de redynamiser l'aspect « label international » de ces sites, parfois oublié. Quelques soucis de gestion ou de mise à jour des partenaires impliqués restent également à résoudre, pour une meilleure légitimité des porteurs.

Perspectives

Ces nombreux travaux, ainsi que les avancées permises par le Plan Biodiversité de juillet 2018, et notamment le rapport parlementaire de janvier 2019 « Terres d'eau, Terres d'avenir », et par les Assises de l'eau, vont alimenter la mise à jour de la circulaire du 24 décembre 2009, qui doit être diffusée en 2019 ou 2020, avec un volet stratégique de désignation.

Concernant les mises à jour des données des sites, la DEB est en discussion avec le secrétariat de la Convention afin d'alléger l'instruction de ces mises à jour très chronophages à tous niveaux.

Enfin, la DEB renforce à partir de 2019 son appui à Ramsar France afin de permettre le recrutement d'un 2^e salarié et de renforcer l'animation des sites et le suivi de la gestion.

Action X

Hors GTh

Finalisée/En cours	Lancer le nouveau Label « Ville Ramsar » en France
Objectif	Soutien au nouveau label, créé lors de la COP12 Ramsar en 2015 avec le soutien de la France, et mise en œuvre volontariste en France, afin de valoriser les villes et collectivités exemplaires dans leur gestion des milieux humides.
Pilotes d'action	MTES/DEB, Association Ramsar France
Partenaires	Expert français GEST, SNPN, membres du GTh Urbanisme, gestionnaires de sites Ramsar
Financeurs	Moyens internes DEB, Convention MTES/DEB/Ramsar France
Durée	Pérenne, à partir de 2015 avec fréquence triennale
Liens avec les autres actions	Lien à creuser avec les Grands prix Milieux humides et urbanisme (action 34)
Résultats fin 2018 <ul style="list-style-type: none">• 1^{re} édition du nouveau label, lancée en juin 2017 par le secrétariat de la Convention• Organisation nationale spécifique mise en place avec diffusion par Ramsar France, instruction par DEB avec groupe d'experts/jury, 5 candidats• Envoi de 4 dossiers validés au secrétariat de Ramsar• Labellisation des 4 candidats français lors de la COP13 en octobre 2018 à Dubaï : Amiens, Courteranges, Pont-Audemer, Saint-Omer• Voir https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/13e-cop-ramsar-zones-humides-avenir-urbain-durable et https://www.ramsar.org/fr/news/18-villes-recompensees-pour-leur-action-en-faveur-de-la-sauvegarde-des-zones-humides-urbaines• Forte implication de la DEB et de Ramsar France notamment pour les suites et la promotion de ce label aux niveaux national (animation du réseau et organisation des appels à candidatures) et international (définition des modalités, suivi des travaux au niveau du secrétariat de Ramsar...)• La Corée et son initiative régionale, qui sont à l'initiative du label, ont lancé la création d'un cercle des maires des villes lauréates qui se réunira pour la première fois en Corée en octobre 2018.	



Bilan

Le bilan de cette action est très positif, la France a su mobiliser les collectivités et se positionner parmi les « chefs de file », tant en termes d'appui que de réussites, avec 4 lauréats sur un total de 18.

Cependant, avec une seule session de « recul », il est trop tôt pour faire un bilan de l'intérêt de ce label pour les collectivités et pour l'amélioration de la prise en compte des milieux humides dans la planification urbaine.

Perspectives

- Réussite importante des villes françaises (4 lauréats sur 18 lauréats au total), dynamique à poursuivre
- Intégration, dans l'animation par Ramsar France, des villes Ramsar au même titre que les sites Ramsar
- Rapprochement à étudier entre les lauréats de ce label et ceux des Grands Prix Milieux humides et urbanisme (action 34)
- Lancement et organisation en 2019/2020 de la 2^e session, dont les lauréats seront récompensés lors de la COP14 de Ramsar en 2021, à l'occasion des 50 ans de la signature de la Convention

Action 2

Hors GTh

En cours/Non suivie	Mettre en place l'objectif 15 d'Aichi de restauration de 15 % d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides
Objectif	L'objectif 15 de la réunion d'Aichi prévoit que « d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stock de carbone soient améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification ». Les milieux humides sont particulièrement concernés par la mise en œuvre de cet objectif.
Pilotes d'action	MTES/DEB et MI, DAEI
Partenaires	
Financeurs	
Durée	
Liens avec les autres actions	
Résultats fin 2018 Pas de suivi	
Bilan Action dont les modalités spécifiques aux milieux humides n'ont pas été définies et donc pas suivies.	
Perspectives Faire le cas échéant un point sur les travaux de restauration menés spécifiquement sur des milieux humides.	

Action 3

Hors GTh

Finalisée/En cours	Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar
Objectif	Renforcement de l'implication de la France dans les travaux de la Convention, en tant que membre du Comité permanent durant les 2 mandats successifs maximum 2012-2015 et 2015-2018, puis en accompagnement du Comité permanent.
Pilotes d'action	MTES/DEB et MEAE
Partenaires	Correspondants nationaux pour le GEST (RNN Baie de Somme, Tour du Valat) et pour la CESP (SNPN, AFB) ; Experts français participant directement aux travaux : AFB, MNHN, Tour du Valat...
Financeurs	Régie
Durée	2014-2018 à poursuivre
Liens avec les autres actions	Actions 1, 2 et 4
Bilan Après une poursuite sur 2014 à 2016 en tant que membre du Comité permanent, puis un recul en 2017, l'investissement de la France a repris fortement avec une participation accrue (avec MEAE notamment) à partir de 2018 aux réunions de la COP et du Comité permanent, en raison de la reconnaissance de l'importance du sujet Milieux humides en lien avec les grandes conventions (Biodiversité, Climat notamment). Après la COP 2018, la France n'est plus membre du Comité permanent, ayant rempli deux mandats successifs, mais elle reste investie dans les travaux en cours et la préparation de la future COP14 du cinquantenaire de la Convention, en 2021 en Chine.	
Perspectives Effort accru pour la préparation de la COP14 du cinquantenaire, en 2021 en Chine (Wuhan).	

Action 4

Hors GTh

Finalisée/En cours	Poursuivre la relance de Medwet en Méditerranée
Objectif	Poursuite de l'appui fort à l'initiative régionale de Ramsar pour la région méditerranéenne "MedWet" (Mediterranean wetlands), forte de 27 pays membres et d'autres organismes, et dont le secrétariat est accueilli en France depuis 2014.
Pilotes d'action	MTES/DEB Secrétariat MedWet
Partenaires	AE RMC jusqu'en 2017 puis AFB depuis 2018 Fondation Tour du Valat
Financeurs	Contributions annuelles et conventions ponctuelles DEB, convention avec AERMC jusqu'en 2017, convention avec AFB en 2018
Durée	5 ans à poursuivre
Liens avec les autres actions	Action 3
Bilan MedWet est la plus importante (en nombre de pays et de membres) des initiatives régionales de la Convention de Ramsar. Compte tenu de l'importance des enjeux méditerranéens, la France a poursuivi son rôle de pays hôte et de support majeur (en tant que pays) à l'initiative : <ul style="list-style-type: none">• présidence jusqu'en 2016 avec l'accueil en France du Comité plénier en février 2016 ;• membre permanent du COPIL (en tant qu'hôte du secrétariat), représentation des intérêts spécifiques dans les travaux Ramsar, et soutien permanent avec plusieurs conventions au-delà de la contribution annuelle ;• fort appui au comité plénier d'octobre 2018 et à la définition de nouvelles orientations stratégiques, et présidence assurée pour la nomination d'un nouveau coordinateur, ce qui a été finalisé début 2019.	
Perspectives Nécessité de poursuivre le soutien, tout en laissant d'autres pays s'impliquer (Tunisie présidente actuelle, après la Slovaquie). La position de MedWet est importante, mais il lui est difficile de trouver une juste place, d'où la réorientation stratégique vers des actions plus opérationnelles.	

Action 5

Hors GTh

Finalisée/En cours	Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique subsaharienne
Objectif	Dans le cadre de l'Initiative africaine de l'AEWA, soutien à l'Unité de soutien technique (UST) visant à aider à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, en coordination avec le Secrétariat de l'AEWA.
Pilotes d'action	MTES/DEB
Partenaires	ONCFS, Tour du Valat, CIRAD, OMPO, Wetlands international, Birdlife international, Direction des PN Sénégal
Financeurs	DGALN/DEB et DGPR
Durée	
Bilan	<p>Cette action a été menée comme prévu, avec de nombreux volets d'appui technique, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Appui à l'élaboration, la mise à jour et/ou l'évaluation d'un plan de gestion d'une zone humide reconnue d'importance internationale (atelier interrégional Sénégal, Tchad, Égypte conduit à Dakar en avril 2017 par OMPO) ;• Renforcement des capacités de gestion des zones humides et de suivi des oiseaux d'eau au Tchad (atelier technique Tchad en mai 2017 par Wetlands International) ;• Appui technique <i>in situ</i> à la gestion de la zone humide de Bahr Aouk et Salamat au Tchad ;• Sénégal - site des Trois Marigots : appui au plan de gestion et au projet de labellisation Ramsar• Soudan - plaine d'inondation de Khor Abu Habil : démarrage du diagnostic pluridisciplinaire, basé sur une approche écosystémique ;• Etc.
Perspectives	<p>Poursuite de l'appui dans le cadre du nouveau Plan d'action pour l'Afrique 2019-2027 validé par l'AEWA.</p>

Action 6

Connaissance

Finalisée/Poursuivie	Développer l'Observatoire national des milieux humides
Objectif	Fournir des informations fiables sur l'état et l'évolution des milieux humides, les impacts qu'ils subissent et les actions dont ils bénéficient de la part de la puissance publique et du secteur privé afin d'apporter des éléments objectifs au débat sur la biodiversité en France.
Pilotes d'action	Initialement le MTES puis AFB (fin 2017)
Partenaires	Tour du Valat, MNHN, Association Ramsar France, agences de l'eau, UICN, FCEN, SNPN, WWF, Cerema, MTES, MAA, MOM, AFB/ ONB, AFEPTB/ ANEB, ONF
Financeurs	MTES puis AFB (2018) Travaux pour ONB : 2014, 2015, 2016 - Conventions annuelles MTES/Tour du Valat 2017-2018 - Convention MTES/Tour du Valat 2019 - Convention AFB/Tour du Valat
Durée	5 ans - pérenne
Liens avec les autres actions	Actions 7, 8 et 9
Bilan	<p>Le travail de réflexion d'élaboration d'indicateurs en fonction des moyens et données disponibles de métropole et d'outre-mer a été conduit avec l'ensemble des membres au sein des réunions thématiques « Milieux humides » (RT MH) de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Elle se réunit régulièrement pour faire progresser la réflexion sur l'état de la biodiversité dans les milieux humides français, les pressions qui s'exercent sur elle et les réponses apportées par la société. Un questionnement structurant permet d'identifier les principaux enjeux auxquels des réponses sont apportées sous la forme d'indicateurs. La RT MH identifie les aspects les plus importants de chaque question, élabore les indicateurs pertinents et mobilise les données nécessaires à leur calcul. Sur la durée du plan, 1 à 2 réunions par an ont été organisées. L'action a connu en 2014 un arrêt en raison d'un changement de correspondant MH au sein de la DEB, et n'a été relancée qu'en 2015. Le transfert de l'ONB à l'AFB fin 2017 n'a causé aucun retard majeur et les travaux ont été repris normalement début 2018. Depuis, deux à trois réunions sont organisées chaque année. En effet, à la suite de la création de l'AFB, le pilotage de l'ONB a été transféré fin 2017 de la DEB à l'AFB. L'AFB a engagé une réflexion pour mettre en</p>



œuvre une deuxième phase de l'ONB, dont le premier jalon fut l'organisation en décembre 2017 du Forum des données pour la biodiversité, et qui a abouti à la présentation d'une nouvelle feuille de route pour l'ONB au deuxième semestre 2018. Ces changements ne remettent pas en cause la poursuite des travaux de la RT MH et la pérennité de ce groupe. Par ailleurs, la DEB a confié à la Tour du Valat à partir de fin 2017 l'animation technique et scientifique de la RT MH, qui s'est poursuivie sous l'égide de l'AFB à partir de 2018.

Tout nouvel indicateur est soumis pour validation au comité éditorial de l'ONB. Une analyse scientifique indépendante est réalisée par la FRB dans le cadre du comité scientifique et technique de l'ONB. Ainsi, toute la dizaine de nouveaux indicateurs « Milieux humides » développés sur la durée du plan a fait auparavant l'objet d'une validation préalable de la fiche-indicateur standard, avant mise en ligne.

De plus, quatre rapports de 30 à 50 pages ont été rédigés en valorisant autant que possible les indicateurs disponibles, d'autres sources traitant de ces sujets (études plus ponctuelles par exemple) et les données issues d'autres observatoires (régionaux ou thématiques).

Après un premier rapport sur « Agriculture, aquaculture et milieux humides : Chiffres clés » publié en 2014, un deuxième rapport a été publié en 2016 : « Évolution de l'occupation du sol dans les sites Ramsar de France métropolitaine de 1975 à 2005 - Tome 1 : État des lieux ». Il a été suivi en 2017 d'un 3^e rapport : « Évolution de l'occupation du sol - Tome 2 : Interprétation ». Pour le Tome 1, le rapport a par ailleurs été décliné en une plaquette de 4 pages pour une plus grande diffusion, et également traduit en Anglais et en Arabe pour une distribution méditerranéenne.

Dans le cadre des travaux et afin d'éclairer ces derniers, l'animateur a en outre produit en 2018 un bilan critique du jeu d'indicateurs « Milieux humides » de l'ONB.

Perspectives

Le jeu d'indicateurs « MH » de l'ONB compte actuellement 19 indicateurs. Des évolutions techniques de ce jeu et des 8 questions « MH » qui les sous-tendent ont été proposées dans l'analyse critique de 2018. De nouveaux indicateurs y ont aussi été proposés, et d'autres pistes abandonnées.

En particulier, des indicateurs-clés manquant actuellement (biodiversité, services écosystémiques, indicateurs spatiaux sur la surface en zones humides...) ont commencé à être développés en 2019, notamment au travers de la mise au point d'un échantillon de quadrats représentatifs qui permettrait un calcul d'indicateurs spatiaux.

Par ailleurs, l'AFB *via* sa nouvelle feuille de route souhaite orienter l'ONB vers une meilleure capacité à évaluer les politiques publiques, ce qui nécessitera de définir un mode opératoire spécifique à ces nouveaux indicateurs (périodicité, diffusion ciblée, etc.), dans une approche qui devra être commune à toutes les RT de l'ONB.

Enfin, la formalisation d'un groupe de travail plus resserré que l'actuelle RT (équipe projet) est également en cours, et sera mise en œuvre dès sa première réunion (25/04/2019).

Action 7

Connaissance

Finalisée/Poursuivie	Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux des zones humides
Objectif	Mettre à disposition un outil d'information, de porter à connaissance, sans valeur réglementaire, sur la présence possible de milieux humides sur France entière (dont DOM) en développant une méthode cartographique nationale homogène notamment pour des applications dans le domaine de la connaissance (projet CarHab), de l'évaluation (projet EFESE...) et du suivi (ONMH). Cet outil doit également permettre de fonder des statistiques au niveau national ainsi que la définition de stratégies d'actions à l'échelle du bassin ou de la région.
Pilotes d'action	MTES/DEB/EARM3
Partenaires	INRA, AGROCAMPUS Ouest, SOeS, Cerema, MAA, CGDD
Financeurs	2013 - 2014 : MTES / Convention INRA - AGROCAMPUS Ouest
Durée	18 mois (2013 - 2014)
Liens avec les autres actions	Actions 6, 9 et 10
Bilan	<p>La carte des milieux potentiellement humides (MPH) a été finalisée en 2014 et est en ligne sur le site de l'INRA (http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/?p=1538) en version TIFF, facilement convertible en SHP. Une fiche pédagogique d'accompagnement servant de guide de lecture et d'utilisation a également été produite et est disponible à cette adresse. Elle a été diffusée aux services de l'État par note du 10 novembre 2014 (disponible sur le site du PNMH : http://pnmh.espacesnaturels.fr/connaissance).</p> <p>Cette carte présente l'avantage d'être homogène au niveau national et de reposer sur une définition d'ensembles qui devraient être caractéristiques de zones humides selon les critères géomorphologiques et climatiques. Les zones humides sont représentées par trois grandes enveloppes en fonction d'un indice de confiance. Elle a toutefois certaines limites dont la non-prise en compte des aménagements (zones urbanisées) et des processus pédologiques et hydrologiques spécifiques, et la difficulté de modélisation des zones humides de pente et de plateaux.</p>



Différentes études ont été envisagées afin de valoriser les données de la carte des MPH mais n'ont pu aboutir.

Par la suite, l'inscription d'une fiche « milieux humides » au plan d'applications satellitaires (PAS) 2018-2022 du MTES, a permis la mise en place d'un groupe de travail spécifique « Cartographie des milieux humides » qui s'est réuni dès 2018. Il a été décidé d'analyser la possibilité d'inscrire ces travaux sur les milieux humides dans le programme CarHab de cartographie de l'ensemble des habitats naturels, afin d'optimiser et de mutualiser les moyens de la DEB pour produire une méthodologie globale. L'étude de faisabilité a été lancée courant 2018 et est toujours en cours avec des résultats attendus fin 2019.

Perspectives

Scénarios possibles :

1. Intégration dans la programmation des travaux CarHAB

2. Amélioration de la première version de la carte des milieux potentiellement humides

Les perspectives proposées par AGROCAMPUS Ouest pour produire une version 2 de cette carte MPH :

- Intégrer des données sur la végétation issues de la télédétection, ce qui se justifie par le fait que les zones humides sont caractérisées à la fois par le critère sol et par celui de la végétation ;
- Calibrer des indices avec des données sol additionnelles pour affiner le modèle. En effet, la base de données DONESOL est enrichie chaque année par les partenaires régionaux ou départementaux du programme « Inventaire gestion et conservation des sols », mais aussi par certains bureaux d'études. Elle capitalise aujourd'hui pas moins de 72 180 points d'observations et le Référentiel régional pédologique (cartographie des sols à 1/250 000) a été complété sur les zones qui disposaient de peu d'informations, notamment les zones de montagne, en Normandie ou encore en Champagne Ardennes ;
- Développer une stratification plus fine du territoire, permettant de descendre d'un niveau dans le code de l'hydroécocorégion et donc d'affiner le seuil ;
- Adapter la modélisation à la possible nouvelle réglementation ;
- Comparer cette modélisation avec les inventaires communaux « zones humides ».

Cette version pourrait être programmée à partir de 2020 avec une volonté d'élargir les partenaires, notamment pour la partie télédétection.

Action 8

Connaissance

Finalisée/Poursuivie	Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides
Objectif	<p>Évaluer la contribution des écosystèmes à satisfaire les intérêts des populations humaines, notamment <i>via</i> la production de valeurs économiques et monétaires des services produits par les différents types d'écosystèmes.</p> <p>Permettre de faciliter et d'améliorer la prise en compte de l'impact des décisions sur les écosystèmes et la biodiversité.</p> <p>Permettre de fournir un appui à la stratégie nationale pour la biodiversité et la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable.</p>
Pilotes d'action	MTES/CGDD
Partenaires	IRSTEA, Réseaux Lacs Sentinelles, Université d'Orléans, Université Paris Diderot, CNRS, agences de l'eau, Agro-Campus ouest, Chambre d'Agriculture, Forum des marais atlantiques, Office de l'eau de la Martinique, AFB, MNHN, MAA, Tour du Valat, ONCFS, ONF, Comité Français de l'UICN, Cerema, Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales, Association Ramsar France
Financeurs	Convention MTES / Irstea
Durée	4 ans (2015 - 2018)
Liens avec les autres actions	Action 6
Bilan	<p>L'évaluation a été conduite sur 2015-2017. Un groupe de travail a été lancé en mars 2015 suite à des travaux préliminaires menés en 2013. Ce groupe composé d'experts nationaux des milieux humides et aquatiques continentaux s'est réuni une demi-douzaine de fois tout au long de l'évaluation. De plus, trois ateliers spécifiques ont été menés entre le CGDD et l'Irstea sur des points précis de l'évaluation (modèles état-transition, tendances d'évolution des milieux humides, caractérisation des services écosystémiques). L'étude prend en compte les milieux humides et les services associés d'outre-mer. Le rapport final a été publié en mars 2018 après avis favorable du Conseil scientifique et technique de l'EFESE et approbation des messages clés qui en sont issus par le Comité national des parties prenantes de l'EFESE. Ce travail d'évaluation des milieux humides s'insère dans la démarche plus globale du programme EFESE (évaluation</p>



française des écosystèmes et des services écosystémiques) qui est une plateforme science-politique-société pilotée par le ministère de la Transition écologique et solidaire qui vise à faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les décisions en France.

La deuxième phase de l'EFESE est en cours de construction. Elle consistera à conduire des travaux spécifiques sur la base des pistes de recherche identifiées et dont le caractère opérationnel et stratégique sera renforcé.

Perspectives

Différents travaux pouvant toucher aux milieux humides et aquatiques continentaux pourront être envisagés. Il pourra s'agir, à court terme, d'éclairer des sujets à enjeux et de développer des outils d'aide à la décision dans le cadre d'expériences pilotes conduites en partenariat avec les acteurs concernés ; et, à plus long terme, de poursuivre un renforcement général des capacités d'évaluation des écosystèmes et de leurs services, notamment socio-économiques.

L'amélioration de la connaissance des services de régulation des débits de crue a notamment été identifiée comme une piste de travail prioritaire. Dans ce cadre, il est envisagé de recruter un stagiaire en mars/avril 2020 pour travailler, en particulier, sur l'impact hydraulique et hydrologique des solutions basées sur la nature (réduction de la hauteur de la ligne d'eau, réduction du temps d'immersion et/ou encore du débit) dans la perspective d'y appliquer les fonctions de dommages élaborées dans le cadre des travaux sur l'analyse multicritères (AMC) inondations. Une étude de faisabilité est aussi envisagée pour une étude qui consisterait à cartographier le service de régulation des crues à l'échelle nationale et à proposer des valeurs économiques de référence pour ce service.

Action 9

Connaissance

En cours	Bancariser les données sur les milieux humides
Objectif	Centraliser et bancariser l'ensemble des pré-localisations et des inventaires passés et futurs « zones humides » locaux, départementaux, de bassins ou encore nationaux en mettant à disposition une procédure de remontée de données commune comprenant un mode opératoire homogène pour notamment corriger la géométrie, harmoniser les attributs de caractérisation, etc.
Pilotes d'action	Initialement agences de l'eau repris par AFB
Partenaires	Forum des marais atlantiques, DREALs, AEs, OIEau, AFB, FCEN, MTES, INRA, BRGM, Patrinat, SMEAG, CEN BFC...
Financeurs	Agences de l'eau, AFB
Durée	5 ans
Liens avec les autres actions	Actions 6 et 10
Bilan <p>Le Forum des marais atlantiques est fortement impliqué depuis 2006 dans la collecte et la bancarisation des données d'inventaires des milieux humides dans le cadre de ses partenariats avec les Agences de l'eau mais également avec des Conseils régionaux et départementaux, des techniciens « zones humides », des gestionnaires SAGE, etc.</p> <p>Gwern est un logiciel développé par le FMA, dans le cadre de son partenariat avec le conseil départemental du Finistère en 2008-2009. Destiné aux opérateurs en charge d'un inventaire de zones humides, il facilite la saisie des données de caractérisation, la visualisation simultanée et dynamique de la cartographie et des données attributaires. Gwern permet également d'avoir une même structuration des données sur l'ensemble d'un territoire et ainsi de faciliter leur exploitation.</p> <p>En 2008, à l'initiative du FMA et de ses partenaires l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Poitou-Charentes, le Réseau partenarial des données sur les zones humides (RPDZH) a été créé. C'est un portail qui permet de consulter les données cartographiques mises à disposition par les partenaires du réseau sans prétention d'exhaustivité sur l'ensemble du territoire métropolitain. On y retrouve actuellement des données d'inventaires (acquises via Gwern notamment), des données de pré-</p>	



localisation, des zones d'études ainsi que d'autres données dites « d'habillage » qui permettent d'améliorer la lecture des cartes.

L'objectif est de poursuivre la bancarisation en cours des données d'inventaires des milieux humides en adaptant le RPDZH actuel aux modèles de données milieux humides du © Sandre. L'interface cartographique intégrera alors les données de zones d'études, de pré-localisations et d'inventaires sur les milieux humides. Elle permettra également de mettre en visibilité les données de suivis sur ces milieux *via* des flux vers ADES, DONESOL et l'INPN (lien à l'action 10).

Le dictionnaire de données « Acquisition des données de pré-localisation, d'inventaire et de suivi sur le milieu humide » (version 1) a été publié en octobre 2018 sur le portail Eaufrance à l'adresse suivante :

http://www.sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/omh/1/sandre_dictionnaire_OMH_1.pdf.

Il permet la standardisation des méthodes et donc l'harmonisation des données acquises dans le cadre d'un inventaire ou d'un suivi de l'état des milieux humides au niveau national. Il favorise l'interopérabilité des données dans la perspective d'interroger des banques de données existantes (l'Inventaire national du patrimoine naturel - INPN, la banque nationale d'Accès aux données sur les eaux souterraines - ADES, la banque de données sur les sols - DoneSol) à partir de la banque de données nationales après la refonte du Réseau partenarial des données sur les zones humides RPDZH (annexe 2). Ce dictionnaire sera accompagné de scénarios d'échanges des données en cours d'élaboration de manière concertée.

Voir : <https://www.youtube.com/watch?v=mPR3l3SaaRs&feature=youtu.be>

Une plaquette de présentation du RPDZH a également été diffusée.

Perspectives

- Finalisation et tests des scénarios d'échanges
- Création de la banque nationale de données sur les milieux humides
- Intégration des nouvelles données au format ©Sandre
- Conversion des anciennes données au format ©Sandre
- Animation du réseau avec la mise en place d'ateliers en régions
- Notes officielles d'information sur les travaux en cours et la publication des dictionnaires ©Sandre, puis sur la sortie des scénarios d'échanges et « le qui fait quoi » début 2020
- Mise en place d'une formation nationale sur la collecte et la bancarisation des données d'inventaire des milieux humides en 2019 et 2020. Une autre plaquette de communication pourra être envisagée une fois que la nouvelle plateforme aura dépassé la phase test.
- Des annonces seront également faites sur la lettre Forum et Escale du Forum des Marais atlantiques. Des annonces pourront être également publiées via le site <http://www.zones-humides.org/>, *via* les autres Pôles Relais, la fédération des conservatoires des espaces naturels, etc.

Action 10

Connaissance

En cours	Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides
Objectif	Fournir une coordination nationale au développement par les bassins d'une boîte à outils « suivi des milieux humides », en cherchant l'harmonisation des méthodes et protocoles pour générer des données élémentaires fiables homogènes et traçables à l'échelle nationale pour la production d'indicateurs, sans freiner ou limiter les projets et avancées des bassins. Construire un réseau de suivi qui puisse contribuer aux différents rapportages européens (DCE, DHFF) et alimenter l'ONB.
Pilotes d'action	MTES puis Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
Partenaires	Conservatoires d'espaces naturels, MTES, AFB, MNHN, agences de l'eau.
Financeurs	2015-2022 : Convention MTES/FCEN : Coordination/animation 2017-2018 : Convention Onema / FCEN : Analyse des protocoles / Dictionnaires et flux de données 2019-2021 : Convention de coopération AFB/FCEN : Formations 2019-2021 : Convention de coopération AFB/MNHN/FCEN : Connaissances remontée de données
Durée	4 ans
Liens avec les autres actions	Actions 6 et 9
Bilan La FCEN, en lien avec la Direction de l'eau et de la biodiversité et l'Agence française de la biodiversité, anime la mutualisation des démarches de bassins des agences de l'eau afin d'en ressortir des éléments communs au niveau national qui puissent être valorisés par la création d'une boîte à outils nationale issue des différents travaux. Depuis 2017, la mission d'animation a évolué et été élargie à l'animation, au développement d'outils et à l'élaboration de formations. Un comité de pilotage de la préfiguration d'un projet Life « Évaluation de l'état de conservation et suivi des milieux humides » en 2014. Il n'a plus été réuni depuis l'abandon du projet Life. Les échanges et travaux qui ont eu lieu depuis 2016 ont contribué à définir des éléments partagés par les préfigurations et les projets de coordination mis en place dans les	



bassins, concernant les protocoles et les flux de données. Les indicateurs calculés sur base des données recueillies restent du ressort des coordinations de bassin.

5 protocoles issus de la boîte à outils RhoMéo (2009-2013 ; <http://rhomeo-bao.fr/>) ont été retenus en tant que « tronc commun » pour l'échelle nationale : Pédologie, Flore, Piézométrie, Odonates, Amphibiens. Pour ces protocoles, des réflexions sur le format et les flux de données ont été menées dans le cadre des travaux du groupe milieux humides du Sandre, pour leur intégration au Dictionnaire des Milieux Humides : « pré-localisation, d'inventaire et de suivi des milieux humides ». Les travaux effectués doivent permettre la remontée des données aux banques de données nationales (INPN, Donesol, Ades). Différentes actions ont été menées :

- production de notes de cadrage méthodologiques - 2016 ;
- présentations lors de forums et séminaires
- contribution au dictionnaire « milieux humides » du Sandre (janvier 2018) : <http://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/description-des-milieux-humides-0>
- contribution au dictionnaire « acquisition des données de pré-localisation, d'inventaire et de suivi sur le milieu humide » (version 1, octobre 2018) : http://www.sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/omh/1/sandre_dictionnaire_OMH_1.pdf
- contribution à l'élaboration des scénarios d'échanges concernant les données de suivi ;
- production d'une plaquette d'information sur la démarche « Mhéo - Milieux humides évaluation observation » – 2018 ;
- intervention lors de réunions du réseau des CEN - 2018 : protocoles, emboîtement avec les suivis naturalistes, identification des besoins d'appropriation par les gestionnaires.

Perspectives

2019-2020

- validation des scénarios d'échanges ;
- rédaction de fiches d'accompagnement des 5 protocoles de la BAO ;
- mise à jour des fiches « protocoles » ;
- formations et journées atelier ;
- réunion des référents CEN et des référents CEN géomaticiens ;
- fin 2019 méthodologie de lien entre le recueil de données « fonctions des MH » et présence d'habitats d'intérêt communautaire ;
- animation pour l'appropriation du standard et la remontée des données ;
- participation aux copils des différents bassins : 2019-2020 (dates à préciser).

2020

Une réflexion sur les indicateurs nationaux est à prévoir par l'AFB et le MTES en lien avec la recherche, avec un accompagnement de la FCEN. Cela pourra faire l'objet d'un « dictionnaire évaluation des milieux humides » © Sandre dans les prochaines années.

Action 11a Aménagement du territoire

Finalisée/En cours	Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides
Objectif	Concevoir une méthode d'évaluation des fonctions associées aux zones humides applicable tout au long des phases de conception puis de réalisation d'un projet et conduisant au choix de mesures « éviter, réduire, compenser » pertinentes. Il s'agit ainsi de permettre la conception de projets de « moindre impact environnemental » par les maîtres d'ouvrage, de faciliter leur instruction par les services de l'État et de renforcer la sécurité juridique des actes administratifs les autorisant.
Pilotes d'action	MNHN (SPN devenu UMS PatriNat AFB-CNRS-MNHN), AFB (Onema)
Partenaires	MNHN, Biotope, Irstea, AFB siège, Université de Grenoble, Université de Tours et plusieurs partenaires techniques (Cerema, Forum des Marais Atlantiques, directions interrégionales de l'AFB de Compiègne, Metz, Rennes et Toulouse)...
Financeurs	Conventions financières : AFB (Onema)/MNHN 2013-2015 et 2016-2018 ; MNHN/Biotope 2013-2015 ; Irstea/CD Isère 2014-2015 ; Irstea/DDT Isère 2016 ; MNHN/Cerema 2015 ; AFB/Cerema 2017 - 2018
Durée	2013 - 2019
<p>Résultats en 2018</p> <p>Après plusieurs années de tests, la version 1.0 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides est sortie en 2016. Elle a fait l'objet de nombreuses publications et présentations, tant nationales que internationales, de la publication d'un guide dans la collection de l'Onema (Guides & Protocoles - Mai 2016) et de la formation de publics cibles. Les analyses de remontées de terrain sur 2016 et 2017 ont permis de consolider la méthode : réflexion sur les principes d'écologie à inclure pour y intégrer le dimensionnement des mesures compensatoires (2017), synthèse des connaissances sur la restauration - réhabilitation des zones humides (trajectoire d'évolution des milieux, faisabilité, succès/réussites...) (2017) et réflexion sur des indicateurs pour les zones humides littorales et l'extension du champ d'application de la méthode aux zones humides saumâtres et salées littorales au sens de l'art. L. 211-1 du Code de l'environnement (précisé par l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié), en France métropolitaine (2018 et 2019).</p>	



Bilan

Le rendu final a eu un peu de retard, lié au délai nécessaire aux partenaires pour réaliser un guide et les protocoles dédiés à la méthode, nécessaires pour faciliter sa diffusion et son appropriation par le public qui en est destinataire.

La méthode a été conçue pour répondre à un besoin précis : veiller à une mise en place vertueuse de la séquence « éviter, réduire, compenser » en améliorant la connaissance des fonctions associées aux zones humides impactées par des projets, tout en tenant compte des impératifs auxquels sont confrontés les maîtres d'ouvrages, les bureaux d'études, les services instructeurs de l'État et les établissements publics en charge de l'expertise et du contrôle de ces projets.

À noter que cette méthode peut également être mobilisée par des maîtres d'ouvrage dans une démarche prospective : analyse de la pertinence d'utiliser des sites en zones humides comme sites de compensation sous réserve qu'ils partagent un diagnostic de contexte similaire avec le site impacté. La méthode peut également être mobilisée pour suivre et comparer l'évolution des fonctions associées à des zones humides impactées par différents types de projets.

Perspectives

Le développement d'une démarche similaire pour les territoires d'outre-mer.

L'amélioration de la prise en compte du lien existant entre les zones humides impactées par les projets (ou les sites de compensation) et leurs milieux récepteurs situés en aval immédiat (par ex. soutien d'étiage).

Actualiser la méthode, notamment au regard :

- du retour des utilisateurs qui l'auront appliquée sur des cas concrets de réduction in situ ou de compensation *ex situ* des impacts ;
- d'éventuelles avancées scientifiques et opérationnelles ;
- de la mise à disposition de nouveaux référentiels à l'échelle nationale (par ex. référentiel pédologique), qui pourraient être mobilisés durant l'évaluation.



Action 11b Aménagement du territoire

Non réalisée	Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides
Objectif	Collectivités - pas de pilotes identifiés
Pilotes d'action	ADCF, AE
Partenaires	
Financeurs	
Durée	

Action 11c Aménagement du territoire

En cours	Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zones humides - Expérimentation d'offre de compensation
Objectif	Anticiper la demande potentielle de compensation, assurer la maîtrise foncière ou d'usage de terrains pour mettre en œuvre des actions écologiques de long terme générant une additionnalité écologique réelle et mesurable, dans la perspective de valoriser ultérieurement ces actions au titre de la compensation auprès des maîtres d'ouvrage ayant l'obligation de mettre en œuvre des mesures compensatoires.
Pilotes d'action	MTES/CGDD/SEEIDD/ERNR1
Partenaires	DREAL, DEB, Dervenn
Financeurs	
Durée	2014 - 2022
Bilan	<p>Suite à l'appel à projets lancé en 2011 dans le cadre de l'expérimentation de l'offre de compensation, le projet Dervenn sur le sous-bassin de l'Aff (Ille-et-Vilaine) qui concerne les milieux humides a été retenu. Le projet a été monté sur 2012 et 2013, en concertation avec les services de l'État, le CNPN et les parties prenantes locales. De 2013 à 2016, les différents porteurs de projet dont Dervenn ont participé à la réflexion sur les principes de l'offre de compensation (tous milieux confondus), et a permis l'introduction dans le Code de l'environnement des Sites naturels de compensation, comme nouvelle modalité disponible pour les maîtres d'ouvrage pour répondre à des obligations de compensation le cas échéant (dans le cadre de l'application de la séquence ERC). Suite à l'adoption de la loi, les opérations expérimentales sont réputées agréées jusqu'à ce qu'elles déposent leur demande (avant le 1^{er} juillet 2019).</p> <p>Un rapport bilan de l'expérimentation Cossure (la plus avancée puisqu'elle a vendu des unités de compensation au cours de l'expérimentation) ainsi que de l'expérimentation devrait être publié fin 2019-début 2020. Concernant l'opération de Dervenn, si la demande d'agrément est encore incertaine, cette phase d'expérimentation pourra donner lieu à des recommandations pour le montage de futurs sites naturels de compensation dont l'unité de compensation serait relative aux zones humides (travaux MTES sur un guide d'accompagnement). Une des grandes difficultés dans le cas de l'opération pilotée par Dervenn a été l'identification des terrains susceptibles d'assurer une équivalence écologique de ce qui pourrait être proposé au sein d'un SNC et de ce</p>



qui est réellement détruit par ailleurs. De forts enjeux de cohérence avec les objectifs des documents de gestion de la Loi sur l'eau (SAGE, SDAGE, etc.) ont également été soulignés.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ERC%20-%20Exp%C3%A9rimentation%20Sous%20bassin%20versant%20de%20I%27Aff.pdf>

L'opération fait l'objet d'un suivi participatif :

- comité de suivi local présidé par la DREAL Bretagne (associations, agriculteurs...);
- comité de pilotage national de l'expérimentation de l'offre de compensation (services de l'État, CNPN).

Le comité de pilotage national, passé le 1^{er} juillet 2019 (date limite de dépôt de demande d'agrément des opérations expérimentales) a vocation à continuer d'exister dans le cadre de la mise en œuvre des sites naturels de compensation.

Perspectives

Le développement d'une démarche similaire pour les territoires d'outre-mer.

L'amélioration de la prise en compte du lien existant entre les zones humides impactées par les projets (ou les sites de compensation) et leurs milieux récepteurs situés en aval immédiat (par ex. soutien d'étiage).

Actualiser la méthode, notamment au regard :

- du retour des utilisateurs qui l'auront appliquée sur des cas concrets de réduction *in situ* ou de compensation *ex situ* des impacts ;
- d'éventuelles avancées scientifiques et opérationnelles ;
- de la mise à disposition de nouveaux référentiels à l'échelle nationale (par ex. référentiel pédologique), qui pourraient être mobilisés durant l'évaluation.

Action 12

Connaissance

Finalisée/A poursuivre	Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides
Objectif	<p>Identifier les projets de recherche conduits de 2001 à 2014 sur les milieux humides et des résultats produits : liste des projets de recherche, bancarisation des résumés des résultats scientifiques, puis déterminer les résultats scientifiques appropriés versus non appropriés par les acteurs techniques : voir la synthèse existante (synthèse des acquis et des besoins opérationnels Onema /MNHN décembre 2013), échanges avec le GT connaissances et l'Onema (désormais Agence française pour la biodiversité) sur les notions non appropriées, éventuellement, enquête par questionnaire auprès d'un panel d'acteurs de terrains.</p> <p>La finalité est de mettre en œuvre des actions de valorisation : publications, séminaires, montage de formations...</p>
Pilotes d'action	Initialement MTES (CGDD/DRI/Service de la recherche)
Partenaires	AFB, MNHN
Financeurs	Convention AFB/MNHN/ Pôles relais
Durée	5 ans
Liens avec les autres actions	Actions 6, 29, 46 et 49
Bilan	<p>L'action a été menée par le MNHN en partenariat avec l'AFB (Onema) et en 2015 un recensement des projets de recherche a été réalisé, puis en 2016 une synthèse des résultats scientifiques a été rédigée. Celle-ci porte sur la période 2001-2011 et comprend 4 fascicules :</p> <ul style="list-style-type: none">• fascicule 1 : méthodologie employée pour réaliser la synthèse ;• fascicule 2 : inventaire et analyse des contributions scientifiques à l'action en zones humides. Il fait notamment le point sur les sujets de recherche traités entre 2001-2011 et leurs débouchés opérationnels (méthodes et outils produits) pour les acteurs techniques ;• fascicule 3 : inventaire des besoins opérationnels des acteurs techniques en zones humides (méthodes et outils nécessaires) ;• fascicule 4 : mise en correspondance des productions scientifiques avec les besoins des acteurs techniques. Des actions de transfert, des axes de recherche thématique et des modalités de mises en œuvre de la recherche sont proposés.



À l'échelle nationale, les échanges entre scientifiques et acteurs techniques ont été favorisés :

- Milieus humides : une journée d'échanges pour rapprocher la recherche des besoins du terrain - n° 25, mars 2014 AFB
- Les têtes de bassin versant, un enjeu essentiel pour la ressource en eau - n° 36, décembre 2015 AFB
- Colloque national réparer la nature ? l'exemple des milieux humides 4 et 5 février 2016 FMA
- La continuité écologique dans les zones humides littorales : un enjeu local, national et européen - n° 41, novembre 2016 AFB
- Colloque international sur l'adaptation des marais littoraux au changement climatique 27, 28 novembre 2018 FMA

Localement des journées d'échanges entre scientifiques et acteurs techniques ont eu lieu comme celles du PRZH lagunes méditerranéennes :

En 2018, une rencontre régionale a eu lieu en Corse sur le thème « Poissons migrateurs et activités halieutiques dans les zones humides de Corse : quel état des connaissances, pour quelle gestion ? ». Près de 30 personnes, appartenant à 15 structures différentes, y ont assisté.

En 2017, une rencontre sur le thème « Les poissons en lagunes : quel état des connaissances, pour quelle gestion ? » a réuni environ 70 personnes, gestionnaires, chercheurs, agents des établissements publics et services de l'État. Elle a permis d'exposer les politiques de préservation des espèces piscicoles en lagunes, et d'échanger sur l'état des connaissances relatives aux peuplements piscicoles et à la gestion des ouvrages.

En 2015, une rencontre sur le thème « La télédétection au service des zones humides littorales » a réuni une cinquantaine de gestionnaires et experts scientifiques et techniques.

Pour mémoire, en 2013, le Pôle lagunes avait co-organisé la restitution finale du Projet de recherche Gelamed sur l'étude du plancton gélatineux aux gestionnaires et autres acteurs techniques des lagunes. Sur la trentaine de personnes présentes, une quinzaine de structures gestionnaires de lagunes étaient représentées, ainsi que 3 laboratoires de recherche.

Le montage des actions de valorisation et de diffusion ainsi que la mise en œuvre de ces actions de valorisation auraient mérité une meilleure articulation.

Du côté des tourbières, le pôle-relais a publié en 2013 un cahier scientifique n° 6 sur le bilan des recherches scientifiques en tourbières.

Cette même année, le CEN Rhône-Alpes en partenariat avec le Pôle-relais et le Groupe d'Études des Tourbières (GET) ont organisé dans l'Ain un colloque sur le thème « Scientifiques et gestionnaires, une dynamique à bénéfice réciproque » dont les actes sont disponibles ici.

Perspectives

L'AFB et le Pôle-relais lagunes méditerranéennes (Tour du Valat, CEN LR et OEC) en collaboration avec le CGDD envisagent la réalisation d'un colloque ou d'un séminaire sur le lien science / gestion qui pourrait voir le jour en 2020 à Paris.

Le Pôle-relais Tourbières prépare avec certains de ses conseillers scientifiques un cahier technique sur l'utilisation de la piézométrie dans la gestion ou la restauration des tourbières.

Il peut également être envisagé de réactualiser la synthèse R & D réalisée par le MNHN sur la période 2012-2022.

Action 13

Hors GTh

En cours mais non suivie	Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau
Objectif	Améliorer la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC).
Pilotes d'action	AE
Partenaires	Collectivités, syndicats de rivières...
Financeurs	
Durée	2015 - 2019
Bilan De nombreuses actions sont en cours sur le terrain, mais n'ont pas été suivies au titre du PNMH.	
Perspectives Action difficile à définir en termes d'animation et de suivi : nombreuses actions assurées par les AE et les collectivités concernées, mais pas de suivi spécifique sur MH => A relancer / redéfinir dans le cadre de l'élaboration du prochain PNMH qui s'appuiera sur une concertation plus rapprochée avec les acteurs territoriaux	

Action 14 Aménagement du territoire

Finalisée/En cours	Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et restauration des milieux humides
Objectif	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les documents de planification de l'aménagement des régions, en termes de préservation et de restauration, dans leurs objectifs et leur mise en œuvre effective. Ainsi, intégrer au mieux les enjeux de continuité écologique spécifiques aux milieux humides, dans le respect des cadrages définis pour les cartographies des sous-trames, rendre compte de l'ampleur des mesures effectivement programmées dans les documents validés et sur la base de modalités qu'il conviendra de définir, et en s'appuyant sur les bilans que les collectivités compétentes feront, assurer un suivi de la mise en œuvre effective des mesures programmées.
Pilotes d'action	MTES / DEB-ET1
Partenaires	ATEN, Irstea, MNHN, Cerema, FNE, H&B, FPNRF, FNCAUE
Financeurs	Régions/État
Durée	5 ans
Liens avec les autres actions	Toutes
<p>Bilan</p> <p>I- Mise en œuvre des plans d'action des SRCE et SAR :</p> <p>La quasi-totalité des SRCE ont été approuvés au cours des années 2013 à 2015, à l'exception du SRCE de Picardie. Les SRCE Nord-Pas-de-Calais et Aquitaine ont été annulés à la suite de contentieux. En Corse, le plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC), qui intègre un chapitre individualisé relatif à la TVB, a été approuvé en octobre 2015 par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale de Corse. De nouvelles études sont en cours pour améliorer la prise en compte des continuités écologiques.</p> <p>Est intervenue la transition des SRCE vers les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), issus de la loi NOTRe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • documents intégrateurs de planification régionale qui absorbent donc notamment les SRCE ; • avec une annexe spécifique aux continuités écologiques ; • avec des objectifs et des règles générales à caractère prescriptif ; • avec des cartographies non opposables, contrairement aux atlas cartographiques des SRCE (rapport de prise en compte) ; 	



- élaborés par les régions - mais ne concernent pas l'Île-de-France (dont le SRCE est conservé) et la Corse ;
- adoption est prévue en fin d'année 2019 ou en 2020 selon les régions.

En outre-mer, le schéma d'aménagement régional (SAR) de Guyane a été approuvé en 2016, il comprend un volet relatif aux continuités écologiques. Les autres SAR (Martinique, Réunion, Guadeloupe et Mayotte) sont en cours de révision ou d'élaboration. Le volet TVB du SAR comporte des orientations et des dispositions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Un travail de cartographie des continuités écologiques à l'échelle nationale a été réalisé par le centre de ressources Trame verte et bleue : [télécharger ici](#).

À ce stade, il est encore difficile d'établir un bilan de la prise en compte des SRCE et plus généralement des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme. Une grille d'analyse a été réalisée et un rapport vient d'être publié sur son application : [télécharger ici](#). Ce rapport tend à montrer que si les continuités écologiques sont effectivement régulièrement prises en compte dans les documents d'urbanisme, il existe encore de nombreuses lacunes dans l'intégration de l'ensemble des enjeux et dans leur transcription dans les outils des documents d'urbanisme.

De nombreux guides ont été élaborés pour traduire de manière opérationnelle les enjeux de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

II- Effets de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue sur la préservation des milieux humides :

D'une manière générale, la mise en œuvre des SRCE, et des SAR, participe à la préservation et à la reconquête des milieux humides en synergie et en complémentarité avec les programmes de mesures des SDAGE.

Dans le cadre du programme de travail du centre de ressources TVB, l'Onema a réalisé une synthèse spécifique de la prise en compte de la trame bleue (milieux humides et aquatiques) dans les SRCE en 2016 : [télécharger ici](#).

Cependant, il n'est généralement pas possible de distinguer la sous-trame des Milieux humides dans les atlas cartographiques des SRCE : si les milieux humides constituent une des sous-trames définies par le Code de l'environnement, le plus souvent, notamment pour des raisons de connaissances insuffisantes, la sous-trame des milieux humides n'est pas identifiée pour l'ensemble de la région. Les SRCE identifient souvent des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques multi-trames.

En relation avec l'évolution de leurs missions en matière de biodiversité, chaque agence de l'eau a engagé en 2016 des appels à projets orientés sur les enjeux relatifs à la Trame bleue. Dans ce cadre, les agences ont développé le concept de trame turquoise, mettant l'accent sur les interfaces vert-bleu de la TVB, [télécharger ici](#).

Perspectives

Révision des ONTVB (2019)

Adoption des SRADDET (2019 - 2020)

Révision du SRCE d'Île-de-France (2021)

Élaboration des indicateurs nationaux (2019)

Déploiement de nouveaux enjeux en relation avec la Trame verte et bleue :

- artificialisation du territoire ;
- pollution lumineuse ;
- nature en ville, etc.

Action 15

Hors GTh

En cours et poursuivie	Mettre en place des projets « LIFE » à l’instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois »
Objectif	Développer des actions de sensibilisation auprès des collectivités et de leurs groupements, et notamment des élus, pour favoriser une approche globale des enjeux eau intégrée dans les politiques d’aménagement du territoire à partir de la valorisation de retours d’expériences d’actions associant des objectifs milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette action s’intègre dans l’accompagnement de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre avec une approche transversale MA + PI et non sectorielle.
Pilotes d’action	CEN Franche-Comté
Partenaires	SM milieux aquatiques du Haut-Doubs, PNR Haut-Jura, l’Association amis de la RN du lac de Remoray, SM d’aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant, DREAL Franche-Comté
Financeurs	Union européenne, AE RMC, CR Franche-Comté, CD Doubs et Jura
Durée	2014-2020 pour le projet de référence, mais pérenne pour l'ensemble
Bilan <ul style="list-style-type: none">• Action de référence en cours et très avancée, comme prévu, à suivre sur un site dédié : http://www.life-tourbieres-jura.fr/• D'autres actions importantes de restauration ont été réalisées, notamment sur la base de projets LIFE, mais n'ont pas été suivies et répertoriées dans le cadre du PNMH, et aucune « animation » n'a été mise en œuvre.	
Perspectives <ul style="list-style-type: none">• Finalisation de l'action de référence « Tourbières du Jura »• Une identification plus systématique des actions importantes de restauration de milieux humides pourrait être prévue, pour une meilleure connaissance des résultats et un meilleur échange d'expériences	

Action 16

OM

En cours	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité outre-mer
Contexte	Conformément à la feuille de route pour la transition écologique et afin de mettre en valeur les atouts de la biodiversité ultramarine, des débats locaux seront organisés en relation avec les collectivités, dans le cadre de l'Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer, pour aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité. Les inventaires de la biodiversité outre-mer seront achevés d'ici 2017. Le réseau d'espaces protégés sera complété et l'accent sera mis sur la qualité de la gestion des espaces protégés créés et sur leur insertion dans la vie socioéconomique des territoires. Les milieux humides feront l'objet d'une prise en compte renforcée dans ces débats et démarches.
Objectif	Organisation de débats locaux avec les collectivités, dans le cadre de l'Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer (IFREBIOM), pour aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité. Renforcement du réseau d'espaces protégés milieux humides avec accent sur insertion dans vie socioéconomique.
Pilotes d'action	MTES/DEB
Partenaires	MOM, Collectivités concernées
Financeurs	
Durée	
Résultats en 2018 Il n'a pas été entrepris depuis le début du 3 ^e plan de recensement exhaustif des actions d'inventaires de biodiversité et des débats n'ont pas eu lieu. L'action est considérée en cours et ce recensement devait être fait en 2018.	
Bilan Les résultats attendus de cette action n°16 s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer (IFREBIOM). L'objectif est d'aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité via l'organisation de débats locaux avec les collectivités, prenant en compte les milieux humides. Bien que	



la mise en place de l'IFREBIOM ait été décidée lors du Grenelle de l'environnement, elle n'a pas vu le jour (OCDE, 2016).

Malgré l'absence de l'IFREBIOM, des stratégies de la biodiversité existent sur certains territoires :

- Mayotte (Comité français de l'UICN, 2014) ;
- La Réunion (Région et Département de La Réunion, 2015) – stratégie qui est complétée par la « Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion » et la « Stratégie de conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion » ;
- Martinique (DEAL Martinique, 2005) ;
- La Région Guadeloupe a lancé la réalisation du Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) en novembre 2013. Cet outil d'aide à la décision a pour but de dégager les grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité ;
- La Stratégie biodiversité de la Polynésie française ;
- Il existe une stratégie « espèces exotiques envahissantes et biodiversité » à Wallis et Futuna, élaborée par le comité français de l'UICN en partenariat avec CI.

Le Plan national en faveur des milieux humides 2014-2018 précise également l'échéance de 2017 pour la réalisation des inventaires de la biodiversité outre-mer.

Le MNHN s'est engagé depuis 2006, en collaboration avec l'ONG Pro-Natura, dans des inventaires massifs dans le cadre de l'initiative La Planète Revisitée. Dans ce cadre, une expédition a été conduite en Guyane en 2014 et 2015. En Nouvelle-Calédonie, une mission sur les eaux intérieures, hauturières, les côtes et les forêts a débuté en août 2016 par une exploration hauturière. Elle doit se terminer en novembre 2017 par l'exploration des eaux intérieures de la Grande-Terre.

D'autres expéditions ont également eu lieu, comme le projet Karubenthos, porté par le Parc national de Guadeloupe (PNG), en étroite collaboration avec les équipes du MNHN, qui a permis en 2012 de réaliser un inventaire des algues et invertébrés marins des écosystèmes côtiers de Guadeloupe. L'expédition Madibenthos, qui s'est déroulée en fin d'année 2016, a, elle, permis un inventaire de la faune et de la flore marine des côtes martiniquaises.

Perspectives

- Promouvoir l'acquisition de connaissance dans les territoires ultramarins
- Mise à jour / Développement de l'ensemble des stratégies pour la biodiversité ? (cibler sur certains territoires ?)

Action 17

Hors GTh

Non suivie	Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves
Objectif	Suivi des volets milieux humides dans les Plans grands fleuves avec mobilisation de maîtres d'ouvrage pour l'entretien, la préservation et la restauration de ces milieux
Pilotes d'action	AE, AFEPTB, collectivités (départements, régions)
Partenaires	
Financeurs	
Durée	2014 - 2017
Bilan Actions en cours sur les milieux humides dans le cadre des Plans grands fleuves, mais action non suivie au titre du PNMH	
Perspectives Reprogrammer une analyse des mesures milieux humides des PGF et de leur mise en œuvre	

Action 18

Agriculture

Finalisée/En cours	Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en MH
Objectif	Général : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations (initiales et continues) Dans le cadre de la redéfinition de l'action : Réaliser un état des lieux des démarches techniques intégrant l'ensemble des paramètres (économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux) pour mieux accompagner le changement de pratiques au sein des exploitations du réseau Pâtur'Ajuste, en s'appuyant sur des REX d'agriculteurs et d'enseignants
Pilotes d'action	Initialement MAA repris par Scopéla depuis 2017
Partenaires	Réseau Pâtur'Ajuste et réseau Educagri (SupAgroFlorac), INRA (appui scientifique), APCA (Résolia + Réseau ZH), FNAB, FMA, INRA
Financeurs	2017-2018 : AFB / Prestation Scopéla Nouvelle prestation envisagée en 2019 (AFB-Scopéla)
Durée	1 an
Liens avec les autres actions	Actions 19, 20, 21, 27, X, 50 (Groupe Thématique CESP)
Résultats en 2018 Rapport Pâtur'Ajuste : Capitaliser les expériences du réseau Pâtur'Ajuste pour améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide <ul style="list-style-type: none">• Diagnostics de chaque exploitation et lycée du réseau Pâtur'Ajuste sur l'existence de démarches techniques et pédagogiques mises en œuvre pour valoriser les MH ;• Identification des blocages et leviers dans les champs techniques et pédagogiques. Organisation de la journée de restitution le 17 mai 2018	
Bilan Retard de la mise en œuvre de l'action les 3 premières années puisque les BTS identifiés avaient déjà été rénovés récemment (GPN & GEMEAU en 2011 et ACSE en 2014) La redéfinition de l'action a permis d'en redéfinir les contours et de la relancer. La capitalisation des expériences du réseau Pâtur'Ajuste a pour objectif de : <ul style="list-style-type: none">• faire état des démarches techniques et pédagogiques mises en œuvre dans les lycées agricoles et les fermes engagés dans la démarche Pâtur'Ajuste ;	



- identifier des blocages et leviers, ainsi que les ressources qui pourraient être développées pour mieux accompagner ces changements dans les fermes et la pédagogie mise en œuvre.

Des conclusions intéressantes en sont ressorties, à la fois pour les autres actions et pour les perspectives de l'action 18 :

- référentiels pédagogiques n'ont pas à être modifiés car ils sont cohérents avec les nouveaux objectifs ;
- création d'outils pédagogiques cohérents avec les nouveaux objectifs d' « enseigner à produire autrement » ;
- réflexion à mener autant sur le BTSA que BTSA GPN ;
- requalification des ZH à toutes les échelles : parcelle/exploitation/territoire.

Le rapport n'est pas encore paru, il est en cours de relecture.

Perspectives

Constituer un socle commun de savoirs et connaissances

Favoriser l'appropriation des savoirs et connaissances par les acteurs

- Poursuivre les formations continues à destination des enseignants agricoles (Pilote Scopéla-Florac / financement MAA)
- Accompagnement des agriculteurs (Pilote : InVivo ? / Financeurs : CA, Convention des pôles relais – Ateliers élevage ?) dans le cadre de l'exercice du métier de conseiller agricole
- Sensibilisation et travail avec les lycées agricoles sur leurs sites expérimentaux (Pilote : Scopéla / Financement : AFB ?)
- Sensibilisation / formation des conseillers de CA et diffusion (Pilote : APCA ? / Financement : AFB ?)

Définir une stratégie de communication, d'information et de diffusion

Autres pistes

- promouvoir dans le nouveau plan « enseigner à produire autrement »
- élargir à la filière forestière (pilotes potentiels : ONF / financeurs potentiel MAA) dans les prochaines années

Action 19

Agriculture

En cours	Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en MH
Objectif	Faire émerger, suivre et promouvoir la réalisation de programmes d'action territoriaux en zones humides, conciliant production agricole et préservation des milieux Poursuivre et analyser le travail déjà engagé et rechercher des expérimentations et actions complémentaires existantes y compris au sein d'autres réseaux
Pilotes d'action	APCA
Partenaires	IDELE, Réseau des PNR, réseau des CEN, Réseau Natura 2000, agences de l'eau, Pôles-relais zones humides
Financeurs	2011-2014 : MTES / Convention APCA – émergence de programmes d'actions territoriaux en zone humide 18 programmes entre 2011-2014 2015-2017 : MTES / Convention APCA 2018-2020 : MTES / Convention APCA
Durée	5 ans (8 ans total) + 2 ans programmés
Liens avec les autres actions	Actions 20, 24, Y
Résultats en 2018 <ul style="list-style-type: none">• 15 territoires engagés, 1 projet reporté, 1 projet abandonné et 1 projet terminé• Publication ACPA/MTES : 18 fiches actions présentant les programmes territoriaux• 1 projet détecté dans le Nord-Pas-de-Calais• 3 campagnes d'entretiens téléphoniques avec les référents des 18 programmes d'action (2015, 2017, 2018)• Tableau de synthèse de l'état d'avancement des 18 programmes d'action• Carte des programmes d'actions en cours et en projet• Organisation de 3 journées territoriales (une quarantaine d'acteurs présents) :<ul style="list-style-type: none">- « Nord-Est » en Haute-Savoie, 2016- « Nord-Ouest », Plaine maritime picarde « Projets agricoles en milieux humides », 2017- « Grand-Ouest » en Loire-Atlantique, 2018• Publication d'un article sur la journée territoriale 2016	



Résultats attendus dans le cadre de la convention

- Animation du réseau des CA
- Tableau de suivi de l'état d'avancement des programmes territoriaux
- Organisation de 2 nouvelles journées territoriales
 - Sud-Ouest, 2019
 - Sud-Est, 2020
- Enquête auprès des CA sur l'utilisation des supports d'information produits par l'APCA sur la thématique « élevage & MH »
- Valorisation des REX
- Relance de la newsletter « Milieux humides, Terres d'agricultures » à destination des CA

Bilan

L'action mise en œuvre par l'APCA a permis le suivi des actions territoriales accompagnées par 15 chambres d'agriculture dont 18 projets historiques. De nouveaux projets ont pu être détectés (6 en cours) dont le projet APEX concernant l'étude des productions et filières valorisant l'herbe dans la Vallée de la Meuse portée par la CA Meuse.

3 journées territoriales ont été organisées favorisant les échanges entre acteurs sur le terrain et valorisant les actions mises en œuvre.

Perspectives

- Organisation d'une journée territoriale Agriculture et ZH par an
- Valorisation/capitalisation des projets agricoles en milieux humides et des cinq journées territoriales Agriculture et ZH
- Poursuite de la détection de nouveaux projets
- Connexions avec les autres actions au niveau de la formation (Résolia et les formations à destination des agriculteurs dispensées dans les Chambres d'agriculture)
- Relance de la newsletter « Milieux humides, Terres d'agricultures » à destination des CA (n°1 en 11/2015, n°2 en 01/2016, n°3 en 07/2016) en 2019 (contenu de la newsletter : fréquence définie trimestrielle, actualités brèves, appels à projets en cours, actualités spécifiques du PNMH, focus sur une actualité, évènement, structure, documents, agenda)

Action 20

Agriculture

Redéfinie/En cours	Élaborer un guide technique « Valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage » (ex. : Monter une étude sur la valeur fourragère des prairies humides)
Objectif	Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique en développant la connaissance sur les techniques de programmation des pratiques à l'échelle de la parcelle, des séquences d'alimentation pour chaque période de l'année, de conduite de l'animal pour obtenir les comportements alimentaires attendus et des techniques dédiées au pilotage de l'évolution de la flore sur des pas de temps pluriannuels. → Favorise une meilleure gestion de l'agriculture et de l'élevage en milieux humides
Pilotes d'action	Scopéla, INRA St Laurent de la Prée
Partenaires	Réseau CIVAM, Réseau Pâtur'Ajust, Réseau INRA, IDELE,
Financeurs	Mi-2018 – mi-2021 : MTES / Convention Scopéla avec INRA partenaire
Durée	3 ans programmés
Liens avec les autres actions	Actions 18 et 19
Résultats attendus dans le cadre de la convention Élaboration d'un guide technique sur les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage	
Bilan <ul style="list-style-type: none">• Initialement cette action s'inscrit dans le prolongement du plan précédent suite aux différents travaux menés notamment par l'INRA, et besoins identifiés : méthodes et données de références et travail sur une typologie des prairies humides et sur leur valorisation dans le système fourrager des exploitations agricoles.• Retard dans le démarrage de l'action faute de possibilités de financement d'un poste CDD pour le montage du projet par l'INRA. L'action est désormais élargie de la seule valeur fourragère à la valeur d'usage et est pilotée par Scopéla. 3 journées territoriales ont été organisées favorisant les échanges entre acteurs sur le terrain et valorisant les actions mises en œuvre.	



Perspectives

- Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour étudier les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage, sur les 3 sites pilotes
- Articuler avec les démarches territoriales existantes et à venir des divers réseaux nationaux (APCA, FNAB, FMA, INRA...)
- Élargir cette démarche à la filière horticulture et maraîchage (pilotes potentiels : INRA/APCA /financeurs potentiels : MAA) dans les prochaines années
- Élargir à la filière forestière (pilotes potentiels : ONF / financeurs potentiels MAA) dans les prochaines années

Action 21

Agriculture

En cours	Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en MH
Objectif	<p>Mieux maîtriser l'usage des traitements antiparasitaires, de sorte à préserver à la fois l'environnement et le bien-être des animaux d'élevage confrontés à une forte pression parasitaire dans les milieux humides.</p> <p>Il s'agit désormais d'établir une synthèse des connaissances et de diffuser ces méthodes de sorte à généraliser et homogénéiser leur prise en compte sur le territoire national.</p>
Pilotes d'action	SNGTV / appui technique VET'EL
Partenaires	AFB, APCA, VIVEA, FAFSEA, DGER(MAA), Réseau PNR, Réseau CEN, réseau LPO, INRA, CNRS, Écoles vétérinaires, CDS/FNGDS, IDELE, Université Montpellier III,
Financeurs	2014-2015 : Autofinancement SNGTV MTES : 2016 à 2019 Conventions SNGTV
Durée	3 ans + 1 an programmé
Liens avec les autres actions	Actions 18 et 19
Résultats en 2018 Référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieux humides : <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'un colloque « Maîtrise du parasitisme et espaces naturels protégés » aux journées nationales des GTV, 2015 ;• Création d'un groupe d'experts techniques pour l'élaboration du référentiel, 2016 ;• Rédaction d'un référentiel, 2018 (à publier en 2019) ;• 150 à 200 vétérinaires formés entre 2017 et 2018.	
Résultats attendus dans le cadre de la convention Valorisation du référentiel : <ul style="list-style-type: none">• Publication du référentiel (2 000 à 3 000 exemplaires)• Séminaire de présentation du référentiel• Campagne de presse sur la publication du référentiel (presse agricole nationale et régionale, presse environnementale : Gzinfos...)• Conception, rédaction et publication du document de sensibilisation des éleveurs• Organisation de session d'information auprès des vétérinaires, techniciens, conseillers, gestionnaires	



Formations :

- Élaboration d'un module de formation destiné à l'information des vétérinaires praticiens
- Organisation de sessions de formation de vétérinaires
- Conception d'une mallette pédagogique de formation continue des vétérinaires
- Campagne d'information des relais vétérinaires locaux et des gestionnaires d'espaces naturels sur la disponibilité d'un outil de formation

Bilan

Cette action a permis de :

- rédiger un référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieux humides (référentiel qui aura une édition électronique pour des mises à jour fréquentes). Les articles sont disponibles pour les abonnés au Bulletin des GTV sur le site de la SNGTV. Un plus large accès devra être décidé en comité directeur ou en conseil d'administration ;
- sensibiliser les vétérinaires à la gestion durable du parasitisme en milieux humides, car elle a donné de la légitimité à traiter ce sujet ;
- donner un nouvel élan concernant la formation des vétérinaires et la sensibilisation d'autres publics. Les formations vétérinaires sont en cours de déploiement. Une formation éleveurs (hors cadre) est programmée dans le Morvan en avril 2019. Il est possible de faire un synopsis de ces formations pour renseignements ;
- d'élargir l'action vers la gestion du parasitisme chez les chevaux (utilisation de masse de produits antiparasitaires), les petits ruminants. Intégrer la phytothérapie et la leptospirose.

Cette action doit être portée sur le long terme pour devenir effective au niveau national.

Perspectives

- Porter l'action sur 10-15 ans : projet Scopéla/SNGTV (sur base d'initiatives territoriales recensées par Scopela) pour approfondir et prolonger l'action réalisée. Les perspectives de collaboration avec Scopela sont très prometteuses. Les approches sont très semblables.
- Élargir la formation aux techniciens, et conseillers d'élevage *via* l'action 18 en intégrant la question du parasitisme dans la formation sur la conduite d'élevage (partenaires potentiels APCA/Résolia) : définir les modalités précises de cette formation. Des conférences de sensibilisation dans le cadre de réunions du Forum Atlantique sont pressenties. Des initiatives locales (Marais poitevin par exemple) se mettent déjà en place.
- Identifier les champs de recherche fondamentale et appliquée attachés à l'amélioration des connaissances sur la maîtrise du parasitisme en MH : usage des médecines complémentaires/alternatives (manque de données très important), périodes de développement des coprophages, flore médicinale, résistances raciales, maîtrise du parasitisme externe
- Recenser les autres enjeux sanitaires liés à l'élevage en MH : zoonoses, accessibilité aux soins, bien-être des animaux, interface faune sauvage/faune domestique, gestion des risques épizootiques
- Développer l'aspect CESP

Action 22

Agriculture

Abandonnée	Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en MH
Objectif	Développer la recherche sur la part des MH sur la SAU et son poids dans les résultats économiques, en caractérisant les systèmes d'élevage ou de polyculture-élevage, identifier les facteurs influençant la viabilité technico-économique et diffuser ses résultats.
Pilotes d'action	IDELE
Partenaires	Partenaires potentiels : MTES-CGDD, APCA, CA, INRA, CEN, RAD, FMA, Association française pour la production fourragère, AE
Financeurs	
Durée	
Liens avec les autres actions	Actions 19, 20, Y et 23
Résultats attendus Publication d'un référentiel technico-économique des exploitations agricoles utilisatrices de milieux humides à destination des acteurs agricoles et environnementaux	
Bilan Action abandonnée par retrait du porteur de projet initial faute de moyens.	
Perspectives <ul style="list-style-type: none">• Créer et animer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides (techniciens, éleveurs) qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques• Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour étudier les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage, sur les 3 sites pilotes• Travailler sur la transmission des exploitations et des services rendus• Rapprochement avec le projet APEX (CA Pays de la Loire) et ses suites : il est prévu d'élargir le réseau d'étude dans les années à venir• Réflexions de la CA Pays de la Loire autour d'une valorisation de l'agriculture de marais. Piste : définir des services rendus par les espaces prairiaux humides à l'élevage bovin extensif (recherche de financements)	

Action 23

Agriculture

Finalisée/En cours	Mettre en place des outils financiers pour développer l'agroécologie dans les MH et suivre leur mise en œuvre
Objectif	Assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositifs PAC qui viennent en soutien des milieux humides notamment (verdissement, conditionnalité, MAEC dédiées aux MH), pour en mesurer l'impact et l'efficacité.
Pilotes d'action	MAA
Partenaires	Régions, agences de l'eau, opérateurs locaux, DRAAF
Financeurs	MAA, FEADER
Durée	Durée du plan <i>a minima</i>
Liens avec les autres actions	Actions 18 et 19
Résultats en 2018 <ul style="list-style-type: none">• Notification des types d'opération à la Commission européenne en 2014• Élaboration et contractualisation de MAEC sur le terrain (à l'initiative des opérateurs locaux), 2015, 2016, 2017, 2018 avec Engagement unitaire Herbe 13 opérationnel en 2015• Manque de résultats précis quantitatifs et absence de résultats qualitatifs (impacts sur le maintien des ZH)	
Résultats attendus post 2018 <ul style="list-style-type: none">• Piste pour une intégration de PSE et MAE collectives spécifiques aux ZH dans la future PAC pour une meilleure efficacité du maintien des pratiques en MH• Partage du contenu des cahiers des charges des MAEC existantes et des points de contrôle pour l'élaboration d'un diagnostic MAE• Synthèse des outils juridiques et financiers existants du MAA	
Bilan <p>Cette action s'inscrit dans le programme agroécologique du MAA. Elle a été créée dans le but de suivre le déploiement des outils PAC favorables aux MH et notamment des MAEC et leur efficacité. Il conviendrait d'avoir pour cette action un document précis sur ces outils puisque les MAEC sont aujourd'hui le seul dispositif existant pour maintenir</p>	



l'élevage en ZH. Il s'agit d'un dispositif renouvelé tous les 5 ans, ce qui induit une absence de vision à moyen et long termes pour l'installation de jeunes agriculteurs et sur la dynamique de réengagement des exploitants – sans parler des difficultés rencontrées pour leur versement sur quelques années. D'autre part, depuis leur régionalisation, un problème de communication des données aux acteurs a été soulevé.

Fin 2018 il n'a pas été possible dans le cadre de cette action de tirer un bilan quantitatif / qualitatif de leur mise en œuvre, même s'il apparaît que la situation de l'élevage en MH continue à se dégrader. Les MAE sont insatisfaisantes pour les raisons citées ci-dessus, néanmoins elles ont permis le maintien d'élevage en zones humides.

Enfin les zones humides n'ont pas été suffisamment intégrées dans le nouveau zonage de la carte des zones défavorisées simples (ZDS), ouvrant droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), l'intégration des sites Ramsar ayant finalement été rejetée.

Perspectives

Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour bénéficier des résultats concernant les MAE collectives, sur les 3 sites pilotes. Quels sont les bénéfices de la mise en place de MAEC collective ?

Action 24 Agriculture

Finalisée/En cours	Détecter et promouvoir les formes d'élevage collectives
Objectif	Multiplier à l'échelle des exploitations ou à celle des territoires le rapprochement des acteurs vers des formes d'élevage collectif adaptées aux territoires, en favorisant notamment les GIEE
Pilotes d'action	Initialement le MAA puis l'APCA
Partenaires	DRAAF, FMA, FNSEA
Financeurs	MAA/FEADER : 2015, 2016, 2017, 2018 (financement des appels à projet)
Durée	MTES : 2018-2020 : Convention APCA/MTES
Liens avec les autres actions	4 ans + 2 ans programmés
<p>Résultats en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets GIEE annuel, 2015, 2016, 2017, 2018 • Remontée des données régionales au fil de l'eau <p>Résultats attendus dans le cadre de la convention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un document de synthèse d'identification des projets d'accompagnement collectifs en matière d'agriculture en MH : GIEE, accompagnement par CA ou toute autre structure de développement, accompagnement par PNR • Synthèse et analyse des formes d'accompagnement collectives existantes • Organisation d'une journée thématique GIEE en zones humides avec le FMA et la FNSEA <p>Bilan</p> <p>Cette action s'inscrit dans le programme agroécologique du MAA. En 2016, 7 GIEE étaient labellisés « Zones humides – Marais ».</p> <p>Toutefois, la remontée des données générales relatives aux GIEE a rencontré de nombreuses difficultés. Aussi L'APCA a proposé son aide pour rassembler les données qualitatives relatives aux GIEE en milieux humides accompagnés par les CA.</p>	



Perspectives

- Renforcer le suivi
- Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour bénéficier des résultats concernant les MAE collectives, sur les 3 sites pilotes
- L'APCA a proposé de rassembler les données qualitatives sur les GIEE en milieux humides, accompagnée du réseau des chambres.

Action 25

Agriculture

Finalisée/En cours	Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage et son avenir en MH
Objectif	Étudier l'intérêt d'une promotion du maraîchage en MH comme agriculture de proximité, sur la base d'une analyse de l'activité et de son potentiel de développement
Pilotes d'action	PNR Caps et marais d'Opale (PNR CMO) et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CAPSO)
Partenaires	Agences de l'eau, Pôle légumes régions nord, CA, Comité MAB France
Financeurs	2016 - 2018 : AEAP : Convention dans le cadre du programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) / CAPSO 2016 : Autofinancement (Stage)
Durée	4 ans 2015-2018
Liens avec les autres actions	Actions 18 et 20
Résultats en 2018 <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du plan d'actions Programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie, 2015, 2016, 2017, 2018• Analyse des pratiques, des valeurs de prairies humides et des sols du marais, 2017• Rapport de stage sur les services écosystémiques rendus par le marais Audomarois, 2018	
Résultats attendus dans le cadre de la convention <ul style="list-style-type: none">• Séminaire de restitution du PMAZH aux éleveurs• Organisation d'une journée technico-scientifique « Eaux et Sols en milieux humides » Ces deux actions ont été réalisées en 2018 et début 2019.	
Bilan <p>Il s'agit d'une action qui s'appuie sur une problématique locale (spécificité du territoire Audomarois), le contexte est donc très particulier ce qui peut expliquer l'échec du portage national. Le maraîchage en zone humide impose que les sols soient labourés. Il peut être délicat de promouvoir ce type de pratiques sur des zones humides qui n'ont</p>	



pas l'historique du marais audomarois. Dans tous les cas, il semble bien y avoir des pratiques de maraîchage de proximité dans plusieurs zones humides françaises mais sur des niveaux différents de celui du marais audomarois.

De manière générale, il existe de vrais enjeux sociétaux et environnementaux pour maintenir l'activité agricole en ZH. La déprise agricole sur ces milieux, favorable à d'autres activités (boisement et espaces de loisir), est un enjeu majeur. En effet, l'activité agricole permet de limiter les coûts liés au maintien et à l'entretien de ces habitats.

Perspectives

- Reconduction du PMAZH porté par l'AEAP pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2019
- Lancer l'expérimentation de la démarche Pâtur'Ajuste chez 4 éleveurs – optimisation de gestion des prairies à l'échelle du système d'exploitation
- Lancer une enquête auprès des maraîchers sur le futur de la profession – travail lancé en 2019
- Initier un travail sur l'agro écologie en 2019 avec l'appui du MAB France et de l'AFB. Une étudiante de M2 a été recrutée à cet effet.
- Élargir les partenariats sur le territoire (UniLaSalle)
- Élargir aux autres types de cultures végétales sur MH
- Analyse des facteurs : rentabilité / valorisation économique / Aménagement de l'espace / Productions énergétiques, de biomasse
- Programmer un stage de M2 (6 mois) sur l'aspect prospectif du maraîchage en milieux humides. Ce travail sera initié en 2019. Il s'agira d'enquêter auprès des maraîchers pour comprendre les raisons de la diminution très forte de la population maraîchère (110 en 1997 pour 25 en 2019) et les conditions à mettre en place pour inverser cette tendance
- Développer le maraîchage urbain et périurbain pour préservation des ZH péri-urbaines, développement agriculture locale et circuit court, et pour cela recenser et contacter les initiatives urbaines en ce sens (Ville de Paris par exemple)

Action X2

Agriculture

Finalisée/En cours	Développer le Concours des pratiques agro-écologiques prairies et parcours dans les territoires de polyculture-élevage en milieux humides
Objectif	<ol style="list-style-type: none">1. Mobiliser les acteurs du PNMH autour du concours, pour diffusion locale et dans les réseaux comme : agences de l'eau, associations de collectivités territoriales et pôles-relais zones humides principalement.2. Inscrire l'organisation locale du concours dans les programmes d'action financés par les agences de l'eau.3. Mettre à disposition des animateurs du concours l'ensemble des documents produits dans le cadre du PNMH et qui concernent les prairies humides d'élevage (fauche ou pâturage).
Pilotes d'action	APCA/ FPNRF
Partenaires	Partenaires historiques, fondateurs du concours : FPNRF, AFB Partenaires directs : Comité national d'organisation du concours Partenaires locaux : Régions, GRTgaz, RTE, agences de l'eau, FEADER, associations AOP, Caisses régionales... Partenaires potentiels : les Pôles-relais zones humides, les associations de collectivités territoriales, l'Institut de l'élevage
Financeurs	Autofinancement APCA pris sur financement des conventions annuelles dédiées (MTES, Confédération de l'élevage, GT Gaz, AFB)
Durée	Pérenne - Reconduction annuelle des budgets dédiés à l'action
Liens avec les autres actions	Actions 18 et 24
Résultats en 2018 <ul style="list-style-type: none">• 45 territoires ont organisé localement le concours en 2017• 48 territoires ont organisé localement le concours en 2018• Promotion de la section « milieu humide »• Rédaction et diffusion d'une enquête envoyée aux territoires organisateurs du CGAPAEPP en milieux humides• Création de nouveaux outils de communication du concours	

Résultats attendus dans le cadre de la convention

- Conserver la 4^e catégorie Fauche (et pâturage) / Humide
- Créer un nouveau site internet
- Recenser des actions menées sur les territoires participant au concours dans la section des milieux humides (mise à jour du recueil d'expériences des organisateurs datant de 2012)
- Développer la relation existante entre les pratiques réalisées et la qualité des produits, dans le but de promouvoir les éleveurs et les milieux humides
- OM : Test du concours en Martinique pour 2019-2020
- Organisation de matinées d'échange dans le cadre de la remise des prix
- Séminaire au printemps entre les organisateurs du concours et la recherche sur les thématiques émergentes
- Kit de communication (2 flyers, affiches, guides pratiques des territoires, presse générique)
- Newsletter (4 fois/an)

Bilan

Ce concours est un moyen de rencontre et d'échange pour les différents acteurs. Il a permis l'instauration d'un dialogue entre les agriculteurs et les écologues. De plus, les éleveurs sont souvent très satisfaits de leur participation et s'en saisissent comme levier pour s'investir dans d'autres projets, tels que les GIEE.

D'autre part, il permet de communiquer auprès du grand public notamment sur les aménités environnementales positives amenées par les agriculteurs dans la gestion des milieux humides et de valoriser localement les pratiques des agriculteurs. Il instaure également un dialogue sur les différentes problématiques rencontrées sur ce type d'habitats bien particuliers.

- Peu de livrables ont été conçus pour l'instant sur le Concours général agricole des pratiques agroécologiques – prairies et parcours en MH ;
- Beaucoup d'idées mais manque de données disponibles pour valoriser le concours en MH (enquête en cours : 10 retours très positifs).

Perspectives

- Séminaire prévu pour présenter une étude de l'INRA sur la genèse et le développement du concours
- Test du concours en Martinique pour l'année 2019-2020
- Faire évoluer l'action pour développer davantage de livrables
- Créer des connexions avec l'action 18 pour davantage développer le concours jeune,
- Développer l'aspect outils, ce que le concours apporte, intérêt du concours/freins/difficultés en termes de financement
- Créer un parallèle avec l'étude rétrospective ASPIRA - Analyse des impacts de la recherche publique agronomique (étude sur l'impact réglementaire, économique, social, environnemental, sanitaire du concours depuis sa création) menée par l'INRA SAD. Pour plus d'informations sur l'étude [cliquer ici](#)

Action X3

Agriculture

En cours	Préservation de l'élevage extensif en milieux humides
Objectif	Tester et accompagner la mise en œuvre de projets territoriaux durables et engagés dans la préservation des milieux humides en mettant les éleveurs au cœur du dispositif. Action lancée pour la mise en œuvre des préconisations du rapport CGEDD-CGAAER de juillet 2017 sur l'élevage en MH sur trois sites pilotes « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000820.pdf
Pilotes d'action	FMA en tant qu'animateur national
Partenaires	MTES, MAA, le Syndicat Mixte Baie de Somme/Grand Littoral Picard, la Chambre d'agriculture de la Somme, la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Communauté de communes du Bassin de Marennes, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la Chambre d'agriculture de la Manche et l'INRA de Saint Laurent de la Prée
Financeurs	MTES, appel à projets MCDR du réseau rural national (août 2018 à juillet 2021)
Durée	5 ans dont 3 avec financements à ce stade (conventions)
Liens avec les autres actions	Actions 18, 19, 20, 21 et 24
Modalités L'expérimentation au travers 3 thématiques présentées ci-dessous. Les actions se dérouleront en continu durant les trois ans du projet. Thématique 1 : Eau Maintenir ou mettre en place une concertation régulière entre acteurs concernés par la gestion hydraulique afin d'aboutir à la formalisation d'un programme d'entretien du territoire et d'un règlement d'eau accepté par toutes ces parties prenantes . Il s'agira pour chaque site, de définir ou d'améliorer la mise en œuvre des outils de gestion collective de l'eau sur leur territoire. Thématique 2 : Foncier Plusieurs outils ou démarches sont envisagés : création d'une association foncière pastorale (la première en France en zone humide), accompagnement d'échanges parcellaires à l'amiable, amélioration de la valorisation agricole du foncier public.	



Thématique 3 : Élevage

Adaptation des pratiques au milieu

Accompagner les éleveurs pour diminuer leurs charges à travers un système pâturant maîtrisé en favorisant les systèmes économes en intrants et qui valorisent la diversité des parcelles et la biodiversité inféodée. Cet axe inclut des échanges entre éleveurs, des études des valeurs fourragères des prairies, et la conduite de diagnostics technico-économiques et agro-environnementaux et la gestion du parasitisme.

Valorisation des produits

Accompagner les éleveurs ou les collectifs d'éleveurs dans l'identification des outils les plus adéquats pour la commercialisation de leurs productions (Favoriser la production de produits finis, certification « bio », labellisation / création d'une marque, ventes de proximité / Projet alimentaire territorial).

Mesures agro-environnementales collectives et Rémunération des services environnementaux

Proposer une méthodologie d'une contractualisation collective et de la mise en œuvre de MAE sur les sites pilotes. La contractualisation collective pourrait en effet redonner une image positive aux MAE et favoriser l'engagement des éleveurs pour des pratiques agroécologiques innovantes, plus efficaces en termes environnementaux.

Travailler sur la notion de paiement des services environnementaux rendus par l'activité d'élevage extensif. Il conviendra de créer des liens avec les groupes de travail existants sur le sujet pour identifier les actions concrètes à expérimenter.

Les missions principales d'animation du FMA s'articulent autour de 3 axes :

- Axe 1 : Animation et appui au réseau d'acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans la démarche d'expérimentation de l'élevage extensif en MH pour favoriser et dynamiser une mutualisation inter-sites
- Axe 2 : Capitalisation, organisation, communication et diffusion des connaissances auprès de l'ensemble des territoires intéressés
- Axe 3 : Conseil et soutien auprès des décideurs dans les réflexions et l'élaboration de politiques agricoles et environnementales

<https://www.reseaurural.fr/preservation-de-lelevage-extensif-gestionnaire-des-milieus-humides-7>

Résultats attendus

- **Fiches de synthèse des actions expérimentés et des bilans des projets menés par les sites pilotes**
- Support de diffusion des acquis de l'expérimentation
- Création d'une plate-forme d'informations sur l'élevage extensif en milieux humides
- Cahier des charges des MAE collectives et PSE à tester sur les sites pilotes

Événements prévus :

- Une rencontre annuelle des sites pilotes, et des rencontres techniques si nécessaire
- Un séminaire de restitution

Action 26 Aménagement du territoire

Finalisée/En cours	Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations
Objectif	Consolider et renforcer dans le cadre de la stratégie nationale de la gestion du risque inondation la prise en compte des enjeux milieux humides par l'élaboration d'un guide opérationnel à destination des porteurs de projets de programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).
Pilotes d'action	MTES / DGPR / DEB - mise en œuvre Cerema
Partenaires	MTES / DGPR / DEB Cerema, EPTB Seine Grands Lacs, AE Rhin Meuse
Financeurs	DGALN/DEB et DGPR
Durée	5 ans
Liens avec les autres actions	
<p>Bilan</p> <p>Le guide « milieux humides et prévention des inondations » est fondé sur une analyse documentaire de 19 dossiers de PAPI récemment labellisés (labellisation post 01/01/2013 - comportant pour la plupart une notice environnementale). L'analyse documentaire s'est concentrée sur les notions relatives aux milieux humides et aux opérations de restauration des écosystèmes.</p> <p>L'objectif était dans un premier temps, de faire un état des lieux de la prise en compte des milieux humides dans les actions déclinées dans les PAPI, dans un deuxième temps, de rédiger des encarts détaillant des études de cas exemplaires de prise en compte des milieux humides relevés dans les PAPI ayant vocation à illustrer le guide par des exemples concrets. La bibliographie a été élargie hors dossiers PAPI pour être la plus exhaustive possible dans l'ensemble des thématiques à aborder, notamment sur les sujets tels que les inondations de milieux humides et risques de perte de la biodiversité de ces milieux, la gestion adaptée des milieux humides agricoles, les milieux humides et les aménagements urbains ou encore les milieux humides littoraux...</p> <p>Le Guide est disponible depuis fin juin 2017 sur le site du MTES à l'adresse suivante : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/preventiondes-inondations#e10</p> <p>Il se décompose en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un chapeau bibliographique présentant des notions de bases ; 	



- une deuxième partie sur la mise en œuvre des actions, qui reprend le déroulé de la démarche complète de mise en œuvre d'un PAPI (diagnostic du territoire, définition des actions, mise en cohérence des actions du PAPI sur le bassin versant, mise en œuvre du programme d'actions, mise en place d'un suivi des actions sur les milieux humides avec propositions d'indicateurs de suivi...);
- une dernière partie plus transversale sur l'articulation du PAPI avec les autres politiques nationales de gestion du territoire : l'objectif décrit dans le guide est de mettre l'outil PAPI au cœur d'un véritable projet de territoire, en mettant en place une gouvernance adaptée pour la réussite de la définition et de la mise en œuvre du programme d'actions, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des milieux humides.

Un plan de communication a été prévu, il comporte :

- l'élaboration d'une plaquette de communication sur le contenu du guide, à destination des élus : elle est en cours de finalisation et devrait sortir en 2019 ;
- des communications pour présenter le guide lors de journées techniques :
 - en 2017 : séminaire AFEPTB à Paris (avril), journée groupe de travail « Grand cycle de l'eau » organisée par la FNCCR à Paris (avril), formation cahier des charges PAPI 3 à Paris (juillet), journée technique région Aura sur le cahier des charges PAPI 3 à Lyon (septembre) ;
 - en 2018 : Journée France Nature Environnement « Mieux vivre avec les inondations » à Rouen (mai), journée technique sur les ZECs de Borre organisée par l'USAN (Union Syndicale des Aménagements Hydrauliques du Nord) (octobre).
- une diffusion de l'information de la publication du guide par le biais de différents réseaux de communication.

Par ailleurs, lors des réunions avec les collectivités locales, en amont des projets de PAPI, les services de l'État présentent les différents documents et guide utiles, dont le présent guide.

Perspectives

Une déclinaison de ce travail, adaptée aux départements d'outre-mer, est envisagée dans un second temps.

La mise en œuvre du plan de communication se poursuit en 2019 avec de nouvelles communications en journées techniques :

- Atelier organisé à Clermont-Ferrand dans le cadre du concours Capitale Française de la Biodiversité 2019 (mars) ;
- Journée Cotita « Gemapi et Biodiversité » à Rouen (avril).

Les actions des PAPI mobilisant les fonctionnalités des milieux humides font désormais l'objet d'un suivi particulier au moyen de l'outil web Safpa. Le bilan 2019 des PAPI labellisés inclura ce type d'actions de manière spécifique.

Autres points :

- Révision du guide sous l'angle Gemapi ;
- Accompagnement des acteurs sur le guide.

Action 27 Aménagement du territoire

En cours	Réaliser des fiches thématiques de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)
Objectif	Améliorer la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC).
Pilotes d'action	Cerema
Partenaires	MTES / EARM4, AFB
Financeurs	DGALN/DEB
Durée	2015-2019
Liens avec les autres actions	
<p>Bilan</p> <p>L'étude consistait au départ à rédiger un guide de « recommandations pour mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides (MH) dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) ». En effet les milieux humides ont plusieurs types de fonctions, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des fonctions biogéochimiques c'est-à-dire un pouvoir épurateur des eaux : dégradation des intrants (les nitrates, le phosphore, les orthophosphates...); • des fonctions hydrauliques : rétention des eaux, filtration de l'eau qui a pour effet la dilution des intrants et un écrêtement des concentrations des pollutions. <p>Une bibliographie sur les idées générales à développer dans le guide de prise en compte des fonctions des MH pour la protection des AAC a été initiée fin 2015.</p> <p>Un guide méthodologique très conséquent et très technique semblait plus pertinent, le livrable a été réorienté vers un document plus communicant destiné aux gestionnaires des captages.</p> <p>L'équipe projet s'oriente vers la rédaction de fiches thématiques pour la valorisation des fonctions hydrauliques et biogéochimiques des MH auprès des gestionnaires de captages.</p>	



L'élaboration de ces fiches va se baser sur :

- l'identification des besoins en connaissance sur le sujet « fonction des MH et protection des AAC » recueillis auprès d'animateurs de réseaux de captages prioritaires et des gestionnaires de ces captages dont les AAC sont concernées par un MH ;
- les travaux existants ou en lien avec le sujet de l'étude.

Tous les types de milieux humides sont pris en compte, qu'ils soient patrimoniaux, ordinaires, d'usage agricole ou sans usage spécifique.

Le COPIL de cette étude se compose de la DGALN/DEB (MTES) et de l'Agence française pour la biodiversité

L'action n'a débuté qu'à partir de 2015, suite à un plan de charge de travail trop conséquent des membres de l'équipe projet.

Perspectives

Ces fiches ont une vocation pédagogique pour sensibiliser les gestionnaires des captages à la prise en compte des fonctions des MH dans leurs plans d'actions des AAC.

Ces fiches pourront être complétées par des fiches retours d'expériences exemplaires de prise en compte des fonctions des MH dans une AAC.

Action 28 Aménagement du territoire

Finalisée	Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine
Objectif	Développer des actions de sensibilisation auprès des collectivités et de leurs groupements, et notamment des élus, pour favoriser une approche globale des enjeux eau intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire à partir de la valorisation de retours d'expérience d'actions associant des objectifs milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette action s'intègre dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre avec une approche transversale MA + PI et non sectorielle.
Pilotes d'action	AFEPTB/ANEB
Partenaires	Les EPTB en particulier
Financeurs	AFEPTB/ANEB - Convention AFB et MTES pour partie
Durée	2015-2018
Liens avec les autres actions	Les outils développés sur la même thématique sont identifiés et valorisés dans les actions menées par l'AFEPTB/ANEB dans le cadre de ce projet.
<p>Bilan</p> <p>2 éléments structurants ont été identifiés pour sensibiliser les élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les démarches partenariales et participatives : comment associer les différents acteurs, y compris les citoyens, impliqués dans la gestion des milieux humides ou dans la prévention des inondations dans un même but d'aménagement du territoire répondant aux deux objectifs ? • La planification transversale : comment utiliser les outils de planification territoriale (documents d'urbanisme, SAGE, SRADDET...) pour répondre conjointement à ces deux enjeux ? <p>Plusieurs travaux ont été menés au sein du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une arborescence structurée pour la mise à disposition des ressources existantes sur la thématique des synergies Milieux humides/aquatiques/aménagement du territoire/gestion des risques liés à l'eau : 4 angles de valorisation (documents de 	

cadrage et travaux nationaux, guides et ressources pour aider les techniciens à agir, retours d'expérience, démarches de sensibilisation pour aider les élus à décider) ; Cette arborescence et les premiers documents liés sera mise en ligne en 2019 sur le site bassinversant.org

<https://bassinversant.org/lafeptb-aneb-prepare-un-espace-dedie-sur-les-synergies-entre-la-gestion-globale-de-leau-et-les-autres-politiques-publiques>

- organisation de temps d'échanges et de co-construction au sein du réseau. On peut notamment citer un atelier « milieux humides et inondations : établir des solutions alternatives » dans le cadre du séminaire des 6 et 7 avril 2017

<https://bassinversant.org/atelier-milieux-humides-et-inondations-etablir-des-solutions-alternatives>

et plusieurs ateliers sur la communication grand public lors du séminaire des 29 et 30 novembre 2018

<https://bassinversant.org/3e-seminaire-annuel-des-elus-et-agents-de-lafeptb-aneb>

- Organisation d'un colloque « l'eau c'est politique » les 18 et 19 octobre 2018 à Mallemort qui a permis d'aborder l'intégration des enjeux eau dans les autres politiques publiques et la nécessité d'une approche globale des enjeux eau.

<https://bassinversant.org/colloque-leau-cest-politique-faisons-de-la-gestion-durable-de-leau-un-atout-pour-nos-territoires>

- Une dynamique de mise en réseau des élus a été développée « La France vue de l'eau, une initiative d'élus pour les élus » et consiste en l'organisation de « rendez-vous près de chez vous » par des ambassadeurs.
- À l'occasion des Assises nationales des risques naturels en mars 2019, l'AFEPTB/ANEB a animé un atelier « synergies aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques ». Les actes sont en cours de rédaction. Les présentations sont disponibles : Aude et Lez.

<https://bassinversant.org/laneb-animait-un-atelier-sur-les-synergies-amenagement-pi-et-ma-lors-des-anrn>.

Perspectives

L'ANEB prévoit de poursuivre les travaux engagés sur cette thématique :

- mise en ligne et mise à jour de l'arborescence des ressources ;
- poursuite des travaux sur la mobilisation des élus pour une approche globale au cœur de l'aménagement du territoire (France vue de l'eau, formation des élus, communication grand public) ;
- temps de partage et de co-construction au sein de notre réseau ;
- colloque « l'eau c'est politique » 2^e édition en 2020.

Action 29

Connaissance

Finalisée/A poursuivre	Organiser un colloque national sur les connaissances et la gestion des têtes de bassin versant
Objectif	Partager et diffuser les connaissances, les différents enjeux des têtes de bassins versants et les différents projets et retours d'expérience
Pilotes d'action	AFB
Partenaires	Office international de l'eau, MTES, agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhin Meuse, Pôles-relais zones humides, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Office national des forêts
Financeurs	AFB (Onema)
Durée	3 ans
Liens avec les autres actions	Action 12
Bilan Le colloque « Têtes de bassin - Comment concilier les enjeux sur ces territoires hors du commun ? » s'est tenu les 4 et 5 mars 2015 à Paris (plus de 200 participants) : il a rencontré un grand succès (plus de 200 participants), et a donné lieu à la publication fin 2015. Après avoir passé les étapes traditionnelles d'organisation d'un colloque : <ul style="list-style-type: none">• mise en place d'un comité de pilotage (objectifs, programme et identification d'intervenants) ;• recherche de prestataires (restauration, salle, organisation événementielle) ;• prise de contact avec les intervenants ;• établissement d'un préprogramme (site web d'inscription – diffusion réseaux) ;• recherche d'expositions ;• finalisation du programme ;• réalisation du colloque et mise à disposition des présentations. Résultats : <u>- Les têtes de bassin versant, un enjeu essentiel pour la ressource en eau - n°36, décembre 2015 AFB</u> Une version en anglais a également été réalisée.	



Perspectives

Un document plus complet est envisagé dans les années à venir, dans la collection « Comprendre pour agir » de l'AFB. Ce document devrait permettre de faire un état de l'art des connaissances actuelles et actions écologiques engagées depuis plusieurs années. Le sujet présente en tous cas de très forts enjeux, et une vraie urgence d'action : il pourrait être bienvenu d'en faire un sujet plus partagé au niveau national, voire une « cause nationale ».

Il est important notamment de renforcer la prise en compte des têtes de bassin versant dans les documents de planification et notamment dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Action 30

Connaissance

En cours	Réaliser un guide sur les liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE
Objectif	Mobiliser des chercheurs pour développer des méthodologies permettant aux bassins de mieux évaluer l'incidence des eaux souterraines sur les écosystèmes terrestres qui en dépendent.
Pilotes d'action	AFB
Partenaires	Gouvernance - 5 partenaires : <ul style="list-style-type: none">• BRGM : coordination + hydrogéologie• ECO-MED : BE en écologie• GEONORD : BE en pédologie• Marais de Sacy : site d'étude (suivis hydrométriques depuis 2011)• Baie de Somme : site d'étude (Ramsar)• CEN Nord et Pas-de-Calais : site d'étude (animateurs de sites Natura 2000) Comité de suivi : AFB, agences de l'eau, MNHN, acteurs du projet RhoMeO, experts et chercheurs
Financeurs	Convention de recherche AFB/BRGM
Durée	1 an sur plan + 1 an (2019)
Liens avec les autres actions	Action 10
Résultats en 2018 <p>Sélection de sites pour évaluer la contribution ESO au fonctionnement des ZH et marais. Le chronogramme s'est décalé en 2019 pour la sélection des sites. La phase d'échanges et d'interviews des gestionnaires s'est révélée plus longue que prévue et s'achève au 1^{er} semestre 2019.</p>	
Bilan <p>L'AFB a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements des eaux souterraines sur les écosystèmes terrestres dépendant des milieux humides. Le BRGM a été retenu et une convention a été établie sur la période de janvier 2018 à décembre 2019 dont l'objectif est d'élaborer une méthode, basée sur des données disponibles au niveau national ou facilement</p>	



accessibles, pour évaluer les besoins en ESO des zones humides et la tester sur quelques sites avec une phase ultérieure de test à l'échelle nationale. Cette étude passe par une analyse de l'existant dont les productions suivantes :

BRGM 2012 : cartographie des liens possibles ESO-ZH ;

RhoMeO 2014 : boîte à outils pour le suivi des ZH ;

MNHN 2016 : méthode nationale d'évaluation des fonctions des ZH.

En résumé, il s'agit d'une approche multidisciplinaire : hydrogéologie / écologie / pédologie, fondée sur l'identification des besoins en eaux souterraines des zones humides pour leur bon fonctionnement. Le travail est divisé en 7 actions :

1. Sélection des sites (10 à 15 sites connus pour avoir des interactions avec les eaux souterraines et suffisamment de données disponibles pour établir une méthode)
2. Volet hydrogéologie : Bilan hydrologique et identification des modes de contribution des ESO aux ZH
3. Volet écologique (besoins hydriques des habitats/espèces)
4. Volet pédologique (besoins hydriques de la ZH sur des critères pédologiques)
5. Besoin des ZH (synthèse des besoins quantitatifs en ESO de la ZH)
6. Méthodes (Construction de la méthode d'évaluation de la contribution ESO au fonctionnement ZH)
7. Organisation d'un séminaire de restitution

Perspectives

Communication et valorisation : rapport méthodologique et séminaire de fin de projet

Action 31

Hors GTh

Finalisée/En cours	Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides
Objectif	Renforcer et promouvoir au sein des fédérations de chasse la mise en œuvre des politiques de conservation des milieux humides au sein du réseau cynégétique dans les 4 domaines suivants : sensibilisation, acquisition foncière à but conservatoire, restauration et gestion durable, suivi et connaissance.
Pilotes d'action	Fédération nationale des chasseurs de France
Partenaires	Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage (FPHFS) / Les 110 Fédérations régionales et départementales des Chasseurs (FRC et FDC) et leur réseau de 70 000 associations communales de chasse
Financeurs	Fédération nationale des chasseurs de France
Durée	2014-2018 et pérenne
Résultat en 2018 Les chiffres et proportions en zone humide par rapport aux surfaces acquises sont très fluctuants selon les années. Pour l'ensemble de la période considérée, le rythme d'acquisition est conforme aux objectifs visés.	
Bilan Plus de 160 actions renseignées dans la base de données Cyn'Actions Biodiv' contribuent à la mise en œuvre des Plans nationaux d'actions en faveur des milieux humides (PNAMH). Elles ont pour objectif de maintenir la biodiversité inféodée à ces milieux et contribuent par la même occasion à d'autres politiques publiques (SCAP, SRCE, SCoT, Natura 2000, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.). Se référer aux documents produits par la FNCF disponibles dans le tableau des actions de la page http://pnmh.espaces-naturels.fr/hors-gth	
Perspectives Poursuite et renforcement de la collaboration avec la FNCF et les autres acteurs de la chasse	

Action 32

Urbanisme

	Publier un recueil d'expériences issus du 1^{er} Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé »
Objectif	<p>Faire connaître les réalisations portées par les territoires lors du Grand Prix 2011 « Zones humides en milieu urbanisé » dans un recueil d'expériences apportant un éclairage sur l'histoire des opérations réussies de valorisation de milieux humides en milieu urbain en soulignant le contexte territorial, l'évolution du projet et les services spécifiques rendus par ces espaces naturels au milieu urbain.</p> <p>Ce recueil permet de partager le savoir-faire et de susciter l'envie auprès des collectivités de s'engager dans des démarches similaires autour de sujets de natures variées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme ;• Préservation de la biodiversité en milieu urbanisé ;• Gestion des crues et des eaux pluviales ;• Intégration des milieux humides dans l'aménagement urbain ;• Sensibilisation du public sur la préservation des milieux humides.
Pilotes d'action	DEB/DHUP (co-maître d'ouvrage de certains volets de l'action) Cerema (Mise en œuvre)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• AFEPTB (suivi et appui sur certains volets)• Agence d'urbanisme (suivi et appui sur certains volets)• DDT (suivi et appui sur certains volets)• Paysagiste conseil de la DEB (suivi et appui sur certains volets)• Association Ramsar France (suivi et appui sur certains volets)
Financeurs	MAA/FEADER : 2015, 2016, 2017, 2018 (financement des appels à projet)
Durée	DEB/DHUP
Liens avec les autres actions	Actions 33 et 34
Résultats	<p>Ouvrage publié en janvier 2015, vendu au prix de 42 € par le Cerema https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/milieux-humides-amenagement-urbain</p>



En termes de ventes : 454 ouvrages vendus entre 2015 et 2017 – deuxième meilleure vente du Cerema Territoire et Ville en 2015 - puis 24 ventes en 2018

(stock au 22/10/2018 = 1 277 ouvrages)

Une fiche de synthèse pour les élus a également été réalisée (voir action 33).

Bilan

La préparation de l'ouvrage a permis de creuser les dossiers, de mieux sélectionner les projets et d'organiser des liens étroits avec les collectivités dont les opérations ont été intégrées.

Elle a aussi permis de clairement mettre en avant les conditions de réussite des projets et de constituer un vrai ouvrage de référence.

Compte tenu du succès de l'ouvrage, on peut considérer qu'il a permis de « toucher » plus largement et d'essaimer ce type d'opérations et de planification et donc d'améliorer la prise en compte des milieux humides dans le développement urbain.

Perspectives

Poursuivre la communication sur le guide à l'occasion de manifestations (ex. : salon des maires) ou d'actions de formation (voir ci-dessous)

Accompagner le guide par d'autres outils ou actions pour toucher encore d'avantage les élus qui ne prennent pas forcément le temps de lire les guides (voir déjà le document de synthèse de l'action 33)

Monter un plan d'actions de formation dédiée au sujet comme cela existe pour l'axe Agriculture du PNMH :

- identifier les formations initiales (responsables pédagogiques, écoles Versailles, Angers...) et continues (pour les élus notamment) à envisager pour toucher les acteurs décisifs ;
- identifier les manques et les besoins : faut-il envisager une formation spécifique sur la prise en compte des zones humides dans l'aménagement/l'urbanisme ou plus vraisemblablement sur la prise en compte de l'environnement ?

Cibles : élus, mais aussi les urbanistes, les architectes, les paysagistes, les géomètres, les aménageurs... (cf. la formation « Évaluation environnementale des infrastructures » de l'ENTPE)

Comment, quels relais : IFORE, AFB, CVRH, voir formations sur loi ALUR, ateliers, montrer des cas pratiques, etc. ; en relais = architectes conseils de d'État et les paysagistes conseils de l'État (cible intéressante comme relais d'info), CAUE, au niveau local ARB par exemple.

Action 33

Urbanisme

	Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les élus sur les enjeux liés aux milieux humides en ville : Quel rôle jouent les milieux humides en faveur de l'environnement ? Quels bénéfices pour la population en termes de cadre de vie ?...• Leur donner facilement accès à la documentation sur le sujet et répondre aux questions pratiques qu'ils peuvent se poser.• Leur donner des leviers d'actions : Que peut-on faire en tant qu'élus pour mieux intégrer les milieux humides en ville ?
Pilotes d'action	DEB/DHUP (co-maître d'ouvrage de certains volets de l'action) Cerema (Mise en œuvre)
Partenaires	Comité de pilotage composé de : <ul style="list-style-type: none">• Collectivités lauréates du 1^{er} Grand prix Milieux humides et urbanisme• AFEPTB (suivi et appui sur certains volets)• Agence d'urbanisme (suivi et appui sur certains volets)• DDT (suivi et appui sur certains volets)• Paysagiste conseil de la DEB (suivi et appui sur certains volets)• Association Ramsar France (suivi et appui sur certains volets)
Financeurs	DEB/DHUP
Liens avec les autres actions	Actions 32 et 34
Résultats 1. Production d'une plaquette synthétique à l'attention des élus à partir des opérations lauréates du 1^{er} Grand Prix : « Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain, des valeurs à partager sur le territoire ». La plaquette présente le rôle bénéfique des zones humides pour l'environnement et la population (cadre de vie), les modalités d'actions (par ex. opérations de création / restauration) et les acteurs en appui... Elle comprend 5 fiches thématiques destinées à apporter un éclairage un peu plus précis sur des problématiques spécifiques : inondation / intégration des zones humides dans un nouveau quartier / population en attente de nature en ville / problème de pollution des eaux / préservation de la biodiversité en ville.	

Cette plaquette a été largement diffusée (DDT et DREAL, EP État AFB, agences de l'eau, Pôles-relais..., AMF lors du salon des maires 2018 (700 exemplaires y ont été distribués).

En téléchargement libre sur le site du Cerema, la plaquette a été téléchargée 3 621 fois entre 2015 et 2017 et 101 fois depuis janvier 2018 (bilan réalisé en octobre 2018).

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/integrer-milieus-humides-amenagement-urbain-valeurs-partager>

ou https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CEREMA_Publication_Integrer-milieus-humides-dans-amenagement-urbain.pdf

- **2. Organiser une journée dédiée à la présentation de réalisations concrètes de préservation ou valorisation de milieux humides en ville**

Cette journée n'a pas été réalisée en 2018 du fait du décalage des calendriers des événements mais d'autres opportunités sont à explorer.

- **3. Diffuser et informer les élus via une page Internet dédiée**

Le principe était de réaliser une page internet sur « MH et urbanisme » qui serait hébergée par un ou plusieurs sites internet. Au fil des réunions, le GthU a indiqué qu'il n'était pas utile de créer une page spécifique sur les milieux humides mais qu'il serait préférable d'alimenter les centres de ressources existants par des publications pertinentes sur la prise en compte des milieux humides.

Bilan

- Plaquette : avec un bon nombre de téléchargements, la diffusion et l'intérêt effectif de ce type de document sont confirmés. Sa diffusion et son appropriation par les élus des territoires doivent néanmoins être poursuivies notamment *via* les réseaux urbanisme.
- Journée de sensibilisation / valorisation des opérations lauréates à reprogrammer suite à de nouvelles propositions.

Perspectives

- Mise à jour de la plaquette « Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain, des valeurs à partager sur le territoire » en y intégrant les opérations lauréates du 2^e Grand Prix.
- Améliorer fortement la visibilité des opérations récompensées et donc exemplaires – selon plusieurs axes à analyser plus finement.
- Mettre en œuvre un « site internet » spécifique inséré dans un site spécialisé par celui du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ; ou dans les sites / pages internet « Capitale française de la biodiversité » ou du label ÉcoQuartier (mais ces entrées sont sans doute trop partielles).
- Organiser une journée dédiée à la présentation de réalisations concrètes de préservation ou valorisation de milieux humides en ville.
- Pour un prochain axe urbanisme, il conviendrait de repenser la notion de « territorialisation » qui sous-tendait cette action pour mieux l'adapter aux attentes et besoins des collectivités et acteurs concernés. Faire un thème phare des prochains appels territoires engagés pour la nature (TEN) ?

Action 34

Urbanisme

	Lancer un nouveau Grand Prix « Milieux humides et Urbanisme »
Objectif	Réalisation d'un nouveau Grand Prix répondant au besoin de sensibiliser les collectivités locales, les maîtres d'œuvre et les bureaux d'études à l'intérêt d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement urbain.
Pilotes d'action	DEB/DHUP (co-maître d'ouvrage de certains volets de l'action) Cerema (Mise en œuvre)
Partenaires	Comité de pilotage : SNPN, Pôle-relais zones humides-AFEPTB, Forum des marais atlantiques, CAUE 28, Chartres métropole, DDT Corrèze
Financeurs	DEB/DHUP
Liens avec les autres actions	Toutes les actions de l'axe urbanisme de manière directe ou indirecte
Résultats Grand prix organisé sur 2017-2018, en partenariat avec l'AMF, l'AFB et les agences de l'eau : 9 candidats récompensés. La mise en œuvre du projet s'est appuyée sur la mise en place : <ul style="list-style-type: none">• d'un comité de pilotage (COFIL) à vocation « technique », pour définir et valider les modalités d'organisation de ce 2^e Grand Prix et créer les conditions de son bon déroulement ;• d'un comité d'orientation, constitué par le GTh Urbanisme, pour orienter le projet, proposer des modalités de valorisation, aider à la diffusion du projet au sein des réseaux. Une identité visuelle / charte graphique a été mise au point. Les différentes étapes ont été les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Préparation du guide de rédaction et du règlement fin 2016/2017• Lancement le 10/07/2017• 24 dossiers de candidatures reçus• Expertise Cerema + instruction DEB et DHUP• Comité de sélection le 16/01/2018• Cérémonie de remise des prix le 9/03/2018• Publication de la brochure du palmarès	

Bilan

- Avec 24 nouvelles collectivités candidates, cette 2^e édition a été un peu moins mobilisatrice que la première (35 dossiers) alors que le règlement et le guide de rédaction avaient été précisés et détaillés. La qualité des dossiers reste hétérogène avec pour cette édition de nombreux dossiers portant plus sur des changements de pratiques avec des techniques douces de gestion des eaux pluviales plus que sur de véritables politiques transversales de prise en compte de zones humides dans l'aménagement urbain.
- Un questionnement relatif à la complémentarité et la coordination de ce Grand Prix avec les autres concours intéressant les collectivités (Paysage, Nature en ville...) a également émergé.
- La relative faiblesse de moyens disponibles a également été questionnée que ce soit en termes de portage politique DEB-DHUP ou d'incitations à agir pour les lauréats.
- Il a été décidé de ne pas refaire un nouveau Guide suite au 2^e Grand Prix et les modalités de valorisation restent à définir. Actuellement, le principal outil permettant de mettre en valeur les lauréats est le site du ministère.

Perspectives

Mise en visibilité des travaux (cf. action 33) :

- Insérer ces opérations sur un site internet dédié aux bonnes pratiques ;
- Organiser une journée dédiée à la présentation de réalisations concrètes de préservation ou valorisation de milieux humides en ville, ou 2 ou 3 journées sur des territoires afin de toucher plus directement les collectivités potentiellement concernées;
- Revenir vers l'AMF pour prévoir une de leurs journées d'études sur le sujet ou insérer le sujet des zones humides dans une thématique plus large ;
- Afin de créer une dynamique sur le sujet, il est toutefois proposé que soit organisé un Grand prix par plan d'action à condition d'en repenser les moyens dédiés.

Il convient toutefois de réfléchir à l'opportunité de faire un Grand Prix « à part » ou d'en faire un volet d'un Grand Prix ou concours existant, comme par exemple, **Capitales françaises de la biodiversité ou encore mieux, le Grand prix de l'urbanisme ou le palmarès des jeunes urbanistes** afin de le rendre plus visible et de faciliter son appropriation par les acteurs de l'urbanisme.

- Dans l'hypothèse de l'organisation d'un 3^e Grand prix « autonome », quelques pistes d'améliorations sont proposées :

- Faire une information auprès des préfectures (en plus des DREAL et DDT).
- Faire évoluer la forme du dossier de candidature
- Préciser l'articulation avec les opérations centrées sur la gestion des eaux pluviales et la ville éponge
- Améliorer la communication : s'inspirer par exemple du kit de communication « ÉcoQuartier » (si moyens disponibles)
- Étudier la possibilité de créer un label ou au moins un logo « Grand Prix » que les communes pourraient utiliser pour communiquer
- Améliorer les moyens dédiés et le portage en assurant la présence de « personnalités » (Ministre ? Secrétaire d'État ? Personnalité médiatique ?)
- Améliorer la visibilité : plateforme dédiée sur le site AFB ? plateforme « capitale française de la biodiversité » ou portail « Nature en ville » ?

Carte de synthèse des nominés et lauréats des 2 Grands Prix 2011 et 2017 :

<https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/grand-prix-milieux-humides-et-urbanisme-laureats-e-203021#6/45.875/-0.220>

Action 35

Urbanisme

	Publier des fiches thématiques « Milieux humides et urbanisation »
Objectif	Outre la sensibilisation des acteurs sur les enjeux de préservation des milieux humides, l'objectif de cette action est d'apporter des éléments méthodologiques et opérationnels aux acteurs de l'aménagement urbain, notamment les collectivités via des documents courts, illustrés et didactiques. Elle se situe à la croisée des autres actions Urbanisme du plan et les thématiques abordées seront liées à ces dernières.
Pilotes d'action	DEB/DHUP Cerema (mise en œuvre)
Partenaires	
Financeurs	DEB/DHUP
Liens avec les autres actions	Toutes actions de l'axe urbanisme
Résultats Plusieurs fiches étaient prévues : <ul style="list-style-type: none">• En lien avec l'action 37 : Milieux humides et ÉcoQuartiers (cf. illustration)• En lien avec l'action 36 : Prévenir et gérer les conflits d'usage liés aux milieux humides dans un contexte urbanisé• En lien avec l'action 38 : Comment préserver les milieux humides dans les PLUi ? D'autres fiches sur biodiversité urbaine et pollution urbaine des eaux étaient évoquées au début du plan. La première fiche a été publiée en juillet 2017 : « Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement, le cas des ÉcoQuartiers ». Les 2 autres fiches (action 36 et 38) sont entrées en phase éditoriale (juin 2019).	
Bilan La réalisation de ces fiches suit l'avancement des actions du plan. Concernant leur utilisation effective, il conviendra d'enquêter auprès des relais ou bénéficiaires le moment venu. Les 2 dernières fiches envisagées au début du plan : « Milieux humides et biodiversité urbaine » et « Milieux humides et pollution urbaine des eaux » n'ont pas été jugées prioritaires par les membres du GthU considérant que par exemple le sujet de la	



première fiche pouvait être couvert par les publications plus généralistes autour de la nature en ville / la biodiversité urbaine.

Perspectives

Pour la poursuite de cette action, il conviendrait avant tout de définir avec la DHUP s'il est opportun et possible de mieux insérer les milieux humides dans des sujets « urbains » plus généraux sans dégrader le niveau d'ambition affiché par le présent dispositif.

Action 36

Urbanisme

	Approfondir la notion de conflits d'usage en zones urbaine et périurbaine
Objectif	En zone urbanisée, les milieux humides peuvent être exposés à des désordres de différentes natures : opérations de remblaiements, pollution des milieux, altération des écosystèmes (sur-fréquentation). Ces désordres peuvent révéler des conflits d'usage au niveau du système urbain ayant pour effets des pressions exercées sur le milieu humide ou opérant au sein même du milieu humide. Il s'agit de répondre à la question suivante : aux deux échelles, celle du système urbain et celle du milieu humide, quels sont ces conflits d'usage et comment les gérer ?
Pilotes d'action	DEB/CGDD Cerema (mise en œuvre)
Partenaires	
Financeurs	DEB/CGDD
Liens avec les autres actions	Action 35 : publier des fiches thématiques « Milieux humides et urbanisation »
Résultats La première phase de l'étude a consisté à réaliser une synthèse bibliographique scientifique de la notion de conflits liés aux milieux naturels. Elle définit des éléments de langage, présente les usages liés aux milieux humides et comment la confrontation de ces usages peut dans certains cas aboutir au développement de conflits. Les différents types de conflits sont explicités de même que les mécanismes qui conduisent à leur expression. L'étude propose enfin des pistes pour aborder et prévenir les conflits. Dans une deuxième phase, un recensement des expériences des services, et une définition des méthodes de prévention des conflits d'usage ont été réalisés. Sur la base de ces deux approches complémentaires, une fiche (voir action 35) avec les principaux messages a été réalisée « Prévenir et gérer les conflits d'usage liés aux milieux humides dans un contexte urbanisé » (entrée en phase éditoriale en juin 2019).	
Bilan Cette action a été difficile à mener, notamment à cause d'une part de l'absence durant un temps d'un correspondant CGDD, d'autre part des aspects sociaux très présents dans cette thématique, qui ont rendu le travail difficilement appréhendable par l'équipe projet essentiellement composée d'environnementalistes.	



Ainsi, il a été convenu de solliciter la relecture de sociologues et notamment de contacter l'association Humanité et biodiversité et la SNPN (groupe d'histoire) qui disposent de tels profils, dans le cadre de la validation des travaux.

La question de traiter ce sujet spécifiquement sur le thème des zones humides se pose car, à la lecture des travaux, il ressort que les enseignements n'ont pas forcément une forte spécificité ZH et sont applicables à de nombreux conflits de territoires entre aménagements et préservation d'espaces naturels.

Perspectives

Par ailleurs, il ressort d'une grande majorité des interviews réalisées en 2^e phase un intérêt fort pour les « conflits avec le monde agricole » liés aux mesures réalisées en compensation de la destruction de zones humides dans le cadre de la démarche ERC des projets d'aménagement.

L'acceptabilité agricole et les interactions entre les pratiques et/ou la gestion agricole et la compensation sont ainsi des sujets d'intérêts qui ont vocation à mobiliser des expertises en ZH, en aménagement, en infrastructures, en agriculture, en sociologie... en croisant les regards et expertises des différents groupes de travail composant le dispositif d'accompagnement du plan national (quelle anticipation ? quelle opérationnalité et éligibilité des propositions (retard de fauche, plantation de haies, baisse de fertilisation, agroforesterie), quelle plus-value écologique des différentes mesures ?... Il pourrait ainsi être proposé de monter un volet ERC inter-thématiques aménagement / agriculture / urbanisme du prochain plan.

Action 37

Urbanisme

	Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label ÉcoQuartier
Objectif	Le label ÉcoQuartier permet d'encourager, d'accompagner et de valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables. L'objectif de cette action est de mieux prendre en compte les milieux humides dans les ÉcoQuartiers, en particulier dans le référentiel du label mis en place par le ministère en charge de l'Urbanisme et du Logement. Il s'agit d'enrichir l'actuelle grille sur les engagements 19 et 20 qui portent sur la gestion de l'eau et sur la prise en compte de la biodiversité.
Pilotes d'action	DHUP/DEB Cerema (mise en œuvre)
Partenaires	
Financeurs	DHUP/DEB
Liens avec les autres actions	Action 35 : publier des fiches thématiques « Milieux humides et urbanisation »
Résultats Les travaux ont fait l'objet de deux livrables finalisés : <ul style="list-style-type: none">• Un rapport d'analyse sur une meilleure prise en compte des milieux humides dans le référentiel ÉcoQuartier (août 2017), comprenant<ul style="list-style-type: none">- l'analyse de la prise en compte des milieux humides dans les dossiers de 6 candidatures d'ÉcoQuartier- l'analyse des entretiens réalisés auprès des acteurs de ces ÉcoQuartiers sélectionnés (quelle démarche, quels leviers d'amélioration ?)- des propositions d'évolution de la charte et du référentiel (engag 20)• Une fiche (précédemment citée dans l'action 35) intitulée « Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement - Le cas des Ecoquartiers » publiée en juillet 2017. Cette fiche fait partie de la collection Connaissances du Cerema. Elle est la deuxième d'une série de fiches sur la « Nature en ville ». La première était relative à la « Nature comme élément du projet d'aménagement urbain ». Ces deux fiches ont été téléchargées 3 061 fois entre 2015 et 2017 puis 161 fois en 2018.	
Bilan La charte et le référentiel ÉcoQuartier ont été adaptés selon les préconisations souhaitées. Il conviendrait désormais d'en mesurer les effets ou son utilisation effective dans 2 à 3 années.	



Perspectives

Afin de se doter d'un outil de communication et de valorisation, un diaporama de synthèse ludique et pédagogique pourrait être envisagé.

Il serait bon de prévoir de suivre les réalisations et la portée de ces travaux dans le suivi des opérations et dans les candidatures ÉcoQuartiers annuelles.

Une démarche de réflexion sur la charte et le référentiel ÉcoQuartier va être menée avec les architectes conseils de l'État (contact QV3). Il serait également intéressant de cibler le réseau des Paysagistes conseil de l'État ou le club « Plans de paysage » (contact QV2).

Action 38

Urbanisme

	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux
Objectif	La préservation des milieux humides doit se faire le plus en amont possible et en anticipant les impacts. Les outils de planification tels que les SCoT ou les PLUi permettent d'identifier et de préserver les enjeux environnementaux, dont les milieux humides. Cette action avait comme objectif d'intégrer les problématiques des milieux humides dans le guide d'accompagnement du nouveau règlement du PLUi puis de recenser les doctrines locales appliquées pour une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme et rédiger une note d'enseignements donnant un cadrage national.
Pilotes d'action	DHUP/DEB Cerema (mise en œuvre)
Partenaires	
Financeurs	DHUP/DEB
Liens avec les autres actions	Action 35 : publier des fiches thématiques « Milieux humides et urbanisation »
Résultats	<p>Le travail s'est déroulé en plusieurs temps et a donné lieu à 2 livrables, un 3^e est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tome 1 : Prise en compte des milieux humides dans les PLU – rapport d'analyse des doctrines locales (Avril 2018) Ce rapport compile l'analyse de 52 guides et publications recensés sur la prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme, notamment les PLU. L'analyse a porté sur l'objet du guide, les données disponibles pour l'identification des milieux humides sur un territoire, ainsi que sur les recommandations pour une bonne intégration de ces milieux dans les PLU.• Tome 2 : synthèse des enseignements. Ce document reprend de manière synthétique les enseignements du tome 1 cités ci-dessus accompagnés de fiches de retours d'expérience en annexe.• Une fiche de la collection connaissances du Cerema (cf. action 35) permettra de donner des clés aux acteurs de l'urbanisme pour mettre en œuvre l'objectif de préservation et restauration des milieux humides dans les PLU(i).



Bilan

Contrairement à l'objectif affiché, et malgré les travaux effectivement réalisés par le Cerema, il n'a pas été possible de porter ce sujet dans le cadre du GT sur la mise en place des PLUi, et donc d'insérer des éléments relatifs aux ZH dans les documents préparés par la DHUP sur les PLUi, ni dans les différentes actions de communication engagées.

Le Cerema a quant à lui été mandaté par DEB/DHUP pour définir des éléments d'analyse - dans ce cadre la démarche s'est élargie à l'ensemble des documents d'urbanisme, afin de recueillir le maximum de données, et ne s'adresse donc pas seulement aux intercommunalités.

Une meilleure appropriation de ces travaux et de ces enjeux par les services de l'État en charge de l'urbanisme semble devoir être recherchée, afin que les collectivités soient mieux sensibilisées.

Perspectives

Il conviendrait de définir comment diffuser les enseignements de cette action et notamment de la fiche aux services territoriaux traitant de l'urbanisme. Les réseaux des collectivités sont également à privilégier ainsi que les formations des élus et de la FPT portant sur les documents de planification.

Ainsi par exemple, la DHUP pourrait prévoir des présentations sur le sujet dans le cadre des journées des réseaux des Architectes Conseils de l'État et des paysagistes conseils de l'État.

La présentation de la plaquette et de la démarche lors de journées techniques organisées par les agences de l'eau ou par le réseau des syndicats mixtes de gestion de l'eau sont également des pistes intéressantes.

Cette action est également concernée au premier chef par la problématique de l'anticipation des mesures compensatoires par les collectivités, qui devra être abordée notamment dans le cadre de la planification.

Dans ce cadre, il est intéressant de la rapprocher des travaux DHUP (QV4) sur « planification urbaine et compensation » mais aussi des travaux du CGDD autour de la séquence ERC et de la compensation notamment. En effet, comment définir et anticiper la compensation dans un document d'urbanisme semble une démarche intéressante à mener à l'échelle des intercommunalités. Se pose la question de rechercher des zones de compensation, à l'image d'un opérateur de compensation mais pour un territoire communal. Les sujets du dimensionnement de la compensation et de la multifonctionnalité des zones humides (régulation des eaux, stockage, épuration, accueil de la biodiversité, nature en ville (désimperméabilisation des sols, ouvrage de gestion des eaux multifonctionnel, aménités paysagères...) sont des sujets qu'il convient de creuser.

Action 39

OM

En cours	Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions Mers régionales
Contexte	<p>Il est important que le sujet de la gestion durable des milieux humides soit particulièrement valorisé dans le cadre des engagements de la France au sein des conventions « Mers régionales ». Cette action concerne tout d'abord le renforcement de l'articulation et de la complémentarité des actions conduites dans les outre-mer avec les programmes des conventions « Mers régionales » sur le sujet des milieux humides. Il conviendra par ailleurs de promouvoir les échanges d'expérience, de savoir-faire scientifique et technique et de bonnes pratiques. Cette action sera mise en œuvre par la DEB avec l'appui de la Direction des affaires européennes et internationales et en coordination avec le ministère chargé des Affaires étrangères.</p>
Objectif	<p>La France est partie à plusieurs conventions de mers régionales visant à la protection et la valorisation du milieu marin, notamment par la mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes et de protection des espèces et espaces.</p> <p>L'action vise à renforcer les synergies entre les opérations sur les milieux humides conduites au niveau national avec les programmes des conventions de Mers régionales. Deux sous-actions principales étaient envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none">• le soutien de l'inscription de zones humides comme aires protégées dans le cadre des conventions de mers régionales ;• le renforcement de l'information et la prise de conscience de l'importance des milieux humides dans les enceintes décisionnelles des conventions de mers régionales auxquelles la France est partie. <p>Après les propositions faites en 2016 au comité scientifique et technique de SPAW pour l'adoption de nouvelles aires comportant des milieux humides dans le cadre du protocole, l'objectif était en 2017 de faire adopter ces nouvelles aires protégées lors de la COP 13 de la convention de Carthagène, qui s'est déroulée en Guyane en mars 2017. Malheureusement des événements sociaux ont bouleversé le programme de la COP, ce qui n'a pas permis d'adopter toutes les mesures attendues.</p>
Pilotes d'action	MTES/DEB-MI
Partenaires	MTES/DAEI - MAEDI

Action 40

OM

Atteinte	Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)
Contexte	<p>L'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés est un des nombreux chantiers auquel s'attache l'IFRECOR. Le programme d'actions 2011-2015 s'articule ainsi autour de différents thèmes d'intérêts transversaux permettant le renforcement des connaissances des milieux humides spécifiques aux outre-mer.</p> <p>Quelques actions phares peuvent être citées : inventaire et bancarisation dans l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) des espèces coralliennes, élaboration d'une typologie des habitats récifaux en vue de leur cartographie à l'échelle de chaque territoire, renforcement du réseau de suivi des récifs coralliens, mise en place d'un réseau de suivi des herbiers et d'un réseau de suivi des mangroves, etc.</p> <p>Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR.</p>
Objectif	<p>L'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés est un des nombreux chantiers auquel s'attache l'IFRECOR. Le programme d'actions 2011-2015 s'articule ainsi autour de différents thèmes d'intérêts transversaux (TIT) permettant le renforcement des connaissances des milieux humides littoraux et marins spécifiques aux outre-mer.</p> <p>Ces TIT sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• TIT Biodiversité : synthèse et mise en ligne des informations relatives aux espèces inventoriées et aux habitats des récifs coralliens et écosystèmes associés• TIT Valeur des écosystèmes : valeur des services écosystémiques et choix de gestion• TIT Réseaux d'observation : suivi de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés de l'environnement et des changements climatiques• TIT Cartographie : développement des méthodes et outils cartographiques



	À travers ce programme d'actions, les travaux de l'IFRECOR contribuent donc à améliorer la connaissance des récifs coralliens et des écosystèmes associés en termes d'inventaire (TIT Biodiversité), d'état de santé (TIT Réseaux d'observation), de valeur des services rendus par ces écosystèmes (TIT Valeur des écosystèmes) et de spatialisation (TIT Cartographie).
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Membres du Comité national IFRECOR
Financier	IFRECOR
Durée	Fin de la phase III du programme IFRECOR
Lien avec les autres actions	Actions 40 et 41
Résultats Toutes les productions attendues dans le cadre de cette action ont été réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Par territoire, une étude détaillée + une synthèse destinée aux élus locaux présentant la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens et associés ;• Un guide méthodologique présentant la méthode suivie par l'IFRECOR pour l'estimation de la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens et associés en outre-mer ;• Une synthèse globale sur l'ensemble de l'outre-mer présentant les résultats de l'estimation ;• Inventaire des espèces récifales de l'outre-mer ;• Bilan de l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français.	
Perspectives Cette action est considérée comme réalisée pour le troisième Plan national en faveur des milieux humides mais se poursuit dans le cadre de la phase IV du programme IFRECOR.	

Action 41

OM

Atteinte	Évaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer
Contexte	La fin de la phase quinquennale d'actions de l'IFRECOR (2011-2015) doit être l'occasion de publier un rapport présentant un bilan de l'état de santé des récifs coralliens dans les outre-mer français, reposant sur l'ensemble des données collectées jusque-là. Cette action est mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR.
Objectif	Publication d'un rapport présentant un bilan de l'état de santé des récifs coralliens dans les outre-mer français valorisant 15 années de collecte de données
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Membres du Comité national IFRECOR GT associé au TIT Réseaux d'observation, sous-thème « récifs » de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens)
Financeur	IFRECOR + autres ?
Lien avec les autres actions	Actions 40 et 42
Bilan Ouvrage dressant le bilan de l'état de santé des récifs coralliens de l'outre-mer français publié en 2015	
Perspectives L'action est terminée pour le troisième plan national mais elle continue dans le cadre de la quatrième phase du plan d'actions IFRECOR (2016-2020). Le Pôle-relais zones humides tropicales assure d'ailleurs l'évaluation de l'état de santé des mangroves pour cette phase, via le Réseau national d'observation et d'aide à la gestion des mangroves qu'il anime.	

Action 42

OM

Atteinte	Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)
Contexte	<p>Depuis 2011, l'IFRECOR travaille à développer une méthode standardisée d'évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés afin d'être en mesure de conduire cette évaluation dans les différentes collectivités d'outre-mer.</p> <p>Ces services couvrent les usages directs des écosystèmes (pêche, tourisme, etc.), les usages indirects (biomasse, assainissement, séquestration de carbone, etc.) et les non-usages.</p> <p>D'ici fin 2015, un guide méthodologique ainsi qu'une évaluation par collectivité devrait être disponible. Ces travaux ont vocation à contribuer à l'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) actuellement en cours.</p> <p>Cette action est mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR.</p>
Objectif	<p>Développement d'une méthode standardisée d'évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés permettant de conduire cette évaluation dans les différentes collectivités d'outre-mer couvertes par l'IFRECOR. Ces services couvrent les usages directs des écosystèmes (pêche, tourisme, etc.), les usages indirects (biomasse, assainissement, séquestration de carbone, etc.) et les non-usages.</p> <p>L'IFRECOR y travaille depuis 2011, et l'objectif était de rendre disponible d'ici fin 2015 un guide méthodologique, une évaluation par collectivité, des synthèses par collectivité à destination des élus locaux ainsi qu'une étude globale de la valeur des services rendus par ces écosystèmes dans tout l'outre-mer français.</p>
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Membres du Comité national IFRECOR GT associé au TIT « valeur des écosystèmes » de l'IFRECOR
Financier	IFRECOR + autres ?
Lien avec les autres actions	Actions 40 et 41



Bilan

Le résultat attendu pour cette action était la publication d'un guide indiquant une méthode standardisée d'évaluation de la valeur économique des services rendus par les récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA). Cette évaluation a été conduite entre 2011 et 2015 par l'IFRECOR pour neuf collectivités (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, La Réunion, Saint Barthélemy, Saint Martin et Wallis et Futuna). Chaque collectivité dispose d'une synthèse qui lui est propre, sous format d'une plaquette de quelques pages, et une synthèse globale a été également publiée en 2016 (Pascal & al., 2016) et est disponible en ligne.¹¹

¹¹ <http://www.ifrecor-doc.fr/items/show/1654>

Action 43

OM

Atteinte	Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du Littoral d'ici trois ans (soit 35 000 ha)
Contexte	Les mangroves constituent des écosystèmes d'une grande richesse sur les territoires d'interface terre-mer ultramarins. Face à la pression foncière, il est essentiel d'en assurer la préservation, la gestion et de mieux évaluer les services qu'elles rendent (protection vis-à-vis de l'érosion côtière, capture du carbone, assainissement). L'acquisition ou l'affectation de ces milieux au Conservatoire du littoral permet d'engager avec les collectivités des opérations exemplaires de gestion et de mise en valeur.
Objectif	<p>Les mangroves des outre-mer français couvrent environ 105 000 ha, principalement en Guyane et Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Le Gouvernement s'est fixé comme objectif, dans le cadre de la deuxième feuille de route pour la transition écologique de septembre 2013, de placer le tiers des mangroves de l'outre-mer français (soit 35 000 ha) sous la protection du Conservatoire du littoral sous 3 ans. Lors du démarrage de cette action, le Conservatoire protégeait déjà environ 24 000 ha de mangroves, donc l'objectif consistait à lui affecter 11 000 ha supplémentaires.</p> <p>Cet objectif se répartit de la façon suivante au niveau des territoires (le Conservatoire n'intervenant pas dans les collectivités du Pacifique) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Guadeloupe et Saint-Martin : le conservatoire assurait déjà la protection de quasi-totalité des 4 000 ha de mangroves, donc inchangé ;• Martinique : affectation de la quasi-totalité des 1 800 ha mangroves de Martinique au Conservatoire (qui n'en protégeait pas encore en Martinique) ;• Mayotte : la moitié environ des 600 ha de mangroves était déjà affectée au Conservatoire, affectation de l'autre moitié ;• Guyane : 20 000 ha de mangroves (sur 70 000) étaient déjà affectés au Conservatoire. Affectation de 9 000 ha supplémentaires. <p>Lors de la Conférence environnementale de Guadeloupe d'octobre 2014, la ministre de l'Écologie a souhaité que cet objectif soit atteint avant la COP21 de décembre 2015.</p> <p><i>N.B. : d'autres formes de protection des mangroves sont également mises en œuvre (réserve naturelle, parc national, parc naturel marin...)</i></p>



Pilotes d'action	Conservatoire du littoral
Partenaires	MOM/MTES DEAL - collectivités territoriales - ONF - OIEau Action suivie au sein des conseils de rivages concernés (conseil des rivages français d'Amérique et conseil des rivages de l'Océan Indien) et du conseil d'administration du Conservatoire du littoral.
Bilan <ul style="list-style-type: none">• Répartition territoriale de l'objectif d'affectation, validation en CA du Conservatoire réalisée au CA du 02/10/14. Affectation de la totalité des mangroves sur les collectivités insulaires. Affectation plus sélective en Guyane en fonction de l'acceptation politique locale et des autres outils de protection.• Affectation des mangroves de Martinique (première partie) : Réalisé pour 1 260 ha (sur 1 800) <i>via</i> une convention de cogestion signée entre le CDL, le PNR de Martinique et l'ONF en 2015• Affectation des mangroves de Mayotte• Affectation des mangroves de Martinique (fin)• Affectation de 9 000 ha de mangroves en Guyane Entre les affectations aux CELRL et les superficies sous statut de protections autres (réserves naturelles), l'objectif des 35 000 ha est atteint.	
Perspectives <p>Une affectation de 5 000 ha supplémentaires de mangroves en Guyane est prévue à l'horizon 2020 (COP du Conservatoire) et de 10 à 20 000 ha supplémentaires à l'horizon 2050 (stratégie à long terme) en fonction des autres outils de protection qui pourraient être mis en place.</p> <p>La priorité consistera néanmoins à poursuivre le travail de gestion, de suivi et de valorisation des mangroves déjà affectées.</p> <p>La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dans son article 113, stipule que l'État se fixe pour objectif « d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions territorialisé de protection de 55 000 hectares de mangroves d'ici à 2020 ». Au regard de ce texte, le plan national d'actions doit donc être revu à la hausse pour atteindre 55 000 hectares.</p>	

Action 44

OM

Atteinte	Consolider le Pôle-relais Mangroves & Zones humides d'outre-mer et pérenniser le Réseau d'observation des mangroves
Objectif	Général : Créer un réseau et une dynamique autour des zones humides d'outre-mer, et créer un réseau d'observation des mangroves grâce à la consolidation du Pôle-relais
Pilotes d'action	Initialement Conservatoire du Littoral (CdL), repris par Comité français UICN
Partenaires	Conservatoire du Littoral, AFB, IFRECOR, TeMeUm
Financeur	2017-2018 : AFB, IFRECOR, Offices de l'eau Martinique, Guadeloupe, Guyane ; DEAL Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte ; communauté d'agglomération Cap Excellence, Fondation Natures & Découvertes, Léa Nature
Durée	En continu
Lien avec les autres actions	Actions 16, 39, 40, 41, 42 et 43
Résultats en 2018 <ul style="list-style-type: none">• Refonte du site internet du Pôle : www.pole-tropical.org• Alimentation de la base de données documentaires (+170 documents en 2018), des actualités sur le site (+168 en 2018). Animation des réseaux sociaux du Pôle-relais zones humides tropicales (PRHZZT), diffusion de la newsletter Rhiz'OM (7 en format classique et 9 hors format)• Formation MANG en Martinique, diffusion du guide pratique pour les gestionnaires sur diagnostic et suivi des zones humides en outre-mer• Coordination JMZH en outre-mer, organisation d'évènements grand public pour la fête des mares, la fête de la nature, la Journée Internationale des mangroves (26 Juillet), les journées du patrimoine• Organisation de réunions du Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion de Mangroves (ROM) en Guadeloupe, Martinique et Guyane, envoi d'un questionnaire à tous les membres du réseau• Lancement de 5 nouvelles zones humides éducatives (ZHT) en Guadeloupe (septembre 2018) et diffusion d'une vidéo sur les mangroves (réseaux sociaux PRZHT et UICN France)• Formation sur la restauration des mangroves en atelier « gestionnaires » à Mayotte (septembre 2018), fondé sur la fiche technique du PRZHT	



- Animation d'un atelier mangroves lors du comité technique IFRECOR à Paris (octobre);
- Diffusion en boucle de la vidéo « mangroves » à l'arrivée de la route du Rhum en Guadeloupe (novembre)
- Élaboration de fiches techniques sur les thèmes : restauration des mangroves, aménagements touristiques en zone humide (diffusion 2019)
- Élaboration d'un guide juridique à destination des élus (diffusion 2019)
- Obtention de co-financements pour les projets suivants : Rencontre cœur des zones humides (livret pédagogique), visite virtuelle des mares de Guadeloupe et de Martinique, et de mangroves de Guadeloupe et de Mayotte (financements Ambassadeurs du lagon), guide juridique, application mobile et WebApp ROM (diffusions 2019)
- Obtention de co-financement pour le projet « Surveillons la mangrove de Polynésie française ensemble » dans le cadre du ROM (financements IFRECOR et Mon Projet pour la Planète), lancement avril 2019. Mise en œuvre Te Ora Naho-FAPE, Université de Nantes et UICN France
- Concours de dessins « Calend'Art » et diffusion du calendrier 2019
- Traduction du curriculum « mangroves » de Mangrove Action Project en français

Bilan

En intégrant le Programme outre-mer du comité français de l'UICN en janvier 2017, le Pôle-relais renommé « Pôle-relais zones humides tropicales » a pris de l'ampleur avec un rayonnement plus actif dans les régions Océan Indien et Pacifique, et le renforcement de ses actions de communication et de sensibilisation. Le bilan sur cette action est donc très positif.

La mise en place de relais territoriaux a également permis une levée de fonds et donc un renforcement des actions du PRZHT pour répondre aux besoins des acteurs locaux. Le PRZHT a été particulièrement actif sur les cibles « jeunesse », avec la multiplication d'actions pédagogiques et notamment la mise en place des premières zones humides éducatives en Guadeloupe, et « gestionnaires » grâce au déploiement du Réseau d'observation et d'aide à la gestion des mangroves (ROM), de fiches techniques promouvant les meilleures pratiques, et de formations dédiées (Martinique et Mayotte).

Perspectives

Les priorités identifiées pour les suites du PRZHT incluent :

- Renforcer les moyens du Pôle-relais ;
- Le déploiement d'un volet « appui aux comités de cogestion » qui devraient se créer pour renforcer la gestion des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral ;
- Promouvoir et accompagner la mise en place de zones humides éducatives dans tous les territoires ultramarins tropicaux ;
- Renforcer et pérenniser le Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion des mangroves (ROM) ;
- Continuer les efforts de coopération régionale.

Action 45

OM

En cours	Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)
Contexte	Depuis 2011, dans le cadre de son TIT « Adaptation au changement climatique », l'IFRECOR soutient l'acquisition de connaissances et la construction d'outils permettant d'anticiper les conséquences des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens. Un observatoire dédié doit être développé, afin de mettre à disposition de la communauté scientifique et des décideurs, une batterie d'indicateurs des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et écosystèmes associés.
Objectif	<p>Le résultat attendu à l'issue du plan national d'action 2014-2018 est la mise en place d'un observatoire dédié aux impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés.</p> <p>Durant les plans d'actions 2006-2010 puis 2011-2015 de l'IFRECOR, un observatoire du changement climatique en outre-mer a été développé sur la base de huit indicateurs, validés par l'ONERC, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• La température de la surface de la mer• L'état de santé des récifs coralliens, mangroves et herbiers• Le niveau de la mer• Les phénomènes météorologiques extrêmes• L'acidification des océans• L'érosion des côtes• L'évolution de la végétation littorale• L'évolution des nappes littorales et des intrusions salées marines
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Réseau IFRECOR GT spécifique IFRECOR
Bilan	<p>Une plateforme a été mise en ligne, sous le nom de SIRECCO¹², réunissant une base de données bibliographique sur « les changements climatiques et milieux récifaux ». Malheureusement, cette plateforme n'a pas été mise à jour depuis 2012.</p> <p>Intervention faite sur le carbone bleu à la COP 21.</p>

¹² <http://windvane.univ-nc.nc/~ifrecor/>



Perspectives

Le plan d'actions 2016-2020 de l'IFRECOR identifie six grands domaines d'intervention, dont le domaine « Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique ». Dans ce cadre, il est prévu des actions favorisant la prise en compte des milieux récifaux et écosystèmes associés dans les stratégies, schémas et plans d'adaptation territoriaux. Il est également prévu de pérenniser et développer l'observatoire du changement climatique (OCC) mis en place durant les précédents plans d'actions, en poursuivant une veille scientifique et technologique et en actualisant chaque année les indicateurs existants, qui seront complétés en lien avec les réseaux d'observation de l'IFRECOR. De plus, une réflexion commune IFRECOR-ONERC devrait conduire à l'intégration d'un indicateur « récifs coralliens » dans les indicateurs « séries courtes » de l'observatoire national.

Cette action n'est donc pas terminée mais bien identifiée dans le plan d'actions 2016-2020 de l'IFRECOR.

Action X4

OM

En cours	Identification et délimitation des zones humides d'outre-mer
Contexte	Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation dans les départements d'outre-mer, les maitres d'ouvrage, les bureaux d'études, les services de l'État et leurs établissements publics ne disposent pas d'un arrêté interministériel d'identification et de délimitation des zones humides comme le territoire métropolitain et la Corse (arrêté du 24 juin 2008 modifié). Seule la définition du L. 214-1 du Code de l'environnement est applicable dans les départements d'outre-mer, ce qui entraîne des difficultés d'application de la réglementation en raison du manque de précision des critères à retenir pour identifier et délimiter ces milieux.
Objectif	L'ambition de l'action est de faire, dans un premier temps, un état de l'art des travaux scientifiques et techniques réalisés ou en cours sur l'identification et la délimitation des zones humides en outre-mer, en élargissant la synthèse aux zones biogéographiques équivalentes à l'international. Dans un second temps, l'objectif est de proposer des prototypes de protocoles et de les tester sur le terrain afin de mettre en évidence les atouts et faiblesses d'application de ces derniers. L'objectif est d'avoir en milieu d'année 2019 des protocoles. Ceux-ci doivent être pragmatiques, rapides à mettre en œuvre, objectifs et reproductibles, indépendants au maximum de la phénologie et des variations saisonnières, ne nécessitant pas le recours à des spécialistes ou experts et utilisant des informations accessibles librement (conformément à la directive Aarhus). Ils seront la base scientifique technique d'un projet d'arrêté interministériel qui pourra alors être pris en 2020.
Pilotes d'action	IRD
Partenaires	AFB, DEB, DEAL, Offices de l'eau, partenaires scientifiques (Cirad, Université, etc.), Pôles-relais zones humides tropicales
Financier	AFB, IRD
Durée	2018-2020
Résultats 2018	Lancement de la convention et démarrage des travaux (premier copil en novembre 2018)

**Bilan**

Cette action a été présentée lors du GNMH du 12 janvier 2017 et le groupe a validé l'intégration de cette action dans le 3^e plan national.

Les travaux sont portés par l'IRD de Guyane, avec le soutien de l'AFB.

Perspectives

L'action est en cours et se poursuit conformément à la fiche descriptive rédigée et validée.

Action 46 Aménagement du territoire

Finalisée	Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens
Objectif	<p>Les milieux littoraux sont riches en milieux humides. Ce sont des secteurs stratégiques et complexes au carrefour de nombreuses politiques sectorielles notamment sur la qualité des eaux douces de transition ou marines, imposant la prise en compte des interfaces terre-mer (Trame verte et bleue et Trame bleue marine, mais aussi celles concernant la biodiversité, les espèces migratrices et les risques naturels.</p> <p>À la suite d'un séminaire organisé en 2013 à Nantes, intitulé « Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales », un certain nombre d'actions ont vu le jour à l'échelle nationale ou territoriale. Dans l'objectif de valoriser celles-ci, décision fut prise d'organiser un colloque national afin de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la restauration de la continuité écologique sur les milieux humides en aval des cours d'eau.</p> <p>L'objectif de ce colloque fut donc de mettre en valeur les expériences réussies menées sur deux des façades maritimes métropolitaines (atlantique et méditerranéenne), dans le cadre de l'application des diverses politiques publiques françaises et européennes (eau et biodiversité) mais aussi les expériences locales spontanées, partenariales ou non.</p> <p>L'ambition était d'amener chacun à participer à l'élaboration d'un projet commun alliant savoirs, connaissances et actions opérationnelles des différents territoires.</p>
Pilotes d'action	Onema-AFB
Partenaires	Les Pôles-relais lagunes méditerranéennes et zones humides littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord
Financeurs	Onema : 60 000 €
Durée	2014-2017
Liens avec les autres actions	Actions 9 et 49

Bilan

Le colloque s'est tenu les 24 et 25 Mars 2016 au CRDP de l'Académie de Montpellier, et a donné lieu à la publication d'un numéro spécifique des « Rencontres de l'Onema » :

https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/pdf/Rencontres_N41.pdf

(voir aussi un numéro sorti en 2013 :

<https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/DOSSIER-RENCONTRES-N24.pdf>

Articulations :

- Démarches complémentaires en lien avec l'action 9 : L'objectif est d'assurer que les données des marais constitués d'unités hydrauliques cohérentes (UHC) soient collectées et bancarisées dans la banque nationale de données sur les milieux humides selon des méthodologies normées (c)Sandre.
- Démarches complémentaires sur la façade atlantique en lien avec l'action 49 : Le FMA depuis 2015 collecte les données des ouvrages en marais du Nord, Pas-de-Calais, Vendée et Charente maritime (mais non intégrées dans Geols "ROE/ICE").
- En 2018 : Un état des lieux des données disponibles auprès des gestionnaires a été réalisé.
- Démarches complémentaires sur la façade méditerranéenne en lien avec l'action 49 : En 2016, un état des lieux des données disponibles auprès des gestionnaires a été réalisé.

En 2017, une rencontre sur le thème « Les poissons en lagunes : quel état des connaissances, pour quelle gestion ? » a réuni environ 70 personnes, gestionnaires, chercheurs, agents des établissements publics et services de l'état. Elle a permis d'exposer les politiques de préservation des espèces piscicoles en lagunes, et d'échanger sur l'état des connaissances relatives aux peuplements piscicoles et à la gestion des ouvrages.

En 2018, une rencontre régionale a eu lieu en Corse sur le thème « Poissons migrateurs et activités halieutiques dans les zones humides de Corse : quel état des connaissances, pour quelle gestion ? ». Près de 30 personnes, appartenant à 15 structures différentes, y ont assisté.

En complément, 2 Formations Géobs "ROE/ICE" ont été réalisées auprès des gestionnaires par les 2 directions interrégionales de la façade de l'AFB et le Pôle-relais lagunes méditerranéennes.

L'articulation avec les actions 9 et 49 a permis de donner des perspectives pour la reconduction d'un séminaire d'échange entre les façades.

Perspectives

- Poursuite des travaux d'articulation avec les actions 9, et 49 du Plan national d'action en faveur des milieux humides, la STRANAPOMI et la DCSMM dans l'optique d'élaboration d'un projet commun entre les 3 façades littorales métropolitaines
- Collecte et bancarisation des données d'inventaires des marais et de leurs UHC dans la future banque nationale de données sur les milieux humides
- Collecte et bancarisation des données ROE/ICE des ouvrages en marais dans Géobs.
- Réflexion sur la création de 2 indicateurs de pression sur la base de ces données dans le cadre du 2^e cycle de la DCSMM
- Rapprochement avec « la mission interestuaire » (intégration du COPIL)
- Réalisation d'un colloque sur le sujet en 2021

Action 47 Aménagement du territoire

Finalisée/En cours	Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux littoraux et estuariens
Objectif	Maintenir un rythme des acquisitions soutenu de ces écosystèmes dans les objectifs prioritaires du Conservatoire du littoral, compte tenu des pressions que subissent les milieux humides, notamment sur le littoral métropolitain et dans les outre-mer
Pilotes d'action	Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Partenaires	Les agences de l'eau, collectivités...
Financeurs	Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Durée	Sur la durée du Contrat d'objectif 2016-2020 et au regard de la stratégie 2015-2050 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Liens avec les autres actions	Actions 46, 47 et 48 volets DEB et FMA

Résultat 2018

Les chiffres et proportions en zone humide par rapport aux surfaces acquises sont très fluctuants selon les années. Pour l'ensemble de la période considérée, le rythme d'acquisition est conforme aux objectifs visés.

Bilan

Le Conservatoire du littoral avait un objectif d'acquisition de 6 000 ha de milieux humides sur la période 2010-2015, soit un niveau de 1 000 ha annuels sur l'objectif global de 2 500 à 3 500 hectares par an, objectif fixé par la feuille de route pour la transition écologique de 2012. À cette fin, le Conservatoire a dressé l'inventaire des zones humides présentant des enjeux écologiques et hydrologiques significatifs au sein de son aire d'intervention, dans les périmètres déjà autorisés par le conseil d'administration de l'établissement. Cet objectif a donc été largement atteint.

Le nouveau contrat d'objectifs 2016-2020 réaffirme la poursuite d'une forte dynamique de protection foncière par acquisition, ainsi qu'une priorité reconduite pour la préservation des zones humides.

Par l'objectif n°A-2, le Conservatoire s'engage donc à acquérir entre 2 500 et 3 500 hectares par an au regard de la stratégie 2015-2050 et à réaliser ces acquisitions en particulier en milieux humides, dont la surface annuelle devant être acquise sera comprise entre 800 et 1 200 hectares.

Cette action concerne également l'outre-mer.



Dans le cadre de la présente action, il peut être précisé que le Contrat d'objectif 2016-2020, s'il prévoit le maintien de la forte dynamique d'acquisition, vise globalement un objectif d'accélération des acquisitions en outre-mer.

Chiffres d'acquisitions de zones humides par an sur la période :

2014 : 590 ha acquis, soit 16 % du total,

2015 : 1 247 ha acquis, soit 46 % du total,

2016 : 1 451 ha acquis, soit 52 % du total

2017 : 888 ha acquis, soit 32 % du total

2018 : 681 ha acquis, soit 28 % du total

2014/2018 : 4 857 ha, soit 33 % du total sur la période, soit 971 ha par an

Autres réalisations en 2014 :

- réalisation du film « A votre service – Les zones humides littorales » ;
- publication d'un Guide « Des zones humides – des écosystèmes utiles pour les territoires ».

Perspectives

Poursuivre le rythme des acquisitions acté dans la stratégie 2015-2050 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Action 48 (DEB) Aménagement du territoire

<p>Volet DEB En cours</p>	<p>Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte</p>
<p>Objectif</p>	<p>Le littoral est particulièrement vulnérable aux risques naturels (érosion du trait de côte, submersion marine...). L'élévation du niveau marin et le recul du trait de côte, de plus en plus perceptibles dans le contexte du changement climatique, nécessitent de repenser notre occupation du littoral et de tenir compte de la mobilité de cet espace particulier.</p> <p>La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC), mise en place en 2012, a pour ambition de mieux anticiper les évolutions du littoral et de faciliter l'adaptation des territoires littoraux à ces changements, en s'appuyant notamment sur le rôle des milieux naturels côtiers (dont les zones humides), véritables atouts pour renforcer la résilience des territoires littoraux et atténuer les effets des risques naturels.</p>
<p>Pilotes d'action</p>	<p>DEB-ELM2</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Cerema, CELRL, IFRECOR, comité français UICN, Forum des marais atlantiques, agences de l'eau, Onema, DGPR, DHUP, CGDD...</p>
<p>Financeurs</p>	<p>DEB/ Fonds de concours AFITF/ fonds européen Life/ Conservatoire du littoral/DGPR</p>
<p>Durée</p>	<p>Sur la durée des programmes d'actions de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (2012-2015 puis 2017-2019)</p>
<p>Liens avec les autres actions</p>	<p>Action 48 Volet FMA et Action 47 pilotée par le CELRL</p>
<p>Bilan</p> <p>1) Un appui à la définition et à la mise en œuvre de démarches locales a été favorisé au travers des actions suivantes :</p> <p>-> Entre 2012 et 2015, un appel à projets a été lancé par le MTES auprès des collectivités souhaitant initier sur leurs territoires soumis aux risques littoraux une réflexion sur la relocalisation des activités et des biens dans une logique de recomposition spatiale. 5 collectivités ou groupements de collectivités représentant tous les types de côtes françaises s'y sont engagés. Cet appel à projets a permis de financer des études préalables nécessaires à la définition d'une stratégie locale de recomposition spatiale. Il a également permis une meilleure prise de conscience de ce phénomène naturel</p>	

(mobilité du trait de côte, à cinétique lente...) et de la nécessité de changer de paradigme, en adaptant les territoires littoraux à ces changements, *via* l'élaboration de projets de territoires qui **intègrent le rôle des écosystèmes naturels formant protection et aménités**.

-> le projet Life **Adapto** 2017-2021 porté par le Conservatoire du littoral **explore des solutions sur le littoral face aux effets du changement climatique en préconisant une gestion souple du trait de côte**. Des démarches expérimentales sont conduites sur 10 sites pilotes en France métropolitaine et en outre-mer appartenant au Conservatoire du littoral : Estuaire de l'Orne, Marais de Moëze, Estuaire de la Gironde, Rizières de la Mana, etc. Ce projet sera dans sa phase pleinement opérationnelle pour la période 2019-2021 (90 % du budget mobilisé durant cette période). La première année de projet a permis le recrutement de l'équipe projet, l'installation des comités de suivi sur les sites et le lancement des actions et partenariats. Différents travaux ont déjà été menés en 2018 : études paysagères, études et suivis morphologiques.

2) **une brochure MTES sur le rôle des écosystèmes dans la prévention des risques naturels** a été réalisée en 2018 dans l'objectif de communiquer et de sensibiliser les acteurs sur les bénéfices apportés par ces espaces naturels dans la prévention des risques naturels (publication à venir sur le site du MTES). Elle a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux espaces naturels et agricoles de la Commission mixte inondation. 6 initiatives exemplaires mises en œuvre dans les territoires y sont présentées.

3) **Une démarche participative intitulée « Dynamique(s) Littoral »,** réunissant des acteurs de tous horizons et déployée en 2018 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, a permis de favoriser les échanges, de **partager les expériences et de stimuler l'émergence d'idées** sur la prise en compte de l'évolution du littoral. Est notamment ressortie l'ambition de préserver et de promouvoir les écosystèmes naturels comme bien « protecteur » des territoires littoraux et créateur de valeur. À cette fin, le MTES s'est engagé à lancer un **futur appel à projets sur trois ans visant à promouvoir des solutions fondées sur la nature dans l'adaptation des territoires littoraux**.

Perspectives

La publication mi-2019 de l'appel à projets MTES visant à promouvoir des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients (sur 3 ans, 1 M€ au total, bénéficiaires publics et privés, territoires concernés : métropole et DROM). Démarrage des projets lauréats prévu début 2020. Valorisation des résultats dans le Plan Biodiversité et le plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022.

- Le **projet Adapto** devrait permettre d'ici 2021 de :
 - Développer une boîte à outils méthodologique pour la reproduction de ce type de démarche (récit et chroniques de sites, étude de perception sociale, étude et organisation de la gouvernance, outils de sensibilisation, études socio-économiques, production d'un indice de qualité environnemental) ;
 - Initier d'autres démarches du même type sur de nouveaux territoires.
- **Des réflexions sur une stratégie de communication pour la SNGITC** seront engagées en 2019, notamment sur la promotion du rôle des écosystèmes naturels dans la gestion intégrée du trait de côte.

Action 48 (FMA) Aménagement du territoire

<p>Volet FMA Finalisée/En cours</p>	<p>Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte</p>
<p>Objectif</p>	<p>Les littoraux sont des territoires complexes, tant sur le plan de leur fonctionnement « naturel » (hydromorphologie, écosystèmes) que sur les activités humaines, nombreuses et diversifiées, qui s’y développent. Territoires à enjeux, ils sont donc aussi des territoires à risques. Les tempêtes et submersions marines de ces deux dernières décennies (notamment Lothar et Martin en 1999 et Xynthia en 2010) ont montré qu’une protection totale par endiguement sur toute la bande côtière n’est pas envisageable et que le risque zéro n’existe pas. Or, les milieux humides littoraux (ou rétro-littoraux), peuvent participer efficacement à la protection des territoires en amont. Ces solutions sont recherchées principalement sur des territoires de type « milieux humides littoraux (ou rétro-littoraux) » où les risques sur les biens et les personnes sont relativement faibles, principalement donc sur les grands marais littoraux. Entre la réalisation d’un endiguement visant une protection totale et la suppression complète de digues pour « rendre des terres à la mer », des solutions intermédiaires peuvent être envisagées. De plus, les grands marais aménagés disposent d’un fort potentiel d’amortissement des crues et submersions (stockage de l’eau, résilience face des forces érosives). L’objectif principal de l’action menée par le FMA est de déployer et utiliser des outils et techniques récemment mis à disposition (altimétrie fine notamment, études de terrain, savoirs et savoir-faire locaux) pour améliorer les connaissances utiles à la prise de décision appropriée aux enjeux et menaces et permettre de caractériser la vulnérabilité de ces sites.</p>
<p>Pilotes d’action</p>	<p>Forum des marais atlantiques</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Conservatoire du littoral</p>
<p>Financeurs</p>	<p>Agence de l’eau Loire-Bretagne et Forum des marais atlantiques</p>
<p>Durée</p>	<p>2014-2018</p>
<p>Liens avec les autres actions</p>	<p>Actions 46, 47 et volet DEB de la 48</p>

Bilan

Le projet du Forum des marais atlantiques s'est décliné en deux grandes phases, réalisé sur 5 ans :

1) Analyse globale sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne :

- Inventorier les zones humides du littoral Loire-Bretagne, caractériser leurs problématiques, identifier et analyser les solutions déjà mises en œuvre, qualifier leurs résultats dans le but de les valoriser, pour enfin, proposer des priorités en fonction des typologies de milieux et d'enjeux.
- Élaborer une méthodologie pour définir des niveaux de priorités sur les sites potentiels par rapport à la mise en œuvre de projets de gestion intégrée et durable des zones humides littorales et de leur environnement proche. Réalisation de grilles multicritères (aléas, amortissement, enjeux) ;
- Réaliser un outil logiciel cartographique avec une interface ergonomique d'aide à la décision (analyse multicritère en faisant varier le poids des enjeux) ;
- Acquérir les données géographiques utiles sur les sites étudiés afin d'alimenter la base de données nécessaire au fonctionnement de l'outil et de simuler l'évolution de ceux-ci en fonction des enjeux/menaces ;
- Approche sociologique : motivations et freins au niveau local en prenant en compte l'histoire des territoires, les projets existants, les démarches participatives, etc. Mise en place d'un groupe d'experts ;
- Établissement de scénarii visant à proposer des évolutions adaptatives des pratiques (gestion, protection, connexion...) et utiles à la prise de décision appropriée aux enjeux et menaces et permettre de caractériser la vulnérabilité de ces sites.

2) Organisation d'un colloque international les 27, 28 et 29 novembre 2018 à La Rochelle sur le thème de « Adaptation des marais littoraux au changement climatique » pour répondre à trois défis majeurs :

- Réaliser et partager des synthèses de connaissances de différentes spécialités de la recherche scientifique ;
- Améliorer le partage des connaissances et stratégies entre les scientifiques, les gestionnaires et les acteurs ;
- Vulgariser et diffuser les connaissances vers la société et les citoyens.

450 personnes ont assisté aux conférences et interventions de scientifiques de renommée internationale et de gestionnaires d'espaces, sur les thèmes de l'adaptation des marais littoraux face au changement climatique, et plus de 800 personnes au show de médiation scientifique « Hé... la mer monte! » produit à l'occasion du colloque co-organisé par le Forum des marais atlantiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'Université de La Rochelle.

Les actes, ainsi que l'ensemble des diaporamas et des captations vidéos des intervenants sont disponibles sur le site Internet dédié au colloque :

<https://maraislittoraux.myportfolio.com/>

Action 49

Connaissance

En cours	Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne
Objectif	Accompagner la mise en œuvre du plan national de gestion de l'anguille.
Pilotes d'action	Forum des marais atlantiques
Partenaires	GRISAM - Irstea, AFB, Pôle-relais Lagunes méditerranéennes
Financeurs	AFB, FMA
Durée	5 ans
Liens avec les autres actions	Actions 6, 9 et 49
Bilan Les lignes d'actions suivantes pourront être complétées dans les mois à venir : <ul style="list-style-type: none">• Inventaire des initiatives d'amélioration de l'accessibilité (base de données ouvrages du ROE) et des habitats aquatiques pour la piscifaune en marais littoraux : cartographie des UHC (données normalisé MH © Sandre) et ouvrages primaires et secondaires (données normalisées ROE © Sandre) permettant l'accès aux milieux rétro-littoraux (bancaisation dans la future banque nationale de données sur les milieux humides et Geobs en cours) ;• 2 formations à l'outil Géobs coorganisées avec le Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour les gestionnaires de PACA et d'Occitanie ;• Inventaires des initiatives de recherche-action engagées ou en projet pour améliorer le potentiel d'accueil. Données à venir (sous le tableur type du Cevalmar) ;• Inventaire des actions de gestion intégrant le compartiment piscicole (gestion ou aménagement d'ouvrages, curage, restauration d'habitats, réserves de pêche, indicateurs de présence d'une espèce ou d'un stade). Données à venir hébergées sur le RPDZH ;• Développement en cours de protocoles piscicoles en marais sur les bassins Artois Picardie et Seine Normandie http://www.forum-zones-humides.org/elaboration-protocoles-harmonises-suivis-piscicoles-marais.aspx• Mise au point et transfert d'une méthode de caractérisation des espaces de marais, sur des bases de connaissances existantes (géographiques et physiques). Analyse des données existantes et celles à lever pour mener à bien le projet de cartographie associé.)	



Perspectives

- Poursuite des travaux de collecte et de bancarisation des UHC (MH) et des ouvrages (ROE) dans la future banque nationale de données sur les milieux humides et Géobs (Appui d'une personne en stage à l'AFB co-encadrée par le Pôle-relais lagunes)
- Poursuite de formations à Géobs à l'échelle de la façade méditerranéenne
- Réflexion sur l'intégration de ces connaissances dans le cadre de la STRANAPOMI, du rapportage national au règlement européen Anguille et de la DCSMM
- Amorce de cartographie de ce potentiel en zones côtières à partir de 2018-19 (avancement progressif)

Action 50

CESP

En cours	Achever la mise en œuvre du dispositif de communication - formation - sensibilisation (2012-2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape
Objectif	Finaliser la mise en œuvre du premier dispositif de CESP (2012-2014), élaboré dans le cadre du 2 ^e Plan national d'action en faveur des zones humides, puis l'évaluer pour pouvoir ensuite élaborer un deuxième dispositif poursuivant, corrigeant, complétant et améliorant l'efficacité de la CESP en faveur des milieux humides.
Pilotes d'action	Agence française biodiversité /Société nationale de protection de la nature
Partenaires	MTES : DEB/CGEDD Agences et offices de l'eau Réseau des Pôles-relais zones humides, en métropole et outre-mer Les correspondants CESP dans les différents groupes thématiques
Financeurs	Agence française pour la biodiversité Ministère de la Transition écologique et solidaire
Durée	Continue
Liens avec les autres actions	Toutes
Résultats fin 2018 Actions du 1 ^{er} dispositif de CESP achevées : 2, 3, 4, 10. Actions poursuivies au-delà de la période 2012-2014 : 8, 9. Actions poursuivies et développées dans le 2 ^e dispositif de CESP : 5, 6, 7, 11, 12, 13. Réalisation d'un bilan factuel du premier dispositif de CESP : P. Caessteker, G. Ferrère et G. Macqueron, 2015. <i>Bilan du dispositif de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » 2012-2014 (CESP), partagé avec le Groupe national des milieux humides.</i> Analyse réalisée par le CGEDD en 2017 : Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides. Analyse, évaluation et propositions de renforcement. http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf	



Présence de relais CESP dans chaque Gth, assistance à leur réflexion sur les aspects CESP de leurs actions, élaboration de messages à destination des publics cibles prioritaires.

Une analyse à mi-parcours, des actions du 3^e Plan national d'action en faveur des milieux humides en terme de réflexion sur l'utilisation d'outils de CESP a été réalisé http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Reunion%20GNMH_12janvier17-Cadre%20bilan%20GTh%20%5BMode%20de%20compatibilit%C3%A9%5D.pdf#overlay-context=cesp

Invitation d'un représentant de MedWet à des réunions du Gth CESP, participation aux travaux sur les projets de résolutions concernant la CESP et présentation des travaux de CESP français aux XII^e et XIII^e COP de Ramsar (en 2015 et 2018).

Bilan

Retard de l'action d'un an en raison de son ambition (mise en application d'actions précédentes + bilan + nouveau dispositif), du manque de disponibilités des partenaires et du manque de compétence (qu'il a fallu acquérir ou compenser) dans le domaine de la communication et des sciences humaines et sociales.

Perspectives

Intégration des éléments pertinents issus des rapports parlementaires sur les zones humides et des assises de l'eau de 2019.

Le nouveau dispositif de CESP est en cours d'achèvement. Sa durée sera compatible avec la prise en compte ultérieure du bilan du Programme de la convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024 ainsi que les conclusions de la 15^e COP de la Convention sur la diversité biologique en 2020.

Promouvoir une étude pour évaluer et suivre les effets de la politique de sensibilisation aux zones humides spécifiquement et/ou à la nature en général sur le grand public ? Dans le cadre des grandes questions de l'Observatoire national de la biodiversité sur l'engagement des populations pour les milieux humides, d'eau douce, marins et littoraux et forêts ?

Les suites à prévoir :

Finaliser avec les acteurs pivots et les porteurs d'actions la caractérisation et la cartographie des acteurs ainsi que l'élaboration des indicateurs SMART pour assurer le suivi des actions engagées ; établir les partenariats manquant avec certains co-porteurs d'actions.

Refondre la gouvernance du groupe thématique « CESP » au regard du fonctionnement passé et de l'évolution des missions des institutions.

Créer le groupe thématique « Éducation à l'environnement et développement durable ».

Lancer les actions du dispositif.

Proposition générale pour le nouveau plan :

- Intégrer le nouveau dispositif dans le futur plan en faveur des zones humides et continuer à assister les acteurs de sa gouvernance en matière de CESP ?

Action 51

CESP

En cours	Évaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar
Objectif	Faire connaître et promouvoir les milieux humides et le label Ramsar des sites d'exception de notre territoire passe par une meilleure connaissance du potentiel touristique de ces derniers. La construction et l'animation d'un réseau national de coordinateurs de « centres d'accueil pour les milieux humides » semble être indispensable afin de participer au développement des réseaux internationaux "Wetland Link International (WLI)" et "MedWet Culture" en vue de favoriser les échanges et de valoriser les savoirs éducatifs et culturels de la France.
Pilotes d'action	Association Ramsar France
Partenaires	Tour du Valat Observatoire national de la biodiversité Sites Ramsar Acteurs des zones humides Centres d'accueil zones humides
Financeurs	Agence française pour la biodiversité Ministère de la Transition écologique et solidaire
Durée	Continu
Liens avec les autres actions	Actions 1, 4, 6, 50 et 52
Résultats fin 2018 Indicateur ONB de l'évolution de la fréquentation des centres d'accueil zones humides. Recensement de centres d'information sur les milieux humides au sein et hors des sites Ramsar français. Intégration de ces centres sur le portail national zones humides au sein d'une carte interactive. Recensement en cours des personnes référentes au sein de ces centres d'accueil. Rédaction du cahier des charges pour l'interopérabilité de cette base avec la base de données WLI (Wetland Link International), qui recense les centres d'accueil zones humides dans le monde. Ateliers abordant l'aspect tourisme lors des séminaires Ramsar (2018, 2017, 2016).	



Résultats attendus

Création et animation d'un réseau de centres d'accueil zones humides

Bilan

La création de l'indicateur de fréquentation des centres d'accueil a été rapide, en partenariat avec la Tour du Valat et des centres d'accueil volontaires. Celui-ci a ensuite été intégré à l'ONB.

La création du réseau des centres d'accueil est en cours. Son démarrage a été retardé, par manque de temps de l'animateur de l'association. Cela devrait être résolu prochainement (cf. perspectives)

Les aspects touristiques ont été régulièrement évoqués lors des séminaires Ramsar, avec une approche légèrement différente (valorisation du territoire, ouverture au public, aspects artistiques), et des échanges toujours complets. Il s'agit d'une préoccupation majeure des animateurs et gestionnaires de sites Ramsar et de zones humides.

Perspectives

Une mise à jour de l'indicateur par la Tour du Valat pourrait être envisagée dans le cadre de l'ONB, avec un jeu de données plus complet (plus de centres d'accueil, ajout des données de fréquentation récentes)

L'arrivée au sein de l'association Ramsar France d'un second salarié, en charge de l'éducation à l'environnement et au développement durable, va permettre de mettre à jour les données existantes du réseau des centres d'accueil, d'en ajouter de nouvelles et de mettre en place une animation de ce réseau.

Sans préjuger du contenu des futurs séminaires Ramsar, il semble raisonnable de penser que la question du tourisme sera de nouveau abordée lors de cet événement annuel.

Action 52

CESP

En cours	Renforcer les démarches de communication événementielle sur les milieux humides
Objectif	<p>La mobilisation pour faire partager au plus grand nombre la richesse des milieux humides est de plus en plus importante lors des animations nationales et/ou locales organisées pour la Journée mondiale des zones humides, de la biodiversité, de l'environnement, pour Fréquence Grenouille, à l'occasion de la Fête de la nature, de la Fête des mares, des Journées européennes du patrimoine, des chantiers d'automne ainsi que lors de l'opération <i>Un dragon! Dans mon jardin ?</i></p> <p>La recherche de nouveaux partenariats avec les acteurs de nos territoires, comme les acteurs socioéconomiques et les collectivités, doit être favorisée pour assurer une communication de plus grande ampleur encore et pour attirer de nouveaux publics.</p>
Pilotes d'action	Association Ramsar France, Pôles-relais zones humides, LPO, Agence française pour la biodiversité, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Réserves naturelles de France, agences et offices de l'eau, Union nationale des centres d'initiation à l'environnement et association Fête de la nature
Partenaires	Partenaires de la JMZH, de Fréquence Grenouille, de la Fête de la Nature, de la Fête des mares, des Journées du patrimoine, etc.
Financeurs	Agence française pour la biodiversité
Durée	Périodicité annuelle
Liens avec les autres actions	Actions 1, 48, 50 et 51
Résultats fin 2018 <ul style="list-style-type: none">• 647 animations JMZH• 42 % des animations mondiales• 299 structures organisatrices• Plus de 30 000 participants• 50 partenaires nationaux• Plus de 100 personnes à la journée de lancement	



Résultats attendus

Mobilisation pour proposer des animations et faire découvrir les milieux humides au plus grand nombre (grand public, élus, techniciens, professionnels, etc.)

Bilan

Succès année après année de la JMZH : plus de 600 animations annuelles depuis 2016, plus de 40 % des animations organisées dans le monde, plus de 30 000 participants sur le mois de février, 50 partenaires nationaux, près de 300 structures organisatrices, des animations dans 93 départements, DOM, TOM et COM, 82 % d'animations pour le grand public.

Une journée de lancement national le 2 février organisée depuis 2014.

Ouverture depuis 2017 de la base de données JMZH à la francophonie (possibilité d'inscrire des animations dans tous les pays francophones).

Rédaction d'un bilan annuel mettant en valeur la dynamique française et l'implication des différents acteurs.

Élargissement de la base de données JMZH du portail zones humides à une base de données « EEDD », permettant d'intégrer les animations Fréquence Grenouille et Fête des mares.

Perspectives

L'arrivée au sein de l'association Ramsar France d'un second salarié, en charge de l'éducation à l'environnement et au développement durable, va permettre de mettre en relation le réseau des centres d'accueil avec cet événement, afin de proposer de nouvelles animations en 2019 (nouveaux territoires, nouvelles structures organisatrices).

Un basculement vers un outil simplifié de saisie des animations à partir de 2020 devrait également permettre une meilleure saisie des animations, notamment dans les outre-mer (où les organisateurs ont parfois fait remonter des problèmes de connexion).







Mise en page : www.laboiteaverbe.fr

Vieux salins d'Hyères © H. Hébrard-Toulon Provence Méditerranée



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*